

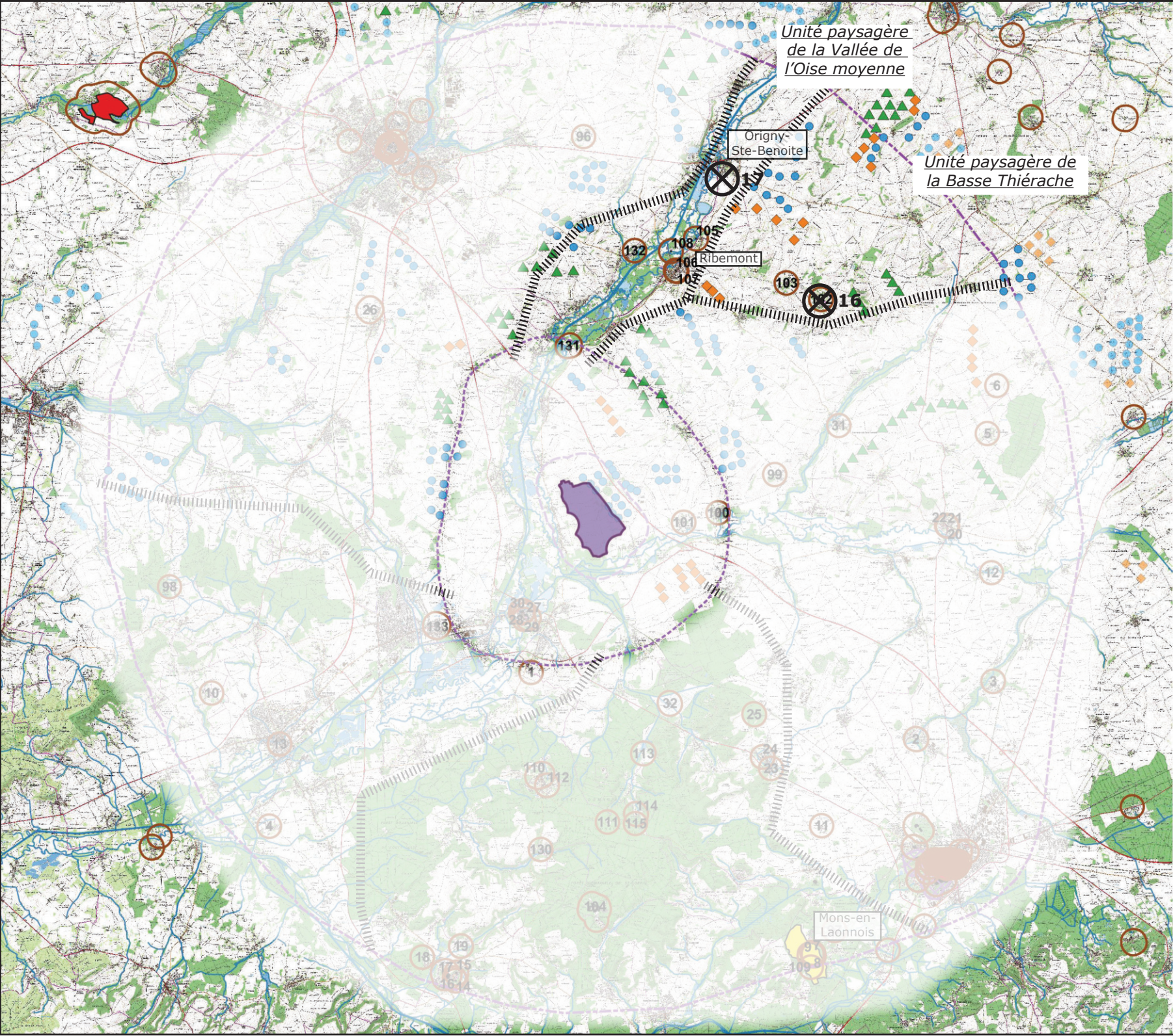
II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

2-b- Sensibilité patrimoniales et paysagères des unités paysagères de la Vallée de l'Oise moyenne et de la Basse Thiérache

Dans les parties des unités paysagères de la Vallée de l'Oise moyenne et de la Basse Thiérache interceptées par l'aire d'étude éloignée du projet, l'étude de la carte des zones de visibilité (ZVT) montre que :

- > La majorité du territoire se trouve en marge ou en dehors des zones de visibilité (aplats mauves et violets).
- > Les principales zones de visibilité se trouve au basculement du plateau vers la vallée de l'Oise (voir la vue 11 pages précédentes).
- > Quelques éléments de patrimoine protégés sont présents dans cette zone; seul le château de Parpeville se trouve en situation de visibilité potentielle du projet. Le contexte paysager (vallée, bâti, structures végétales etc.) limite la sensibilité patrimoniale des autres édifices protégés.



PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02) WPD ONSHORE FRANCE

Carte de l'aire d'étude éloignée

- AIRES D'ETUDE**
- ZIP
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- PATRIMOINE PROTEGE**
- Edifice protégé MH
 - Périmètre de protection MH
 - Site classé
 - Site inscrit
 - Site Patrimonial Remarquable
- CONTEXTE EOLIEN Juillet 2025**
- Parc éolien en service
 - Parc éolien accordé
 - Parc éolien en instruction

limite des unités paysagères

Point de vue d'illustration

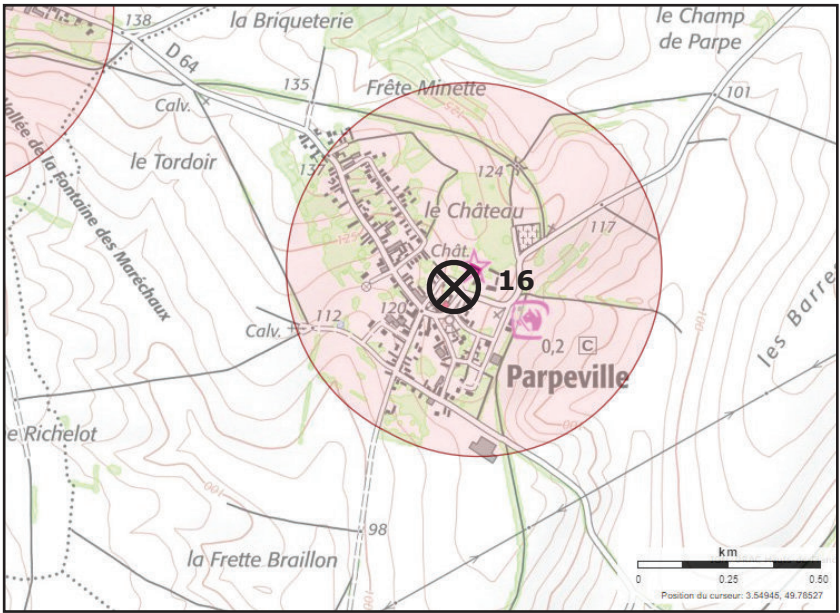


ATELIER DES PAYSAGES - 2025
Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02 - Atlas des patrimoines -
Copie et reproduction interdites

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Num	Commune	Dénomination	Protection	Aire d'étude	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date	ZVT
102	Parpeville	Château	Inscrit	AEE	Basse Thiérache	architecture domestique	privé	inscription le 03/02/1928	dans la ZVT
103	Pleine-Selve	Eglise	Partiellement Classé	AEE	Basse Thiérache	architecture religieuse	commune	classement le 22/10/1913	hors ZVT
105	Ribemont	Moulin de Lucy	Inscrit	AEE	Vallée de l'Oise moyenne	architecture industrielle	privé	inscription le 14/01/1993	hors ZVT
106	Ribemont	Abbaye Saint-Nicolas des Prés (ancienne)	Inscrit	AEE	Vallée de l'Oise moyenne	architecture religieuse	privé	inscription le 11/10/1982	hors ZVT
107	Ribemont	Maison natale de Condorcet	Inscrit	AEE	Vallée de l'Oise moyenne	architecture domestique	commune	inscription le 23/03/1990	hors ZVT
108	Ribemont	Eglise	Classé	AEE	Vallée de l'Oise moyenne	architecture religieuse	commune	classement le 23/07/1921	hors ZVT
132	Sissy	Chapelle	Classé	AEE	Vallée de l'Oise moyenne	architecture religieuse	commune	classement le 20/12/1920	hors ZVT



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

• Le Château de Parpeville, Inscrit :

«Le château de Parpeville a été bâti en 1722, par Jean de Macquerel, seigneur de Quesmy et de Parpeville sur l'emplacement d'un château fortifié, démantelé pendant la guerre de la Fronde en 1657. Ce château composé d'un corps de logis avec deux ailes en retour d'équerre est de style classique. Découvrez également la chaufferie et la ferme attenante au château datant de 1810. Inscrit au titre des Monuments Historiques 1928. Propriété privée.»*

La façade sud du château et la grille d'entrée sont orientés vers le centre-bourg. Depuis ce point de vue (vue 16), la ZIP se trouve à près de 13km, l'arrière des structures bâties du village, sans visibilité directe depuis l'édifice.

=> La sensibilité patrimoniale du Château de Parpeville est faible vis-à-vis du projet.



16 - Vue panoramique vers la ZIP depuis le centre du village de Parpeville, à proximité du château protégé MH



17 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'itinéraire de la D131, à la sortie sud de Origny-Sainte-Benoite

> Perception du paysage depuis la vallée de l'Oise, dans la grande moitié nord de l'aire d'étude éloignée :

La vue 17 illustre la vue panoramique qui s'ouvre depuis la sortie de la ville d'Origny-Sainte-Benoite, implantée dans la vallée de l'Oise. Dans ce champ de vision également occupé par un site agro-industriel, la ZIP est distante de plus de 14km à l'arrière d'un ensemble de parcs éoliens en service.

=> Compte tenu de l'ouverture du champ visuel dans l'axe de la vallée, et du positionnement du projet à l'arrière d'un contexte éolien plutôt dense, les sensibilités paysagères sont globalement faibles depuis cette partie de la vallée de l'Oise.

*Extrait de <https://www.destination-saintquentin.fr/chateau-de-parpeville/>

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

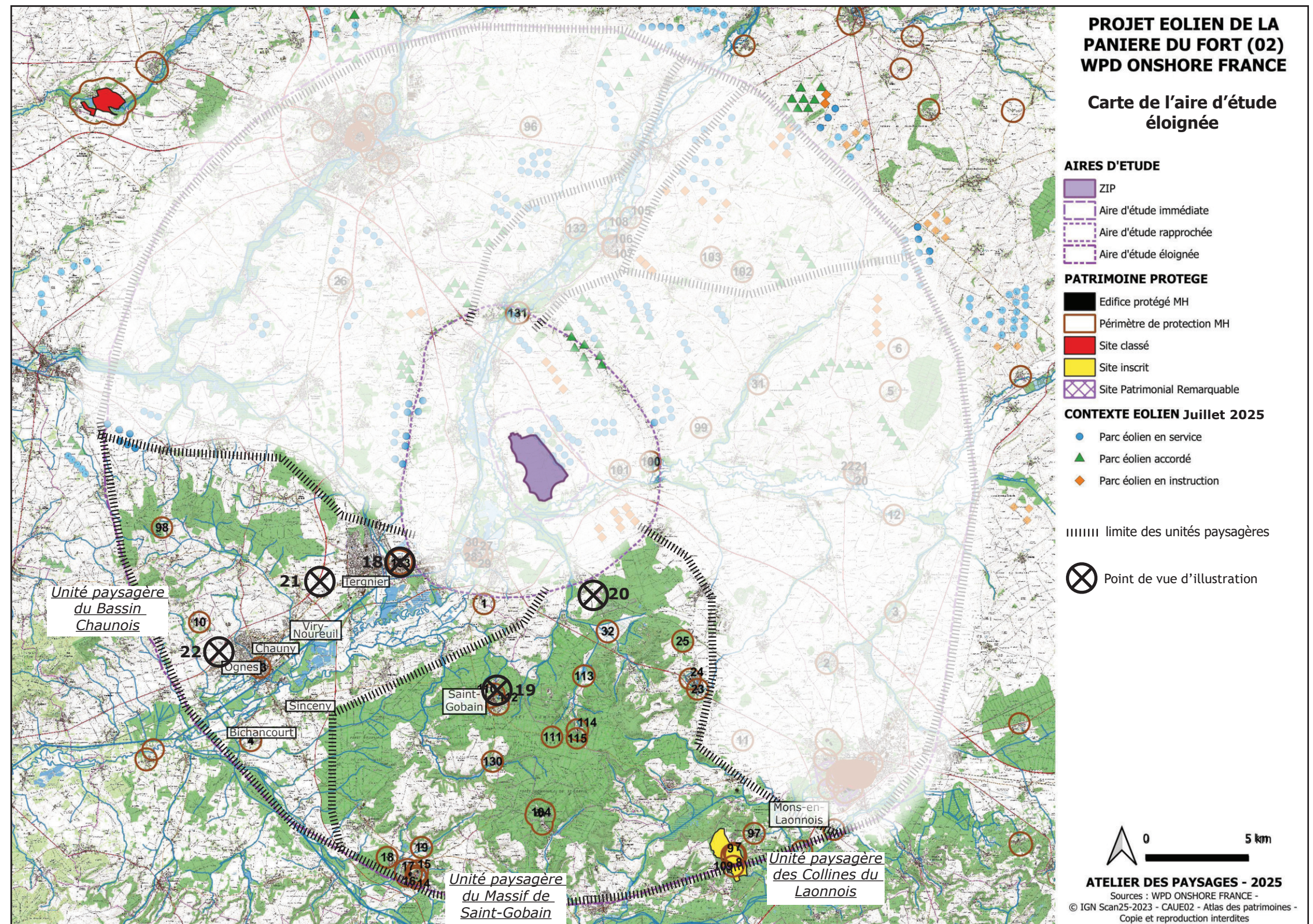
2-c- Sensibilités patrimoniales et paysagères des unités paysagères du Chaunois, du Massif de Saint-Gobain et des Collines du Laonnois

Dans les parties des unités paysagères du Chaunois, du massif de Saint-Gobain et des Collines du Laonnois interceptées par l'aire d'étude éloignée du projet, l'étude de la carte des zones de visibilité (ZVT) montre que :

> La majorité du territoire se trouve en marge ou en dehors des zones de visibilité, en raison notamment des grandes zones boisées caractéristiques de ces unités de paysage.

> Les principales zones de visibilité se trouvent dans la dépression de la vallée de l'Oise.

> Ces unités de paysage abritent de nombreux éléments de patrimoine protégés qui se trouvent en grande majorité, et dans ce contexte paysager, en dehors des zones de visibilité potentielle du projet. Ainsi la Place Carnégie de Tergnier (vue 18), et une partie du patrimoine de Saint-Gobain (vue 19) se situent dans la ZVT. Le contexte paysager (vallée, bâti, structures végétales boisées etc.) limite en effet la sensibilité patrimoniale des autres édifices protégés.



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

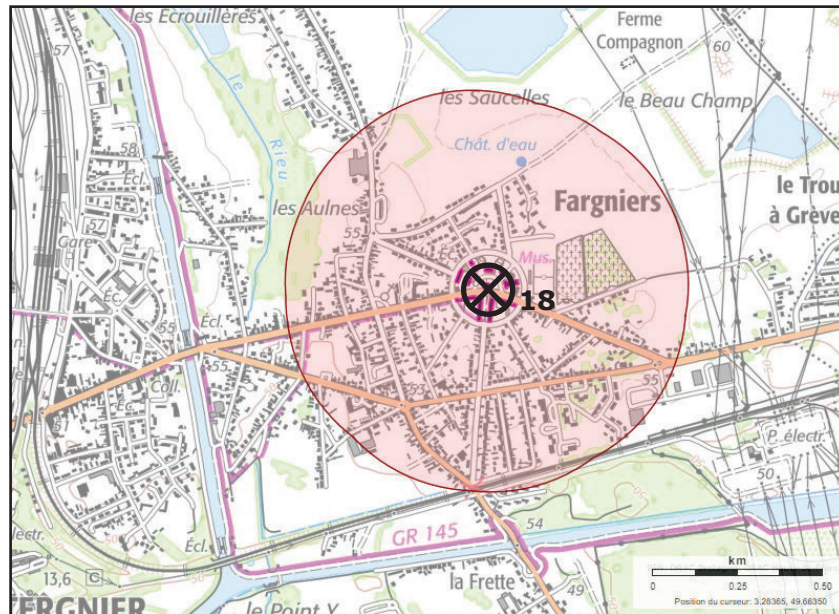
II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Analyse des sensibilité patrimoniales des unités paysagères du Bassin Chaunois et du Massif de Saint-Gobain depuis les édifices et sites protégés :

Num	Commune	Dénomination	Protection	Aire d'étude	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date	ZVT
1	Andelain	Eglise	Classé	AEE	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	classement le 12/08/1921	en limite de ZVT
4	Bichancourt	Eglise	Inscrit	AEE	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	inscription le 12/11/2018	hors ZVT
10	Caumont	Eglise Saint-Pierre (ancienne)	Inscrit	AEE	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	inscription le 13/03/1975	hors ZVT
13	Chauny	Pâtisserie du Marché Couvert	Inscrit	AEE	Bassin Chaunois	architecture commerciale	société privée	inscription le 25/07/2006	en limite de ZVT
98	La Neuville-en-Beine	Eglise	Partiellement Classé	AEE	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	classement le 25/01/1934	hors ZVT
133	Tergnier	Place Carnegie	Inscrit	AEE	Bassin Chaunois	architecture de l'administration ou de la vie publique	département ; commune ; autre personne publique ; privé	inscription le 01/12/1998	dans la ZVT
13	Saint-Nicolas-aux-Bois	Abbaye du Tortoir (ancienne)	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	privé	classement le 01/08/1912	hors ZVT
14	Coucy-le-Château-Auffrique	Eglise	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 05/10/1920	hors ZVT
15	Coucy-le-Château-Auffrique	Enceinte fortifiée de la ville	Partiellement Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture militaire	État ministère de la Culture ; département ; commune ; privé	classement le 31/12/1889	hors ZVT
16	Coucy-le-Château-Auffrique	Maison du Gouverneur (ancienne)	Partiellement Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture domestique	commune	classement le 24/08/1931	hors ZVT
17	Coucy-le-Château-Auffrique	Domaine national du château de Coucy-le-Château Château de Coucy (ruines)	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture domestique	NC	classement le 18/04/1914	hors ZVT
18	Coucy-le-Château-Auffrique	Emplacement de la pièce allemande	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture militaire	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	classement le 20/09/1922	hors ZVT
19	Coucy-la-Ville	Eglise	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 30/04/1928	hors ZVT
23	Crépy	Eglise Notre-Dame	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 04/01/1921	hors ZVT
24	Crépy	Eglise Saint-Pierre	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 04/01/1921	hors ZVT
25	Crépy	Emplacement du canon allemand "La Bertha"	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture militaire	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	classement le 28/04/1922	hors ZVT
31	La Ferté-Chevresis	Ancien cinéma	Inscrit	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture de culture - recherche - sport - loisirs	personne privée physique	inscription le 27/04/2016	hors ZVT
104	Prémontré	Abbaye (ancienne)	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	établissement public départemental ou interdépartemental	classement le 31/12/1862	hors ZVT
109	Royaucourt-et-Chailvet	Eglise Saint-Julien	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 18/04/1914	hors ZVT
110	Saint-Gobain	Manufacture royale des glaces	Inscrit	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture industrielle	société privée	inscription le 15/03/1995	en limite de ZVT
111	Saint-Gobain	Verrerie de Charles Fontaine (ancienne)	Inscrit	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture industrielle	société privée	inscription le 30/05/1928	en limite de ZVT
112	Saint-Gobain	Eglise	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 04/05/1921	en limite de ZVT
114	Saint-Nicolas-aux-Bois	Abbaye bénédictine de Saint-Nicolas (ancienne)	Inscrit	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	privé	inscription le 24/10/1927	hors ZVT
115	Saint-Nicolas-aux-Bois	Monument commémoratif	Inscrit	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture funéraire - commémorative - votive	société privée	inscription le 08/02/1928	hors ZVT
130	Septvaux	Eglise	Classé	AEE	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 12/08/1909	en limite de ZVT
7	Bourguignon	Vendangeoirs Hédouville et Cuzey	Inscrit	AEE	Collines du Laonnois	architecture agricole	privé	inscription le 30/01/2006 ; inscription le 12/01/2009 ; inscription le 25/11/1996	hors ZVT
8	Bourguignon	Vendangeoir	Inscrit	AEE	Collines du Laonnois	architecture domestique	privé	inscription le 23/09/2003	hors ZVT
9	Bourguignon	Château	Inscrit	AEE	Collines du Laonnois	architecture domestique	privé	inscription le 07/06/2004	hors ZVT
97	Mons-en-Laonnois	Eglise	Classé	AEE	Collines du Laonnois	architecture religieuse	commune	classement le 12/08/1909	hors ZVT

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

• La Place Carnégie à Fagniers (commune de Tergnier), inscrite :

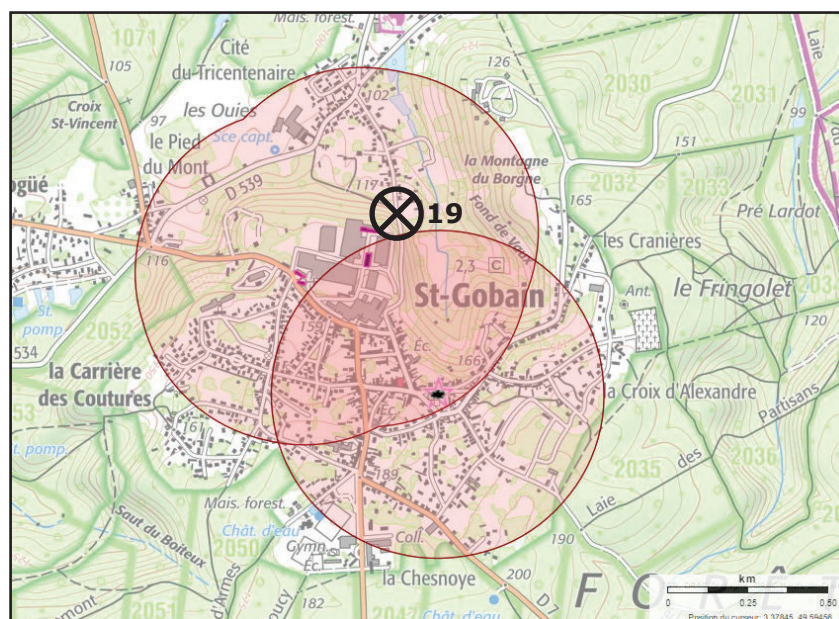
«A la suite de la Première Guerre mondiale, la commune de Fagniers était sinistrée à 95%. Dès 1918, la Ville proposait un projet de reconstruction, sous la forme d'une place radio-concentrique autour de laquelle seraient disposés les bâtiments communaux. En 1922, les Trustees de la Dotation Carnegie (...) prennent la décision d'attribuer une somme de 150 000 dollars à la reconstruction des bâtiments communaux de Fagniers. Un plan de la place est dessiné par les architectes Henri-Paul Nénot et Paul Bigot (premier Grand prix de Rome et architecte de l'institut des Arts à Paris); autour de la place sont regroupés : la mairie, un bureau de poste, un poste de police, une pompe, une halle, une salle d'assemblée, le foyer Carnegie, un établissement de bains, des écoles, des espaces verts et de jeux. Cet ensemble comporte des références régionalistes ainsi qu'une influence anglo-saxonne. La pose de la première pierre a lieu en 1922, l'ensemble est terminé en 1928.»*

La ZIP du projet est potentiellement visible depuis le cœur de la Place, mais en partie à l'arrière du bâti et des structures végétales.

=> La sensibilité patrimoniale modérée à faible vis-à-vis du projet compte tenu de l'éloignement.



18 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la Place Carnégie à Tergnier



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

• Les édifices protégés situés à Saint-Gobain, inscrits et classés :

La Manufacture Royale de glaces de miroirs est une ancienne manufacture, créée en 1665, à l'origine de Saint-Gobain. Elle a produit les miroirs de la galerie des Glaces de Louis XIV. Une partie des bâtiments du site est inscrite à titre des Monuments Historiques.

L'église de Saint-Gobain est quant à elle classée au titre des Monuments Historiques.

Le contexte urbain et arboré de la ville limite les vues dégagées depuis ces édifices, en direction de la ZIP.

Toutefois, la vue 19 illustre la perception du paysage de la Plaine de grandes cultures depuis la ville, dans une des rares vues dégagées. La ZIP est distante de près de 10km, et se situe dans un angle de vue équipé en éoliennes se découpant à l'arrière de l'horizon boisé.

=> La sensibilité patrimoniale des monuments protégés de Saint-Gobain est globalement faible vis-à-vis du projet.



19 - Vue panoramique vers la ZIP depuis le nord de la ville de Saint-Gobain, en contrebas de la Manufacture Royale des Glaces

* Extrait de <https://www.ville-tergnier.fr/ma-ville/tourisme/la-place-carnegie/>

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



20 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la limite nord de la Réserve Naturelle des Landes de Versigny

> Perception visuelle depuis la Réserve Naturelle des Landes de Versigny :

«La Réserve Naturelle des Landes de Versigny est constituée d'une mosaïque de milieux naturels remarquables ; landes, pelouses et prairies ont été restaurées et sont maintenant entretenues grâce au pâturage de troupeaux de vaches et de moutons et aux actions du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.»*

Dans ce contexte très arboré et boisé, c'est seulement à la limite nord de la Réserve que des vues dégagées s'ouvrent en direction de la ZIP, distante de 5km environ.

=> La sensibilité paysagère est faible depuis le site de la Réserve Naturelle des Landes de Versigny.



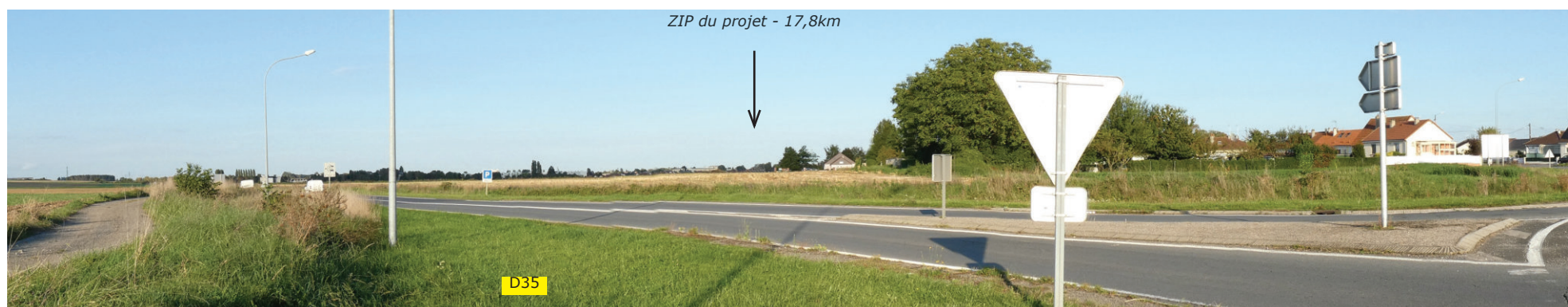
21 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D1 à l'ouest de Tergnier

> Perception visuelle depuis les grands axes du Bassin Chaunois :

Les vues 21 et 22 illustrent les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis les grands axes caractéristiques de l'unité paysagère du bassin Chaunois : la D1, notamment, dessert les villes de Chauny et Tergnier, dans la vallée de l'Oise, avant de rejoindre St-Quentin en traversant le plateau agricole.

La ZIP du projet se trouve dans les arrières-plans, à l'arrière de bandes arborées correspondant à la vallée de l'Oise, et soulignées par la silhouette urbaine des villes du bassin Chaunois.

=> La sensibilité paysagère vis-à-vis du projet est faible depuis ce bassin de vision.



22 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D1 à l'ouest de Ognès

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

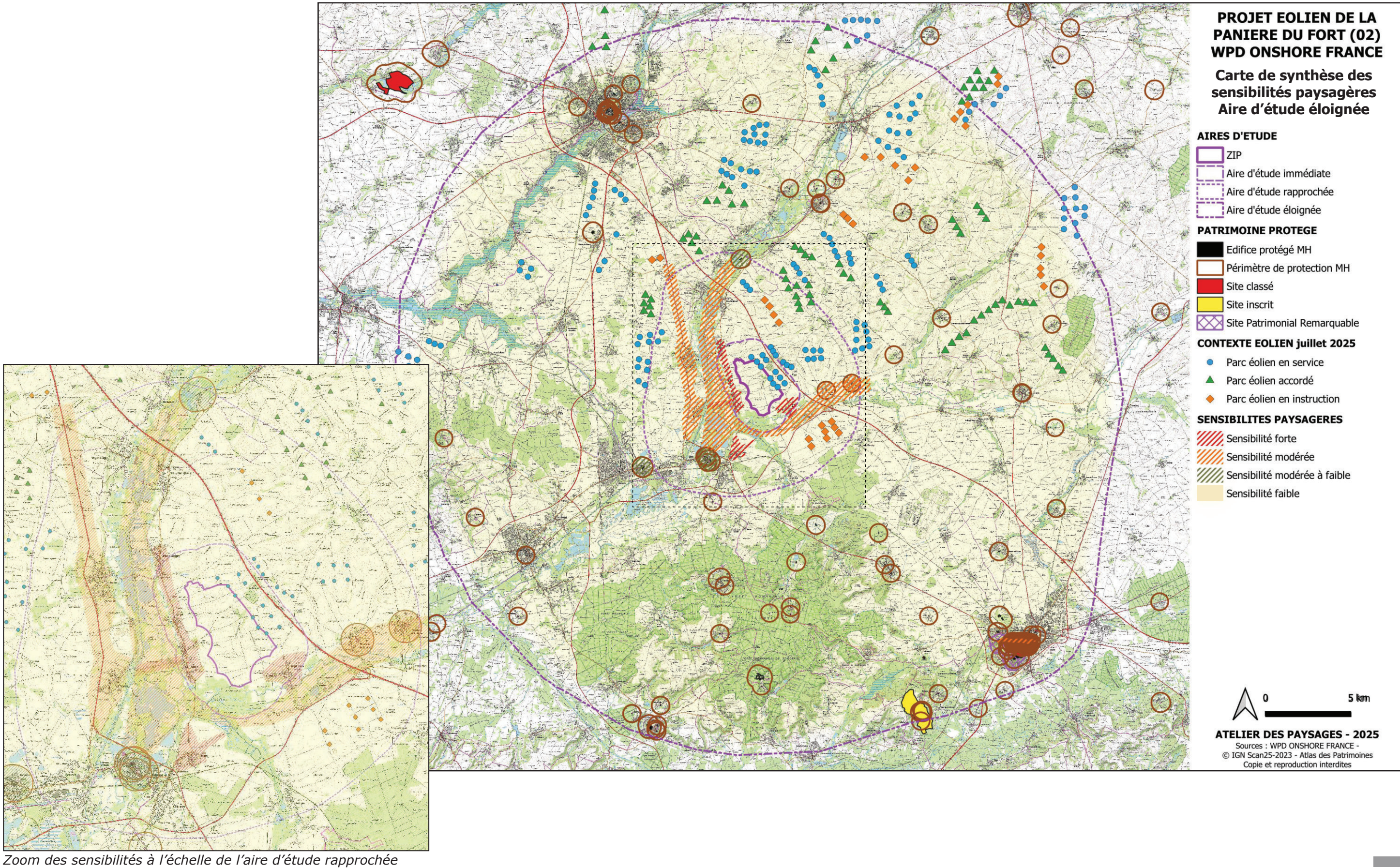
II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

1- Tableau de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales

	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales vis-à-vis du projet - Synthèse -		
		ZIP et aire d'étude immédiate	Aire d'étude rapprochée	Aire d'étude éloignée
<u>Unité paysagère de la Plaine de grandes cultures</u>	> Enjeux modérés à forts concentrés dans les vallées qui contrastent avec la plaine: la vallée de la Serre et ses affluents, et les paysages particuliers de la vallée de la Somme et de la partie de la vallée de l'Oise et des canaux interceptés par la plaine agricole. > Enjeux forts des villes de Saint-Quentin et Laon, «sentinelle» et «acropole» dans le paysage ouvert. > Enjeux forts liés au contexte éolien et au risque de saturation par encerclement. > Enjeux globalement faibles dans le reste du territoire couvert par l'unité paysagère.	> Sensibilité forte du village de Anguilmourt-le-Sart - risque d'effet de prégance et de rupture d'échelle avec les lieux de vie les plus proches. > Sensibilité modérée à forte des édifices patrimoniaux non protégés liée aux possibles concurrences visuelles et aux ruptures d'échelles : église et site du Fort Mayot. > Sensibilité forte liée au cumul de parcs éoliens, et au risque de saturation par encerclement.	> Sensibilité globalement modérée à ponctuellement forte de l'itinéraire de la D1044, liée à la perception simultanée du projet avec les villages de Travecy en Vendeuil, en rebord de vallée, et avec la silhouette de la Butte de Laon. > Sensibilité modérée à forte liée à l'élargissement de l'emprise horizontale du contexte éolien depuis les abords de la vallée de la Serre - risque de saturation à évaluer. > Sensibilité paysagère globalement plus faible depuis le reste du paysage du plateau agricole faible risque de prégance. > Sensibilité patrimoniale modérée des édifices protégés - risques de covisibilités et de saturation : églises de Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon.	> Sensibilité globalement faible du paysage de la Plaine de grandes cultures, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - faible risque de prégance > Sensibilité paysagère globalement faible des villes de Saint-Quentin et Laon - faible risque de prégance. > Sensibilité patrimoniale globalement faible des édifices et sites protégés ; une sensibilité patrimoniale ponctuellement modérée depuis les remparts de Laon - risque de saturation à évaluer. > Sensibilité globalement modérée au cumul de parcs éoliens - risque de saturation à évaluer.
<u>Unité paysagère de la Vallée de l'Oise moyenne</u>	> Enjeux modérés à forts concentrés dans partie de la vallée de l'Oise interceptée par les paysages particuliers des canaux. > Enjeux modérés dans le reste du territoire de vallée.	> Sensibilité forte des villages de Achery, Mayot, Brissay-Choigny - risque d'effet de prégance et de rupture d'échelle avec les lieux de vie les plus proches. > Sensibilité modérée à forte des édifices patrimoniaux non protégés liée aux possibles concurrences visuelles et aux ruptures d'échelles : les églises des trois villages. > Sensibilité forte liée au cumul de parcs éoliens, et au risque de saturation par encerclement.	> Sensibilité globalement modérée du paysage de la vallée, très arboré - risque de prégance limité. > Sensibilité ponctuellement forte dans la traversée de la vallée vers le village de Achery (D643), avec l'église dans l'axe du projet - risque de concurrence visuelle et de rupture d'échelle. > Sensibilité forte à l'élargissement de l'emprise horizontale du contexte éolien depuis l'itinéraire de la D13, et depuis le sud de la vallée de la Serre (vers Danizy). > Sensibilité patrimoniale globalement modérée à faible des édifices protégés de La Fère et du Moulin de Sénercy de Séry-lès-Mézières - faibles risques de covisibilités.	> Sensibilité globalement faible du paysage de la Vallée de l'Oise moyenne et de la Basse Thiérache, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de risques de prégance. > Sensibilité patrimoniale globalement faible de l'ensemble des édifices et sites protégés - peu de risques de covisibilités et de concurrence visuelle.
<u>Unité paysagère de la Basse Thiérache</u>	> Enjeux globalement modérés à faibles dans la partie de l'unité paysagère de Basse Thiérache interceptée par les aires d'étude pour le projet	non concerné	non concerné	
<u>Unité paysagère du Bassin Chaunois</u>	> Enjeux globalement modérés à forts dans cette unité paysagère, qui couvre une majorité de paysages de vallée identifiés comme particuliers: le bassin industriel de Chauny, Tergnier et la Fère ; la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et le canal. > Enjeux également modérés à forts pour le paysage particulier des collines du Noyonnais.	non concerné	> Peu ou pas de sensibilité patrimoniale et paysagère dans la partie du Bassin Chaunois interceptée par l'aire d'étude rapprochée - peu de visibilités dégagées	> Sensibilité globalement faible du paysage du Bassin Chaunois, du Massif de Saint-Gobain et des Collines du Laonnois, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de visibilités dégagées.
<u>Unité paysagère du Massif de Saint-Gobain</u>	> Enjeux forts liés aux paysages de la Forêt de Saint-Gobain qui occupent une grande partie de l'unité, ainsi que la limite nord de la vallée de l'Ailette. > Enjeux ponctuellement modérés à forts des landes de Versigny, des Vaux St-Nicolas, et du vallon des Prémontré. > Enjeux modérés pour le reste du territoire intercepté par l'unité paysagère	non concerné	non concerné	> Sensibilité patrimoniale globalement faible des édifices et sites protégés ; une sensibilité patrimoniale ponctuellement modérée à faible depuis la place Carnégie à Tergnier.
<u>Unité paysagère des Collines du Laonnois</u>	> Enjeux globalement forts dans cette unité paysagère, avec plusieurs paysages identifiés comme particuliers et reconnus: la Montagne des Creuttes, les marais de Cessières, le territoire entre Royaucourt et Bourguignon.	non concerné	non concerné	

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

2- Préconisations paysagères pour l'implantation du projet

Sensibilité forte liée au cumul de parcs éoliens, et au risque de saturation par encerclement.

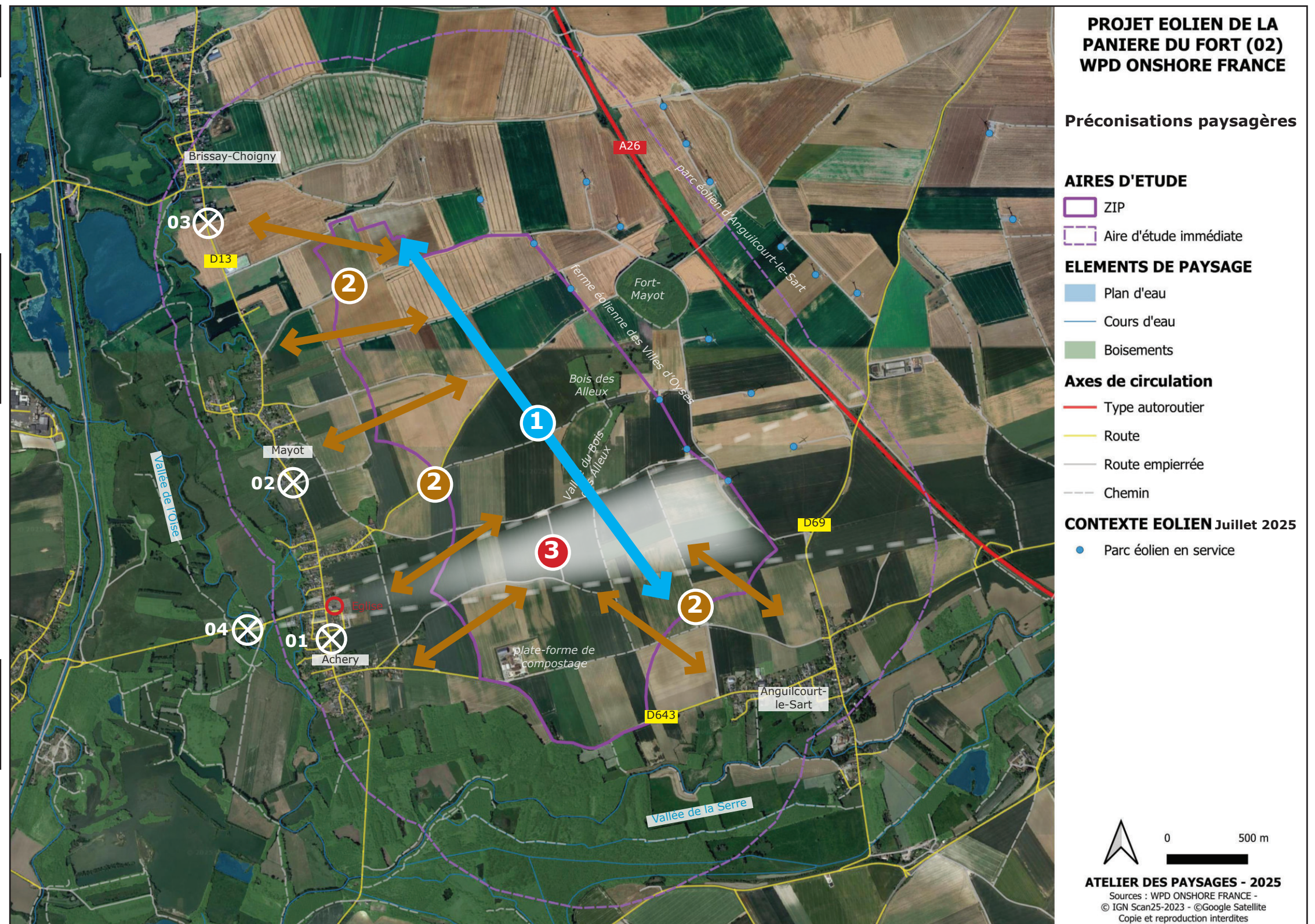
> **1** Privilégier une orientation de l'implantation nord-ouest/sud-est, avec une configuration linéaire, afin d'inscrire le projet dans la continuité du contexte éolien.

Sensibilité forte des villages de Achery, Mayot, Brissay-Choigny et Anguilcourt-le-Sart - risque d'effet de prégnance et de rupture d'échelle avec les lieux de vie les plus proches. Sensibilité modérée, ponctuellement forte des églises des quatre villages.

> **2** Privilégier une maximum de recul par rapport aux limites des villages, afin de limiter les effets de prégnances des éoliennes sur les lieux de vie les plus proches, et sur les centre-bourgs. Notons que cet effet sera accentué par la pente douce du coteau qui descend vers la vallée de l'Oise.

Sensibilité ponctuellement forte dans la traversée de la vallée vers le village d'Achery (D643), avec l'église dans l'axe du projet - risque de concurrence visuelle et de rupture d'échelle.

> **3** Prendre en compte le cône de vision qui s'ouvre depuis la traversée de la vallée de l'Oise à l'entrée ouest de Achery. Privilégier une implantation en équilibre avec la mise en scène de l'église et son clocher dans l'écrin végétal du fond de vallée, en éloignant au maximum des éoliennes aux limites de ce cône de vision.



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

> Dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis la D13, dans les traversées de Achery, Mayot et Brissay-Choigny, l'analyse des variantes par des photomontages de travail permettra de privilégier l'implantation qui s'éloignera au maximum des points d'appel visuels (clocher et mairie de Achery notamment), des silhouettes des habitations et des silhouettes des bourgs.

> A l'entrée ouest de Achery, prendre en compte l'effet de point d'appel visuel de l'église et son clocher, dans l'écrin végétal du fond de vallée. L'analyse des variantes par des photomontages de travail, le long de cet axe de circulation, permettra de privilégier l'implantation qui s'éloignera au maximum du clocher dans ce champ de vision.



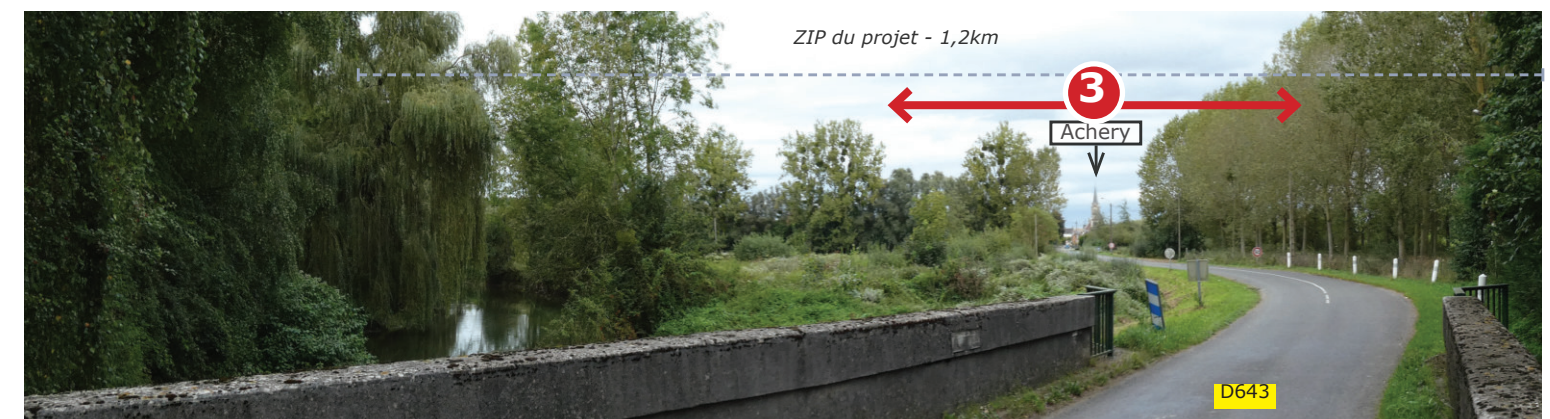
01 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à l'approche de la mairie et de l'église de Achery



02 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à la sortie sud de Mayot



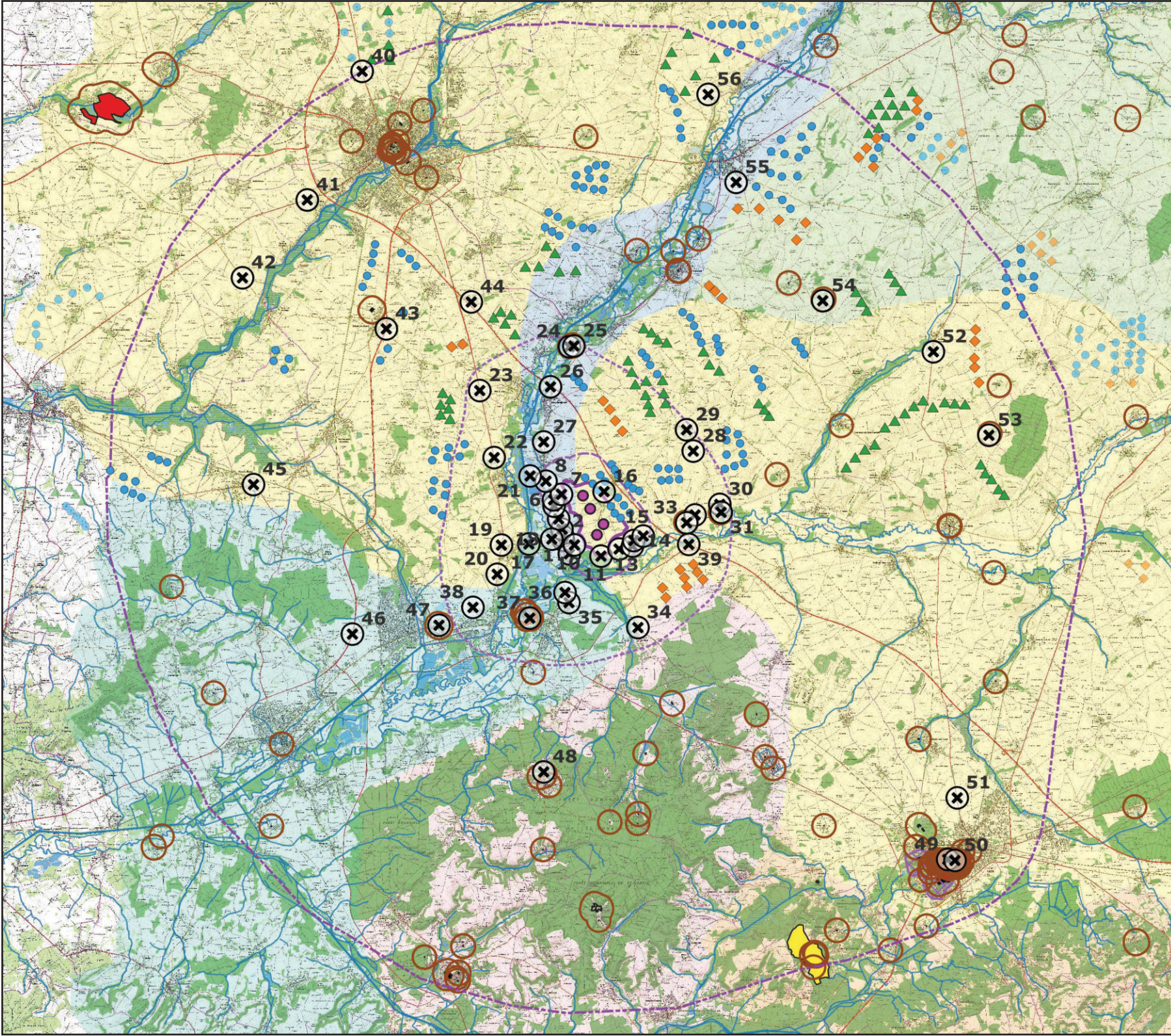
03 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à la sortie de Brissay-Choigny vers Mayot - source WPD



04 - Vue vers la ZIP depuis la D643 à la hauteur du pont sur l'Oise, vers Achery

3- Points de vue d'illustration des sensibilités paysagères et patrimoniales - photomontages

> Points de vue d'illustration de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis du projet de parc éolien, dans les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée, et dans les unités paysagères qu'elles interceptent.



PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02)
WPD ONSHORE FRANCE

Carte des points de vue de
photomontages

- AIRES D'ETUDE**
- ZIP
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- UNITES PAYSAGERES**
- Plaine de grandes cultures
 - Vallée de l'Oise moyenne
 - Bassin Chaunois
 - Massif de Saint-Gobain
 - Collines du Laonnois
 - Basse Thiérache
- PATRIMOINE PROTEGE**
- Edifice protégé MH
 - Périmètre de protection MH
 - Site classé
 - Site inscrit
 - Site Patrimonial Remarquable
- CONTEXTE EOLIEN juillet 2025**
- Parc éolien en service
 - Parc éolien accordé
 - Parc éolien en instruction
 - Projet de la Panière du Fort
- PHOTOMONTAGES**
- Points de vue de photomontages



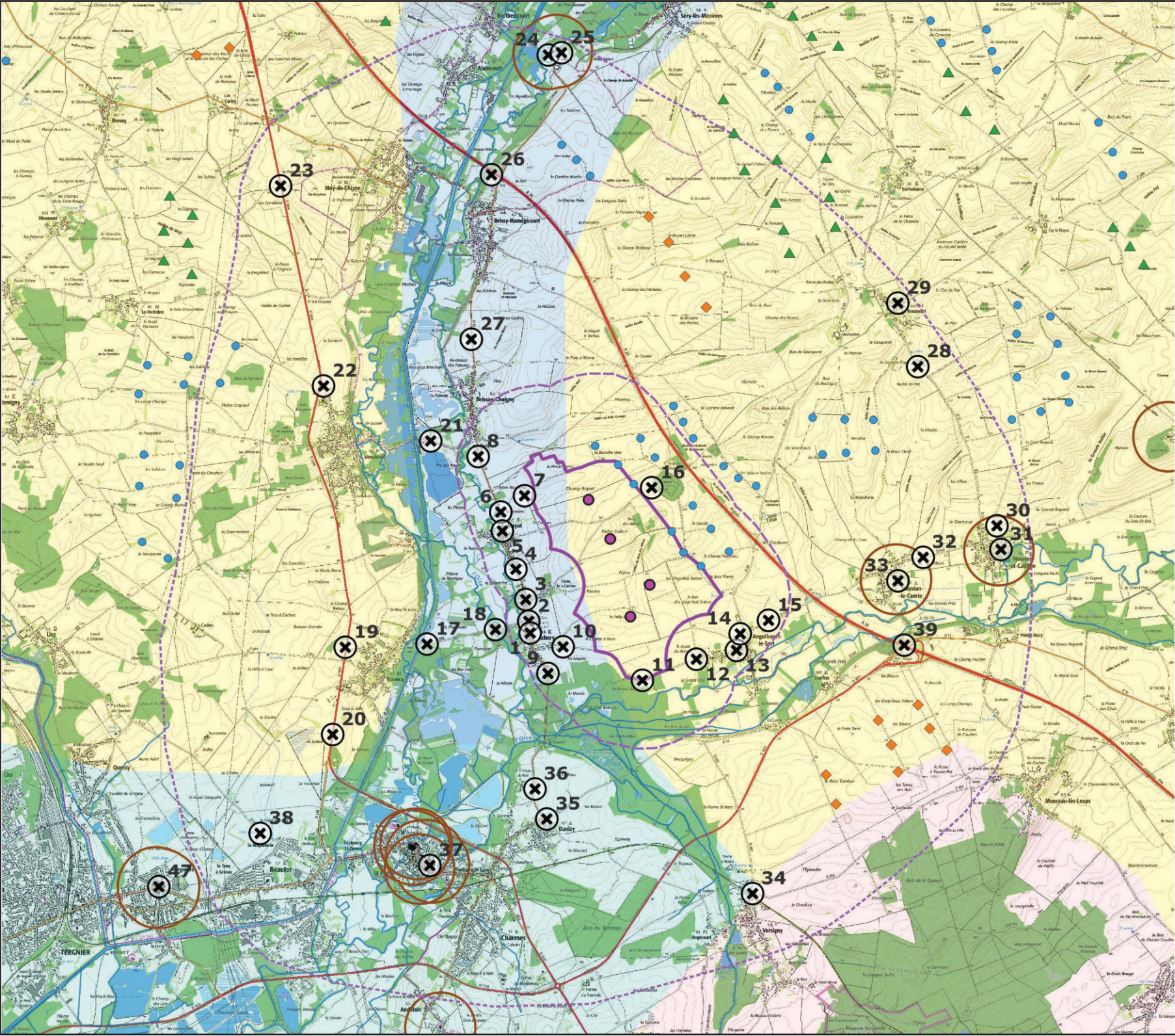
ATELIER DES PAYSAGES - 2025

Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02 - Atlas des patrimoines -
Copie et reproduction interdites

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

> Localisation des points de vue d'illustration à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.



PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02) WPD ONSHORE FRANCE

Carte des points de vue de photomontages

- AIRES D'ETUDE**
- ZIP
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
- UNITES PAYSAGERES**
- Plaine de grandes cultures
 - Vallée de l'Oise moyenne
 - Bassin Chaunois
 - Massif de Saint-Gobain
- PATRIMOINE PROTEGE**
- Périmètre de protection MH
 - Edifice protégé MH
- CONTEXTE EOLIEN juillet 2025**
- Parc éolien en service
 - Parc éolien accordé
 - Parc éolien en instruction
 - Projet de la Pânière du Fort
- PHOTOMONTAGES**
- Points de vue de photomontages



ATELIER DES PAYSAGES - 2025
Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02 - Atlas des patrimoines
Copie et reproduction interdites

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

NUMERO	NOM DU POINT DE VUE	AIRE ETUDE
1	Traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie	immédiate
2	Traversée du village de Achery - à la hauteur de l'église	immédiate
3	Traversée du village de Achery - à la hauteur de la rue du Fort	immédiate
4	Itinéraire de la D13 entre les villages de Achery et de Mayot	immédiate
5	Traversée du village de Mayot, à proximité de la rue du Point du jour	immédiate
6	Entrée nord du village de Mayot, sur la rue Pasteur (D13)	immédiate
7	Chemin d'exploitation agricole au nord du village de Mayot	immédiate
8	Itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny	immédiate
9	Itinéraire de la D13 à l'entrée sud du village de Achery	immédiate
10	Itinéraire de la D643 à la sortie est du village de Achery	immédiate
11	Itinéraire de la D643 entre les villages de Achery et de Anguilmcourt-le-Sart	immédiate
12	Itinéraire de la D643 à l'entrée ouest du village de Anguilmcourt-le-Sart	immédiate
13	Traversée du village de Anguilmcourt-le-Sart par la D643, à la hauteur de l'école	immédiate
14	A l'arrières des maisons de la rue de l'Egalité, à Anguilmcourt-le-Sart	immédiate
15	Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilmcourt-le-Sart	immédiate
16	Le Fort Mayot, sur le territoire communal de Mayot	immédiate
17	Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, entre Travecy et Achery	rapprochée
18	Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery	rapprochée
19	Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Travecy	rapprochée
20	Itinéraire de la D1044 au sud du village de Travecy	rapprochée
21	Traversée de la vallée de l'Oise entre Vendeuil et Brissay-Choigny	rapprochée
22	Entrée nord du village de Vendeuil sur la D346	rapprochée
23	Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Moÿ-de-l'Aisne	rapprochée
24	Le Moulin de Sénercy, partiellement inscrit MH, à Séry-lès-Mézières	rapprochée
25	Le Moulin de Sénercy, partiellement inscrit MH, à Séry-lès-Mézières, depuis l'itinéraire de la D13	rapprochée
26	Observatoire paysager de Brissy-Hamégicourt, au bord de l'A26	rapprochée
27	Itinéraire de la D13 entre les villages de Brissy-Hamégicourt et de Brissay-Choigny	rapprochée

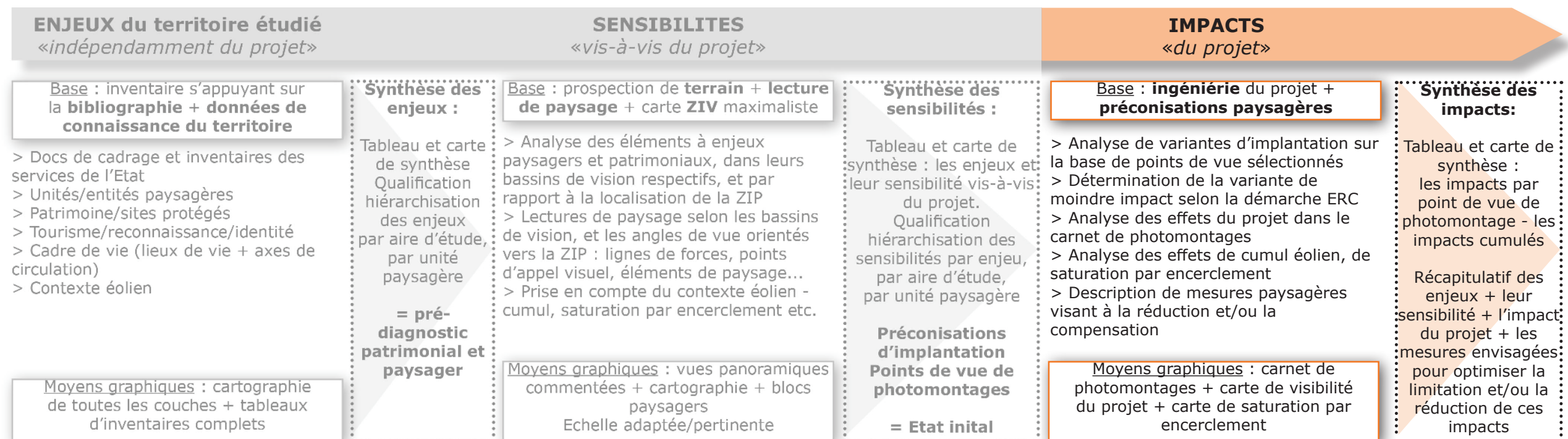
II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-D. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

28	Itinéraire de la D57 à la sortie sud du village de Renansart	rapprochée
29	Centre du village de Renansart, rue de l'Eglise	rapprochée
30	Village de Novion-et-Catillon, à la hauteur du cimetière	rapprochée
31	Eglise de Novion-et-Catillon, classée MH	rapprochée
32	Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Novion-le-Comte	rapprochée
33	Eglise de Novion-le-Comte, classée MH	rapprochée
34	Traversée du village de Versigny par la D697	rapprochée
35	Itinéraire de la D35 à la limite nord du village de Danizy	rapprochée
36	Itinéraire de la D13 à la sortie nord du village de Danizy	rapprochée
37	Le Quartier Drouot, inscrit MH, à La Fère	rapprochée
38	Itinéraire de la D55 à l'entrée nord de la ville de Beaufort	rapprochée
39	Itinéraire de l'A26 depuis la D35 en viaduc, à la hauteur de la vallée de la Serre	rapprochée
40	Itinéraire de la D1044 au nord de Saint-Quentin	éloignée
41	Itinéraire de la D930 au sud de Saint-Quentin	éloignée
42	Itinéraire de la D32 à l'approche de la vallée de la Somme	éloignée
43	Itinéraire de la D420 à la hauteur du village de Essigny-le-Grand	éloignée
44	Itinéraire de l'A26 depuis l'aire de repos d'Urvillers	éloignée
45	Itinéraire de la D937 à la sortie est du village de Flavy-le-Martel	éloignée
46	Itinéraire de la D1 à l'ouest de Tergnier	éloignée
47	La Place Carnégie , inscrite MH, à Fargniers	éloignée
48	Ancienne Manufacture Royale des glaces de Saint-Gobain, inscrite MH	éloignée
49	Remparts de la Citadelle de Laon, à la hauteur de la table d'orientation	éloignée
50	Remparts de la Citadelle de Laon, à la hauteur du Site classé	éloignée
51	Itinéraire de la D967 dans l'aire d'influence de la Butte de Laon	éloignée
52	Itinéraire de la D967 à la sortie de Monceau-le-Neuf	éloignée
53	Château de Bois-lès-Pargny, classé MH	éloignée
54	Château de Parpeville, inscrit MH	éloignée
55	Itinéraire de la D131 à la hauteur de Origny-Sainte-Benoite	éloignée
56	Itinéraire de la D66 à l'approche des Falaises de Bernot	éloignée

IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

CHAPITRE III : ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC



----- Démarche itérative -----

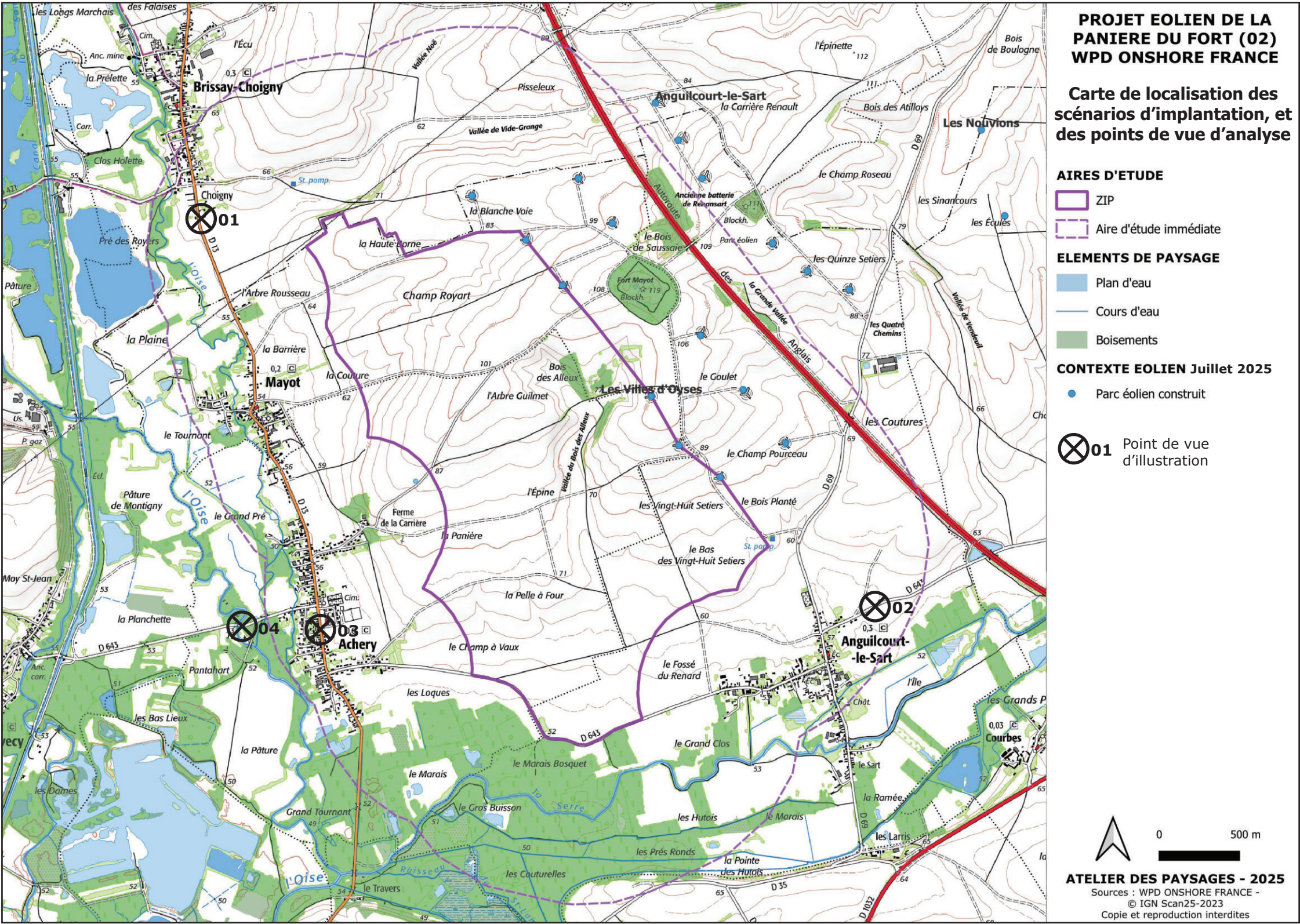
III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

1- Scénarios, variantes et points de vue d'illustration

Suite aux états initiaux de l'étude d'impact, quatre scénarios d'implantation et plusieurs variantes de hauteur d'éoliennes, ont été élaborés.

D'un point de vue paysager, quatre points de vue rapprochés permettent d'effectuer une analyse comparative des scénarios et des variantes, dans l'objectif de déterminer la variante de moindre impact paysager. Des vues filaires sont proposées pour chacun des points de vue.



III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

2- Scénario 1

Description :

Quatre éoliennes alignées selon une orientation quasi nord/sud, dans toute la longueur de la ZIP.

Analyse paysagère du scénario :

> L'alignement proposé suit de manière assez harmonieuse l'orientation générale des lignes d'éoliennes caractéristiques du contexte éolien immédiat (parcs Les Villes d'Oyses et Anguilcourt-le-Sart en particulier). Il est implanté plutôt sur le coteau, entre les villages de Mayot et de Achery, et le parc éolien des Villes d'Oyses.

> L'implantation proposée est régulière et les inter-distances sont équilibrées ; la lisibilité du projet est globalement bonne du point de vue cartographique. On observe cette lisibilité du scénario 1 également sur les vues filaires 01 et 02.

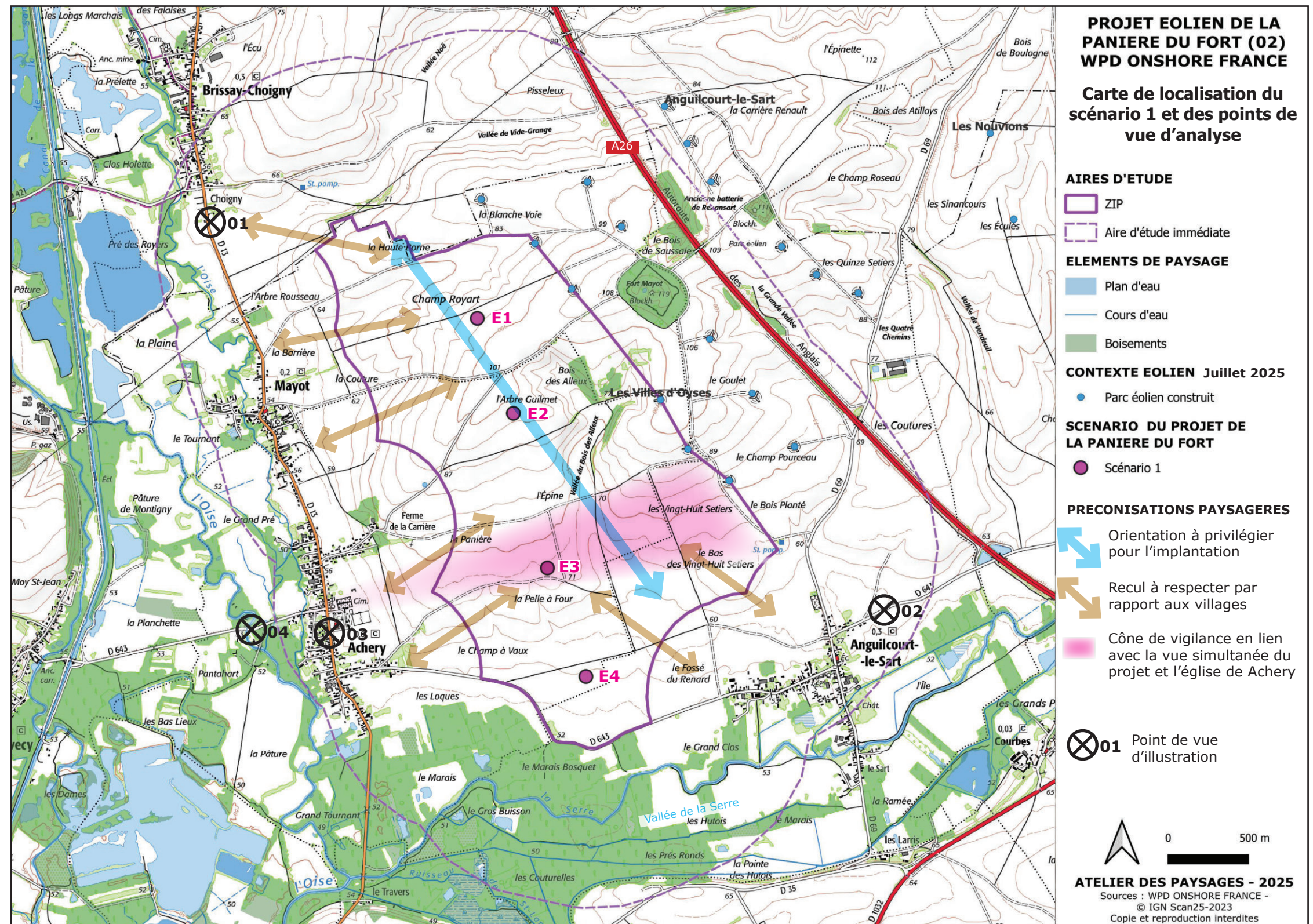
> Cependant, on observe sur la carte ci-contre que E4 se trouve dans une zone de recul préconisée, afin de s'éloigner au maximum des villages les plus proches, ainsi que de la vallée de la Serre (884 m des premières maisons de Anguilcourt-le-Sart et 1146 m des premières maisons de Achery).

L'occupation de la plus grande longueur de la ZIP implique par ailleurs une forte augmentation de l'emprise horizontale globale du paysage éolien - bien visible sur le filaire 02.

> Cette implantation occupe largement les panoramas dès les premiers-plans et installe un effet de cumul bien perceptible depuis les lieux de vie les plus proches.

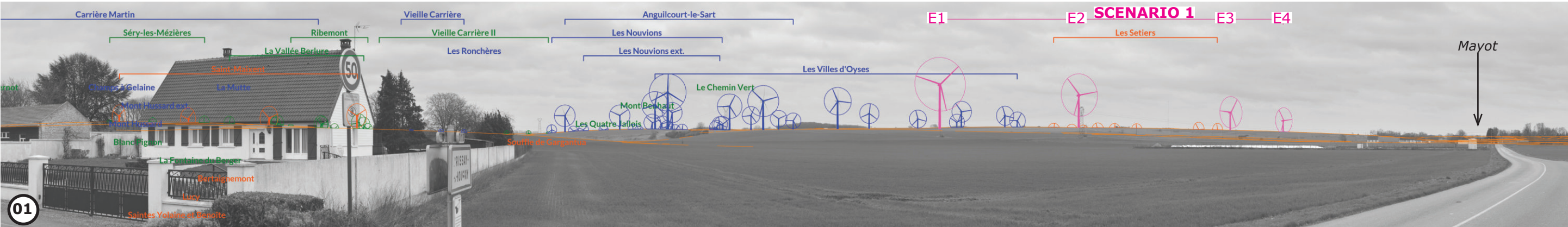
> Enfin, E3 se situe en limite du cône de vigilance en lien avec la vue simultanée du projet avec l'église de Achery.

La vue filaire 04 montre que cette éolienne dépasse la hauteur du clocher, tout en étant légèrement décalée vers la partie droite du cadrage sur l'église.

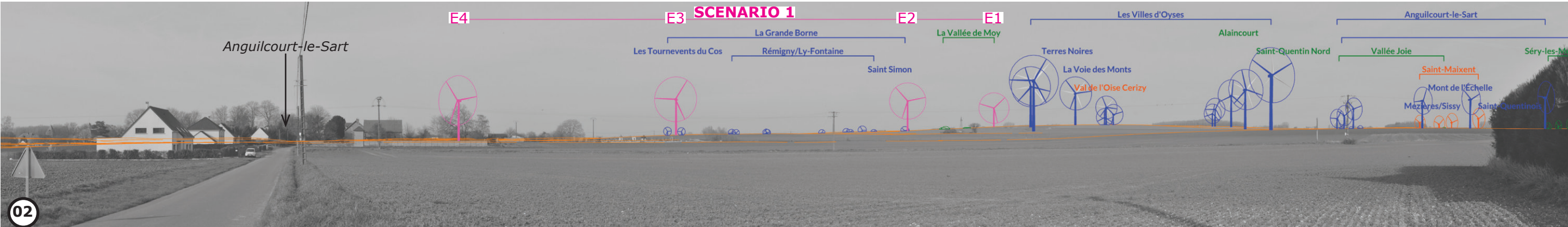


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

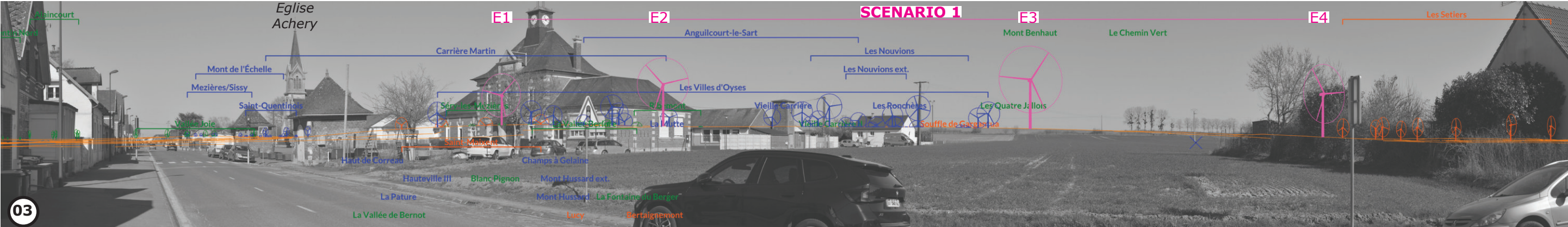
III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION



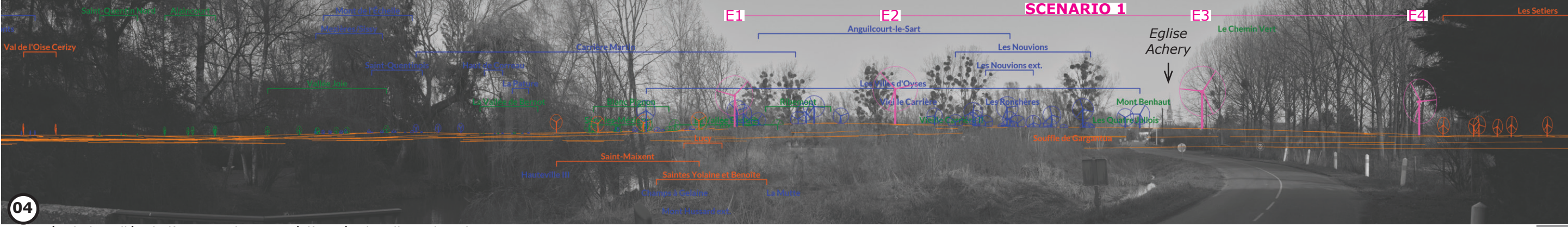
Itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny



Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilcourt-le-Sart



Traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie



Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

3- Scénario 2

Description :

Quatre éoliennes alignées selon une orientation nord-ouest/sud-est ; un alignement parallèle au contexte existant.

Analyse paysagère du scénario :

> L'alignement proposé suit de manière plus favorable les préconisations paysagères d'implantation (l'orientation à privilégier pour l'implantation), de même qu'elle s'installe davantage en harmonie avec orientation générale des lignes d'éoliennes caractéristiques du contexte éolien immédiat (parcs Les Villes d'Oyses et Angilcourt-le-Sart en particulier).

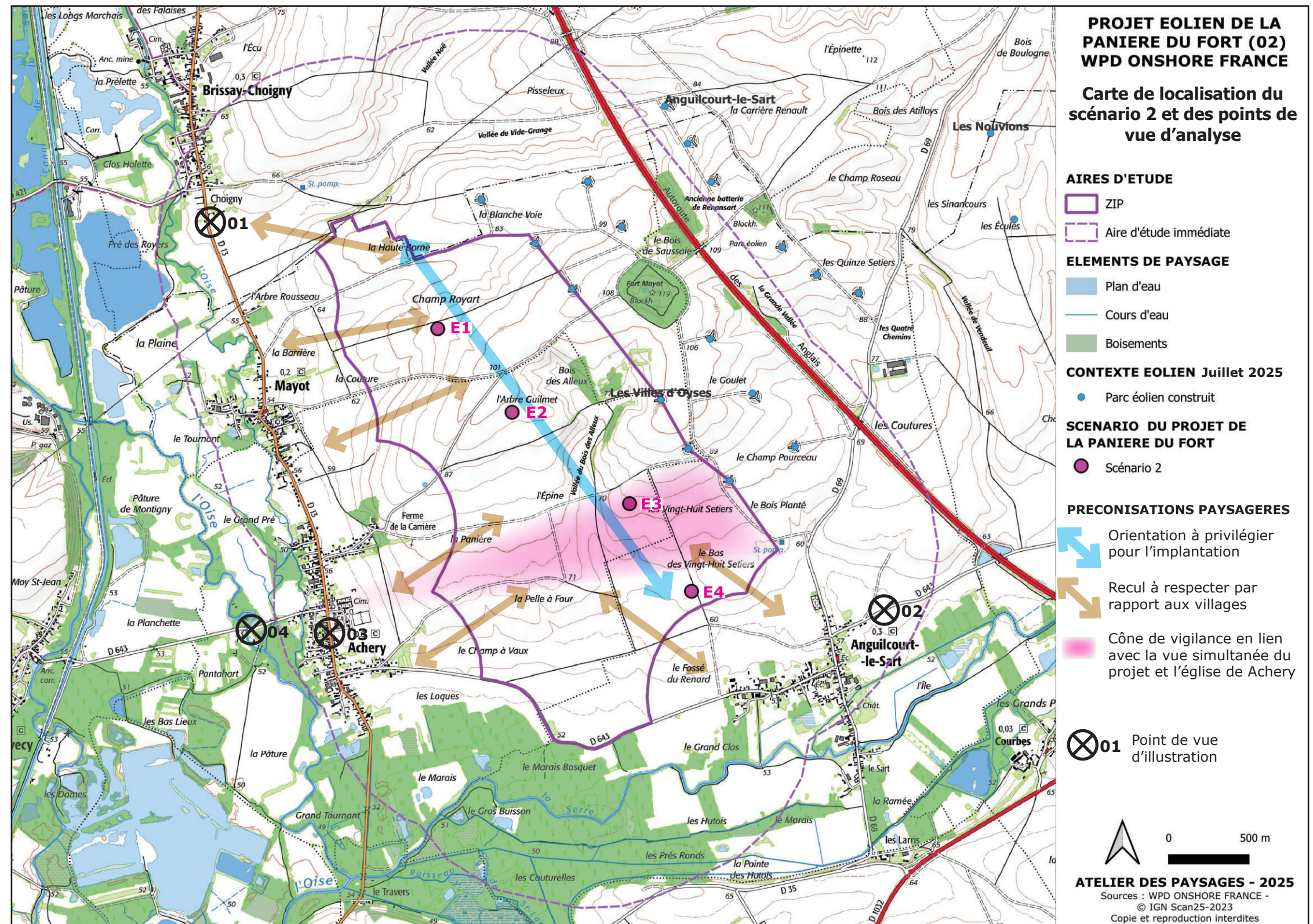
> Ce scénario 2 est plus éloigné des villages de Achery et de Mayot - on l'observe sur le filaire 03 avec un recul des éoliennes plus à l'est du coteau (E1 à 1050 m et E2 à 1080 m des premières habitations).

> L'implantation proposée est régulière et les inter-distances sont équilibrées ; la lisibilité du projet est globalement bonne du point de vue cartographique. On observe cette lisibilité du scénario 2 également sur les vues filaires 01 et 02.

> Cependant, on observe sur la carte ci-contre que E4 se trouve dans une zone de recul à privilégier pour s'éloigner du village de Angilcourt-le-Sart (elle se situe à moins de 600 m des premiers éléments bâtis). Un risque de prégnance sur ce village est possible compte tenu de la topographie du site d'implantation. La vue filaire 02 illustre bien cet effet. On observe toutefois que l'emprise horizontale globale du paysage éolien est moins étendue que dans le scénario 1.

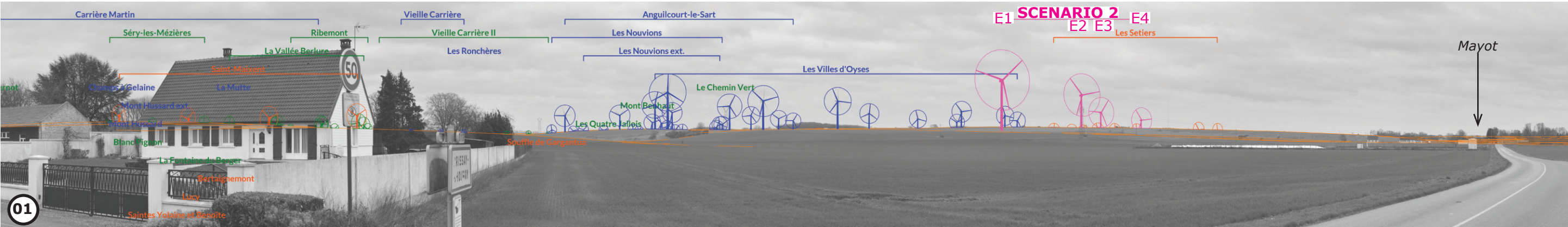
> Enfin, E3 se situe en limite du cône de vigilance en lien avec la vue simultanée du projet avec l'église de Achery.

La vue filaire 04 montre que E3 dépasse la hauteur du clocher, avec un léger décalage vers la gauche du cadrage sur l'église ; on observe également qu'elle est plus éloignée que dans le scénario 1.

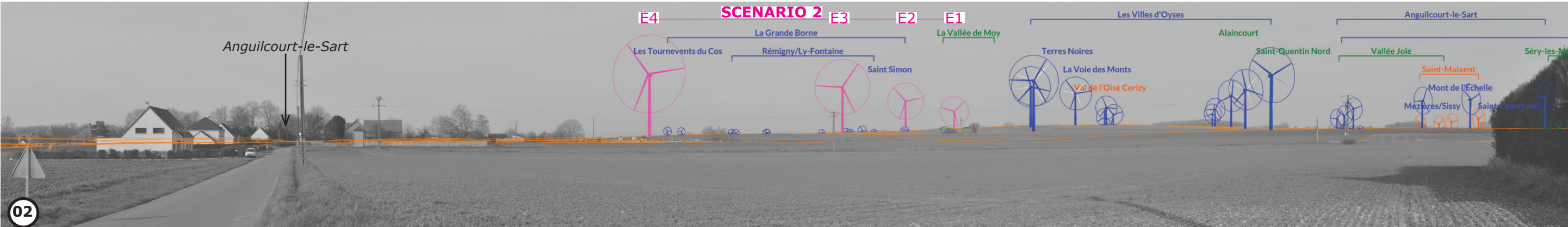


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

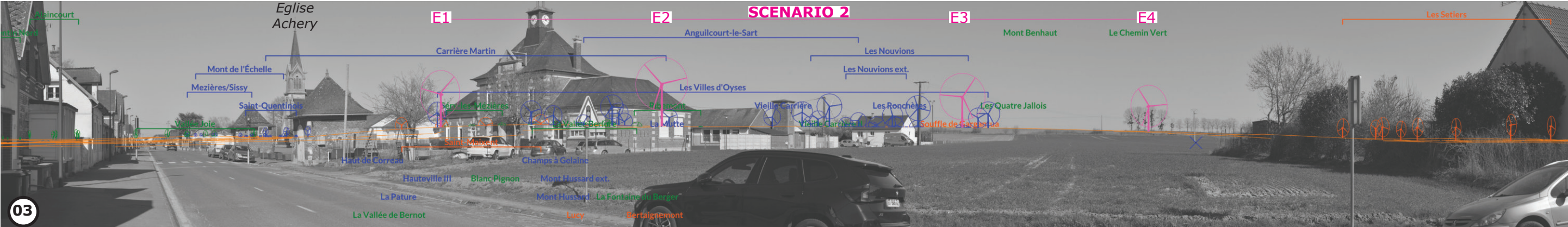
III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION



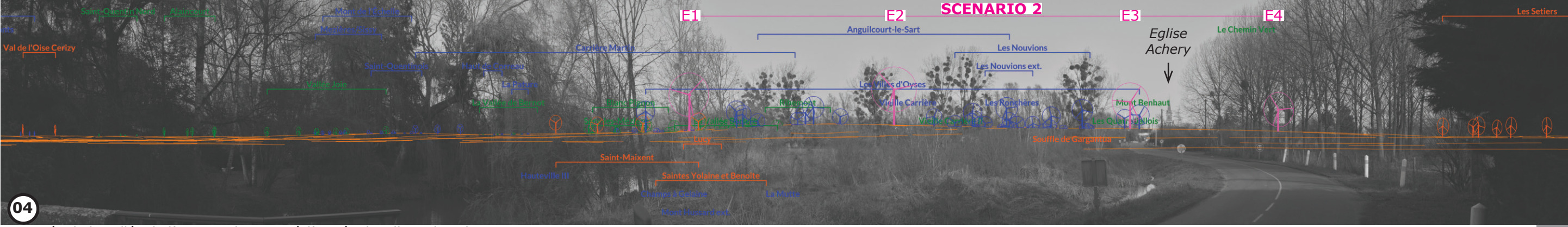
01 Itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny



02 Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Angilcourt-le-Sart



03 Traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie



04 Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

4- Scénario 3

Description :

Deux groupes de deux éoliennes implantés au nord et au sud de la ZIP, limitant notamment l'effet barrière pour la migration de l'avifaune.

Analyse paysagère du scénario :

> Cette configuration s'éloigne des motifs d'alignements d'éoliennes présents dans le contexte éolien immédiat (parc Les Villes d'Oyses et Anguilcourt-le-Sart).

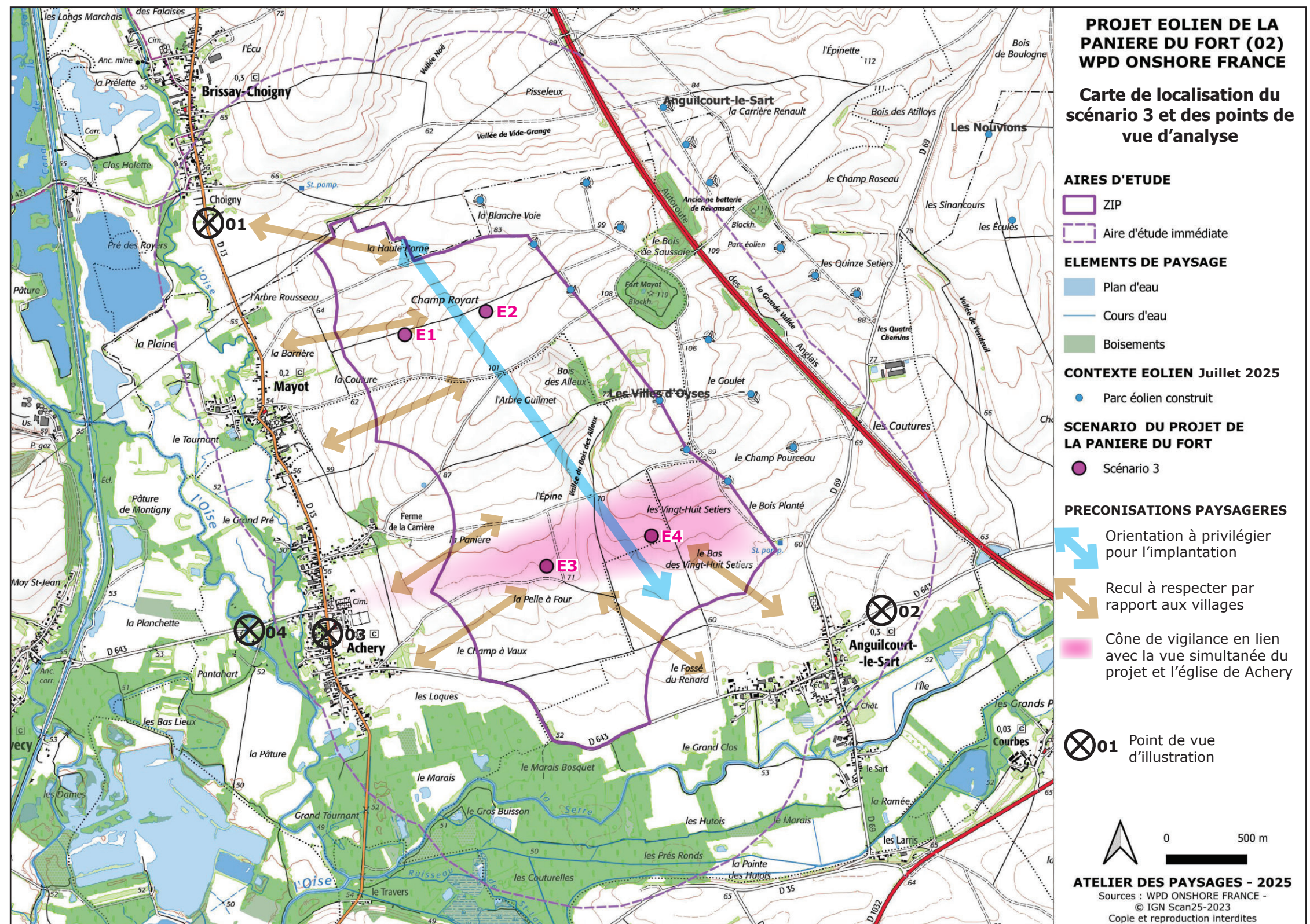
> Ce scénario 3 se rapproche du village de Mayot avec E1 (à environ 880 m des premiers éléments bâtis) située dans la zone de recul à respecter par rapport au village. On peut l'observer sur la vue filaire 01.

Ce scénario s'éloigne du village de Anguilcourt-le-Sart, avec un effet de prégnance moins fort que dans la variante précédente (vue filaire 02 - E4 à environ 1025 m des premiers éléments bâtis). Cette vue met toutefois en avant l'élargissement de l'emprise horizontale du contexte éolien global avec ce scénario.

> L'implantation proposée conserve par ailleurs une bonne lisibilité du point de vue cartographique, avec un effet de symétrie nord/sud.

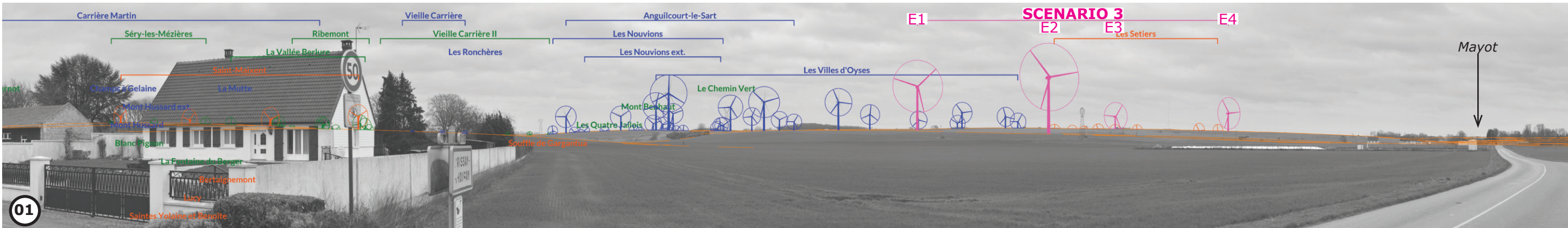
On observe également cette lisibilité du scénario 3 sur les vues filaires 01 et 02, avec un effet de continuité équilibrée avec le contexte existant malgré une géométrie contrastée.

> Enfin, E3 et E4 se situent en limite du cône de vigilance en lien avec la vue simultanée du projet avec l'église de Achery. La vue filaire 04 montre que ces éoliennes dépassent la hauteur du clocher, tout en étant légèrement décalée vers la droite du cadrage sur l'église. L'impact observé sur l'église est à souligner ici avec deux éoliennes visibles simultanément.

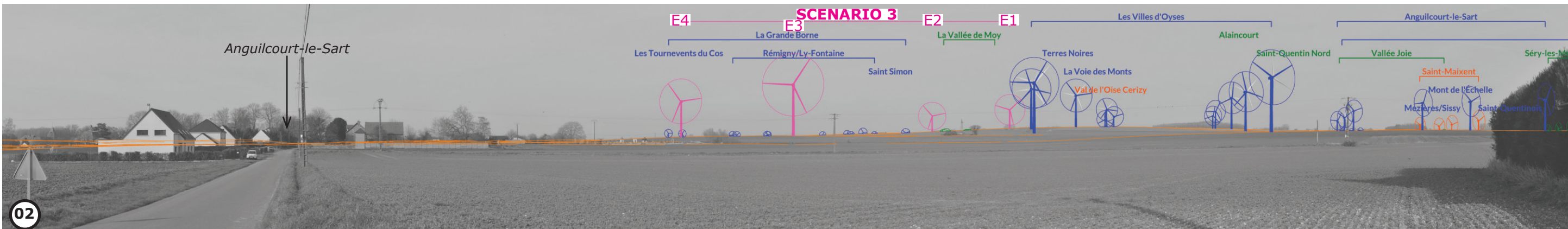


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

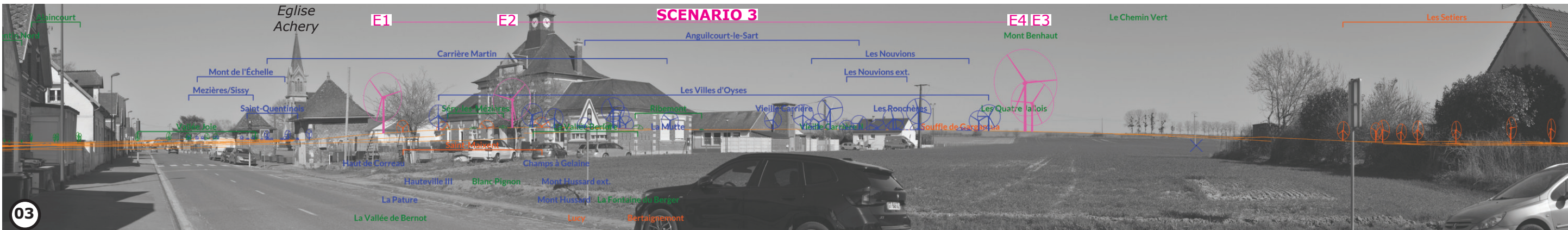
III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION



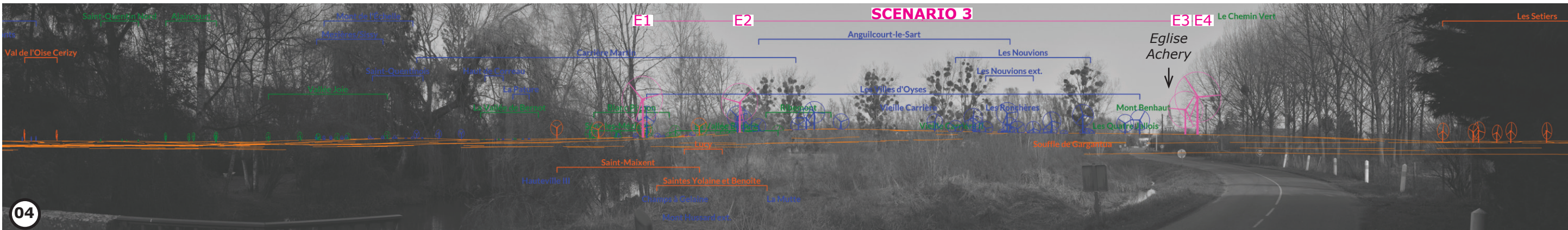
Itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny



Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Angilcourt-le-Sart



Traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie



Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

5- Scénario 4

Description :

Quatre éoliennes implantées selon un travail d'optimisation multicritères des scénarios 1, 2 et 3 (ce travail d'analyse et de comparaison multicritères est développé dans le Tome 1 - Volet projet).

Analyse paysagère du scénario :

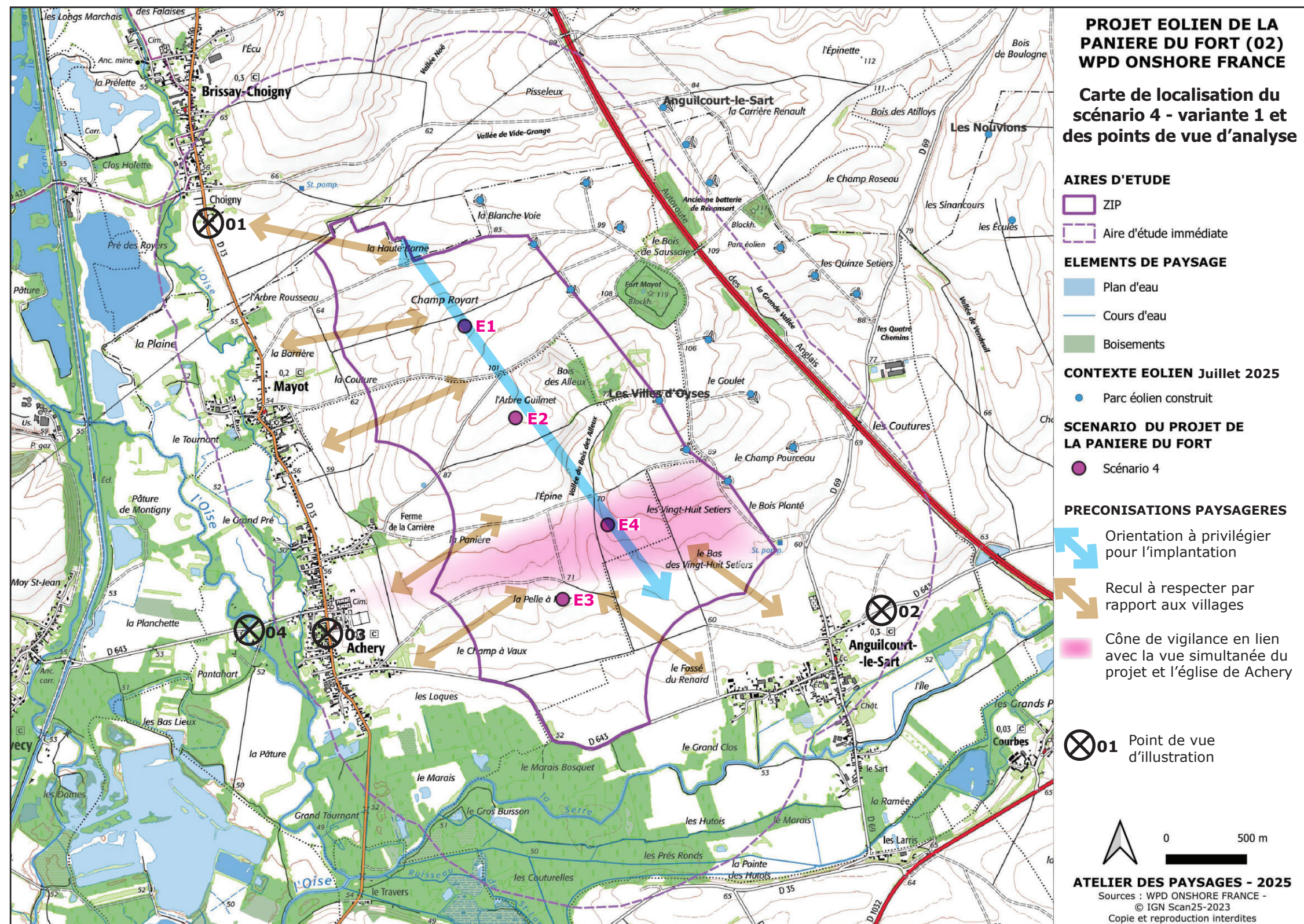
> Cette configuration reprend une partie de l'alignement du scénario 2, favorable du point de vue paysager en terme d'orientation générale du projet, et de continuité équilibrée (mais avec des inter-distance de machines plus grandes) des lignes d'éoliennes caractéristiques du contexte éolien immédiat (parcs Les Villes d'Oyses et Angilcourt-le-Sart en particulier).

> Ce scénario 4 est davantage éloigné de Mayot (vue filaire 01 - E1 à 1220 m environ des premiers éléments bâtis) et de Angilcourt-le-Sart (vue filaire 02 - E3 à 1046 m des premiers éléments bâtis du village) ; il se rapproche un peu de Achery avec E3 positionnée en limite de zone de recul préconisée (vue filaire 03 - E3 à environ 1110 m des premiers éléments bâtis).

> L'implantation proposée dans le scénario 4 conserve une bonne lisibilité avec un effet d'alignement et d'équilibre avec le contexte éolien, bien visible sur les vues filaires 01, 02 et 03.

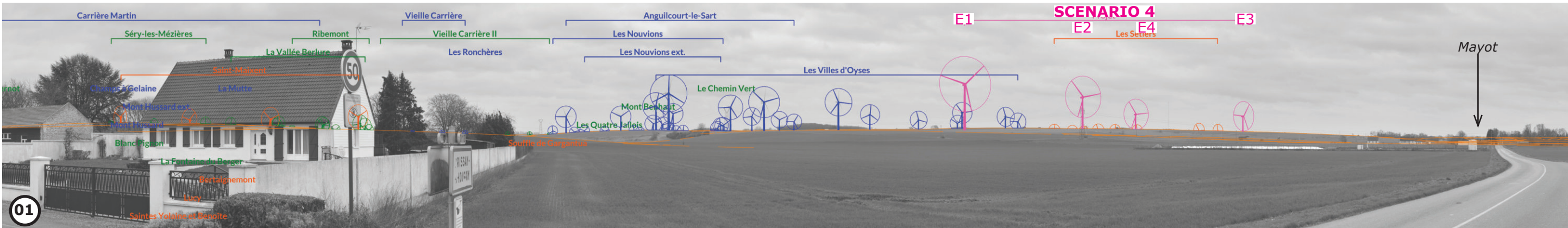
> Enfin, E4 se situe en limite du cône de vigilance en lien avec la vue simultanée du projet avec l'église de Achery depuis l'entrée ouest du village après la traversée de la vallée de l'Oise.

La vue filaire 04 montre qu'elle dépasse la hauteur du clocher, tout en étant légèrement décalée vers la gauche du cadrage sur l'église.

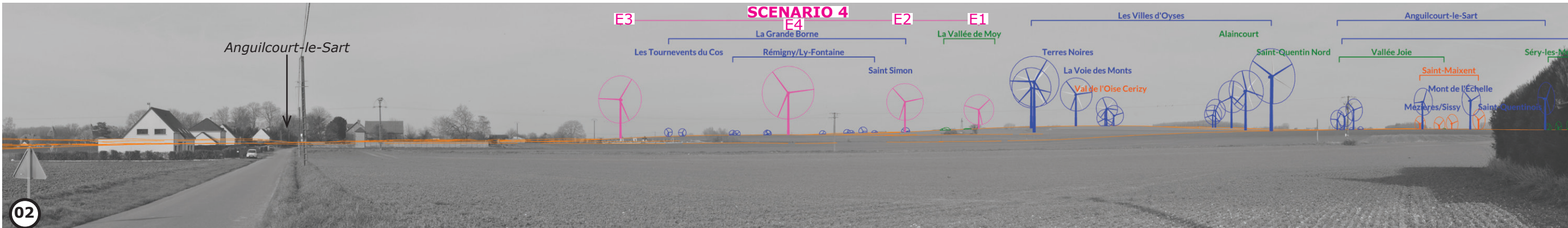


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

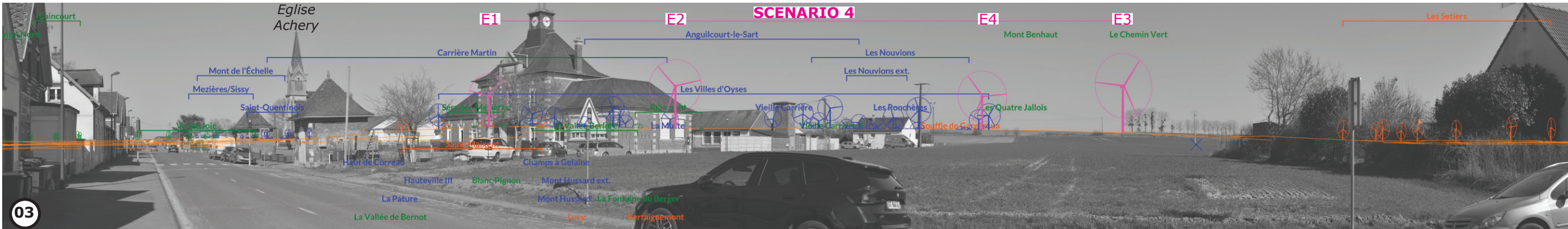
III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION



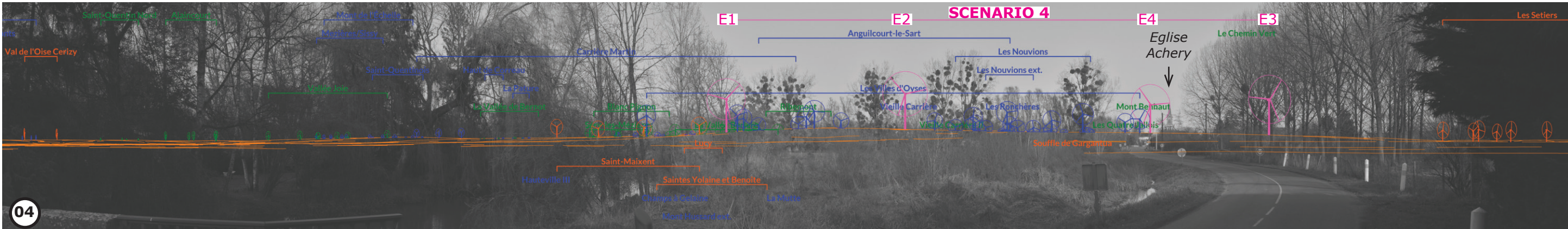
Itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny



Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilcourt-le-Sart



Traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie



Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery

6- Synthèse de l'analyse des 4 scénarios

	Configuration générale de l'implantation - lisibilité globale	Analyse par rapport aux préconisations paysagères		
		Alignement - contexte éolien	Éloignement des villages	Cône de vigilance vers l'église de Achery
Scénario 1	Quatre éoliennes alignées selon une orientation quasi nord/sud, dans toute la longueur de la ZIP. Bonne lisibilité de l'implantation.	Suit de manière assez harmonieuse l'orientation générale des lignes d'éoliennes du contexte. Forte augmentation de l'emprise horizontale globale depuis Anguilcourt-le-Sart notamment.	E4 très proche de Anguilcourt-le-Sart, E1, E2 et E3 plus éloignées sur le coteau.	E3 en limite intérieure du cône de vigilance et dépasse la hauteur du clocher, tout en étant légèrement décalée.
Scénario 2	Quatre éoliennes alignées selon une orientation nord-ouest/sud-est. Implantation régulière et inter-distances équilibrées ; la lisibilité du projet est globalement bonne.	Un alignement harmonieusement parallèle au contexte existant. Emprise horizontale globale légèrement réduite depuis Anguilcourt-le-Sart notamment, par rapport au scénario 1.	Scénario plus éloigné des villages de Achery et de Mayot. E4 encore très proche de Anguilcourt-le-Sart.	E3 en limite intérieure du cône de vigilance, et dépasse la hauteur du clocher, avec un léger décalage vers la gauche. Elle est plus éloignée que dans le scénario 1.
Scénario 3	Deux groupes de deux éoliennes implantés au nord et au sud de la ZIP. Une bonne lisibilité malgré cette géométrie contrastée, avec un effet de symétrie nord/sud.	Cette configuration s'éloigne des motifs d'alignements d'éoliennes présents dans le contexte éolien immédiat, mais conserve toutefois un effet de continuité assez harmonieux.	E1 se rapproche du village de Mayot, mais cette implantation s'éloigne du village de Anguilcourt-le-Sart (E3 et E4), avec un effet de prégnance moins fort que dans la variante précédente.	E3 et E4 se situent en limite intérieure du cône de vigilance et dépassent la hauteur du clocher, tout en étant légèrement décalée vers la droite.
Scénario 4	Quatre éoliennes implantées selon un travail d'optimisation multicritères des scénarios 1, 2 et 3. Bonne lisibilité générale de l'implantation.	Ce scénario reprend une partie de l'alignement du scénario 2, favorable du point de vue paysager en terme d'orientation générale du projet, et de continuité équilibrée. Emprise horizontale globale optimisée.	Scénario encore davantage éloigné des villages de Mayot et de Anguilcourt-le-Sart ; E3 se rapproche un peu de Achery.	E4 se situe en limite intérieure du cône de vigilance et dépasse la hauteur du clocher, tout en étant légèrement décalée vers la gauche du cadrage sur l'église.

L'analyse des quatre scénarios montre l'optimisation progressive de l'implantation du projet. Ainsi le scénario 4 est globalement favorable d'un point de vue paysager, notamment par la configuration générale de l'implantation et sa lisibilité depuis le paysage proche, l'harmonie avec le contexte éolien, l'éloignement des villages.

L'étude de variantes de hauteurs d'éoliennes pour ce scénario 4, développée pages suivantes, permet de déterminer le choix de machine optimal par rapport à la configuration et la géométrie du projet, et compte tenu de la sensibilité des points de vue d'analyse.

Variantes étudiées :

- > Variante 1 = Eoliennes de 200 m en bout de pale
- > Variante 2 = Eoliennes de 210 m en bout de pale
- > Variante 3 = Eoliennes de 230 m en bout de pale.

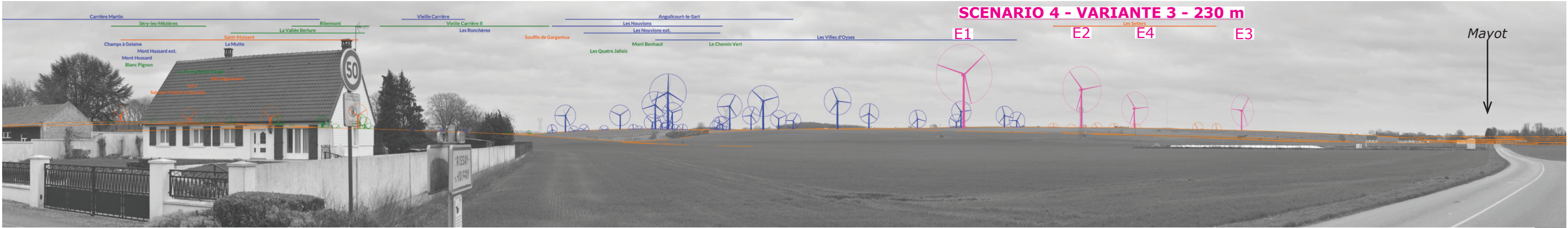
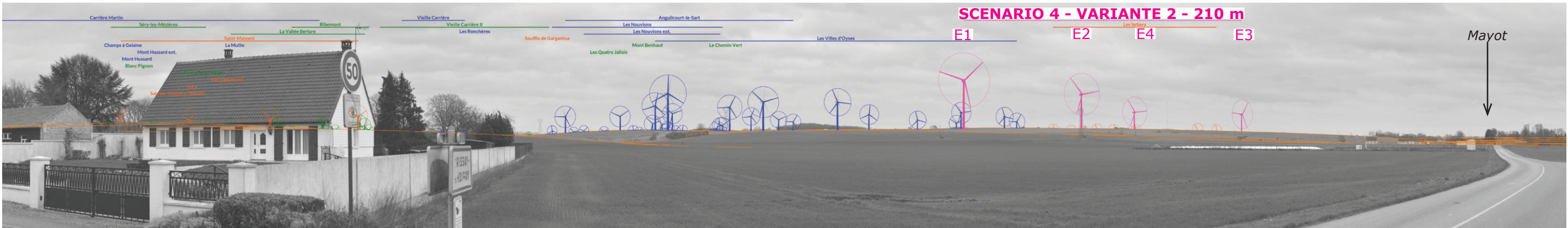
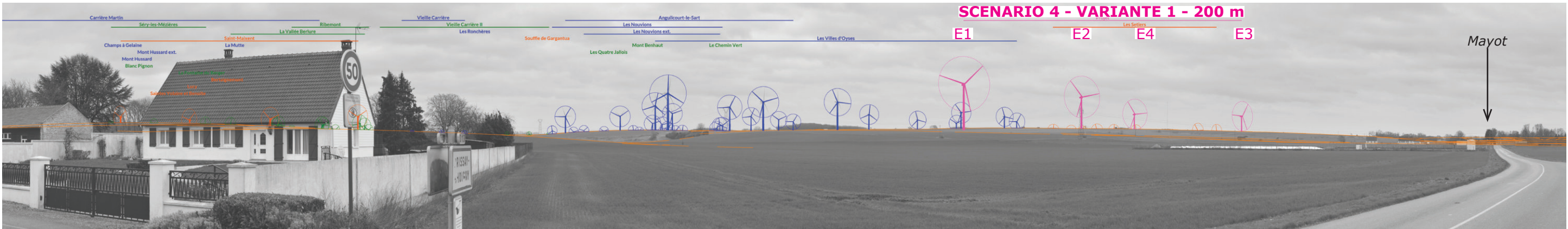
III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

7- Analyse des 3 variantes du scénario 4

Analyse paysagère des 3 variantes du scénario 4 depuis l'itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny :

- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 2 à 210 m en bout de pale met en évidence les faibles différences de perception.
- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 3 à 230 m en bout de pale est en revanche davantage marquée par une différence de perception ; le contraste de hauteur avec les éoliennes du contexte est également à souligner.

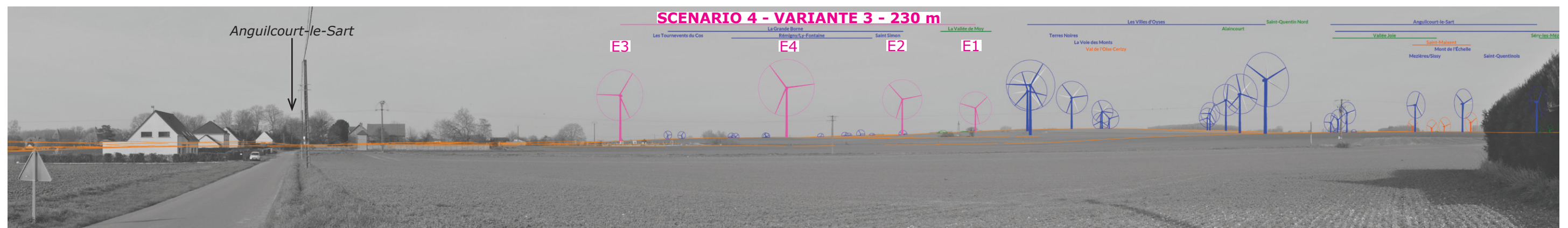


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

Analyse paysagère des 3 variantes du scénario 4 depuis l'itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilcourt-le-Sart :

- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 2 à 210 m en bout de pale met en évidence les faibles différences de perception.
- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 3 à 230 m en bout de pale est en revanche davantage marquée par une différence de perception ; le contraste de hauteur avec les éoliennes du contexte est également à souligner. Cette augmentation de hauteur tend à accentuer l'effet de prégnance sur le village de Anguilcourt-le-Sart.

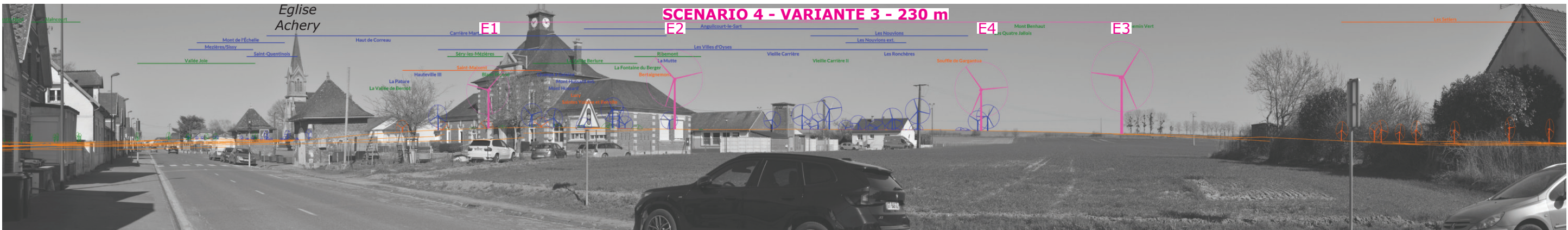
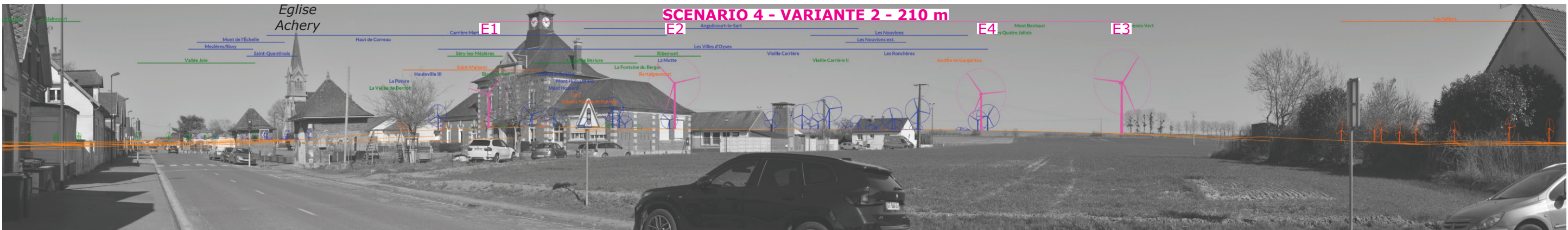
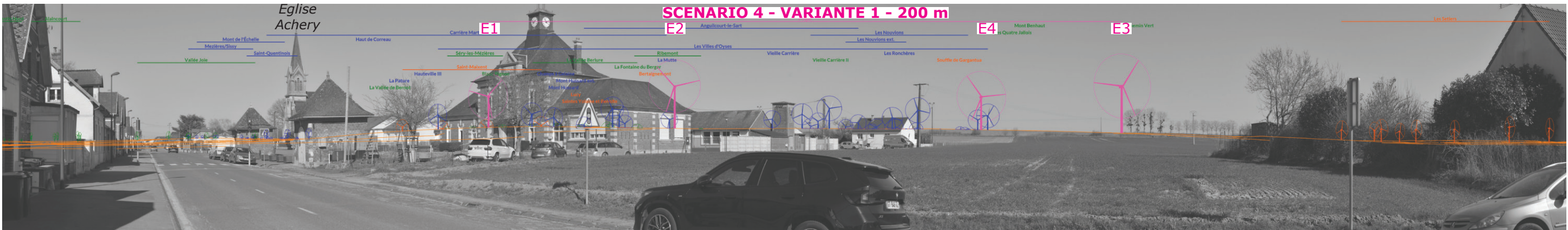


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

Analyse paysagère des 3 variantes du scénario 4 depuis la traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie

- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 2 à 210 m en bout de pale met en évidence les faibles différences de perception.
- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 3 à 230 m en bout de pale est en revanche davantage marquée par une différence de perception ; le contraste de hauteur avec les éoliennes du contexte est également à souligner. Cette augmentation de hauteur est visible à l'arrière de certains des bâtiments du centre-bourg (et notamment la mairie et l'école) et tend à augmenter l'effet de prégnance sur le village de Achery.

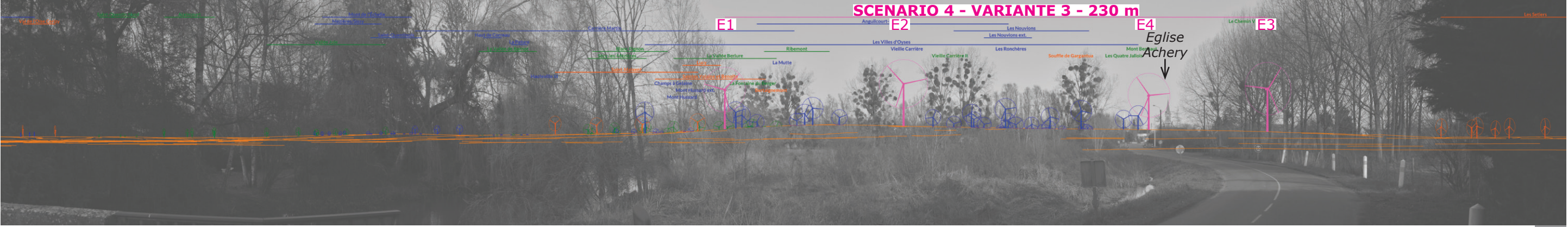


III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-A. ANALYSE DES SCENARIOS ET VARIANTES D'IMPLANTATION

Analyse paysagère des 3 variantes du scénario 4 depuis la traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery

- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 2 à 210 m en bout de pale met en évidence les faibles différences de perception par rapport au clocher de l'église de Achery.
- > La comparaison de la variante 1 à 200 m avec la variante 3 à 230 m en bout de pale est en revanche davantage marquée par une réelle différence de perception, notamment par rapport au clocher : cette augmentation de hauteur est visible car E4, dans la variante 3, domine plus fortement l'église et devient, avec une hauteur de mât supérieure, le principal point d'appel visuel.



III-B. SCENARIO RETENU - DESCRIPTION DU PROJET

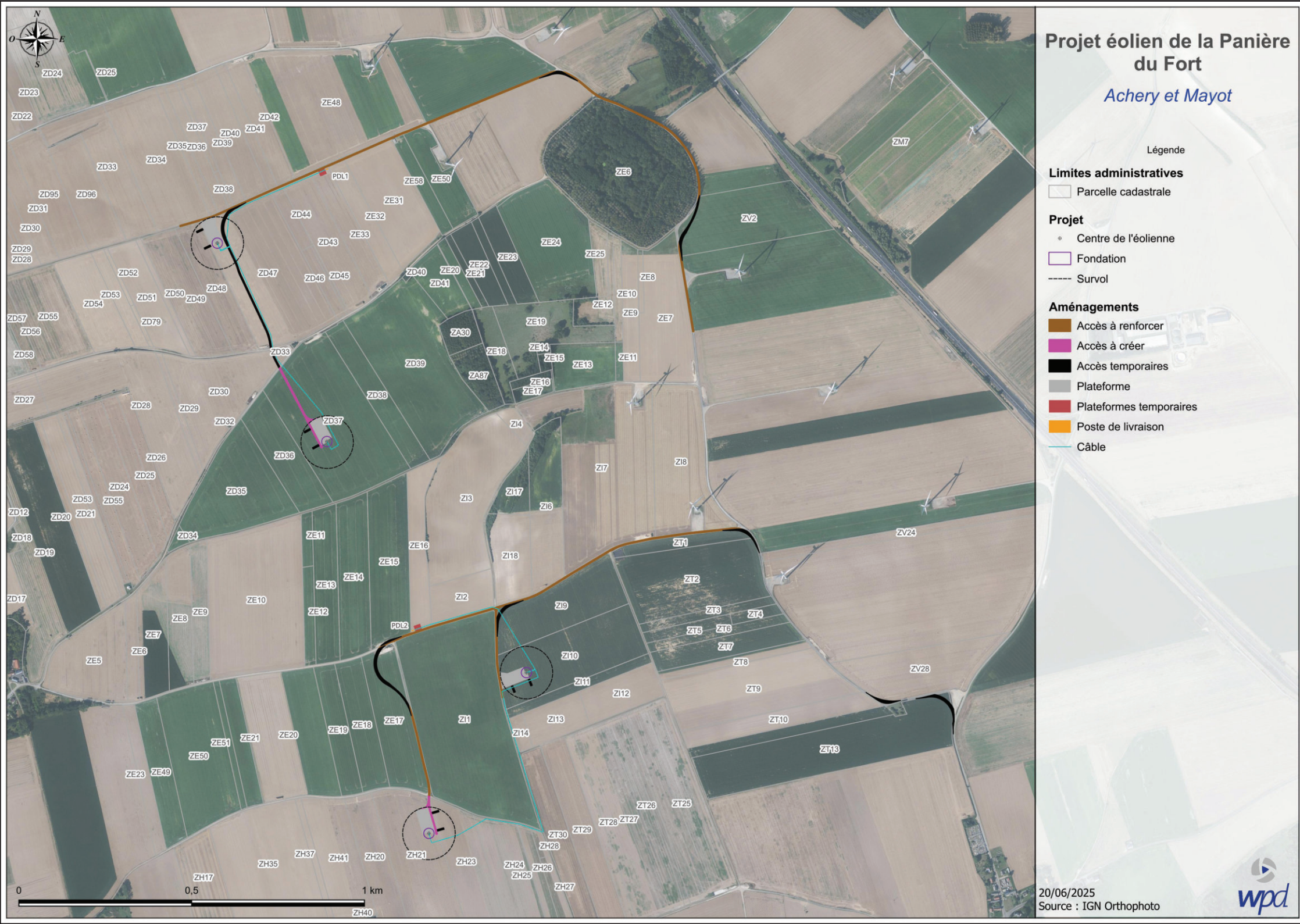
Scénario retenu pour le projet : scénario 4, variante 2 avec éoliennes de 210 m en bout de pale

Compte-tenu de l'ensemble des analyses comparatives, c'est le scénario 4, variante 2 avec des éoliennes de 210 m en bout de pale qui est retenu pour le projet de la Panière du Fort.

> Sa prégnance sur les villages de Mayot, Achery et Anguilcourt-le-Sart reste limitée.

> Les rapports d'échelle avec les éoliennes du contexte éolien construit et accordé sont équilibrés.

> La perception simultanée de E4 et du clocher de l'église de Achery depuis la D643 existe mais ne met pas en évidence un fort effet de prégnance.



Le carnet de photomontages est disponible en annexe de ce dossier

Suivant les recommandations pour la réalisation et la présentation des photomontages :
« Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens », DREAL Hauts-de-France, DREAL Normandie, DREAL Grand-Est, Juillet 2021

Contexte éolien établi en juillet 2025.

SYNTHESE DE L'ANALYSE DU CARNET DE PHOTOMONTAGES - LES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE :

NUMERO	NOM DU POINT DE VUE	AIRE ETUDE	IMPACT
1	Traversée du village de Achery - à proximité de la Mairie	immédiate	Modéré
2	Traversée du village de Achery - à la hauteur de l'église	immédiate	Faible à modéré
3	Traversée du village de Achery - à la hauteur de la rue du Fort	immédiate	Modéré
4	Itinéraire de la D13 entre les villages de Achery et de Mayot	immédiate	Modéré
5	Traversée du village de Mayot, à proximité de la rue du Point du jour	immédiate	Fort à modéré pour E1 et E2, Faible pour E3 et E4
6	Entrée nord du village de Mayot, sur la rue Pasteur (D13)	immédiate	Faible à modéré
7	Chemin d'exploitation agricole au nord du village de Mayot	immédiate	Modéré
8	Itinéraire de la D13 à la sortie sud du village de Brissay-Choigny	immédiate	Modéré
9	Itinéraire de la D13 à l'entrée sud du village de Achery	immédiate	Modéré
10	Itinéraire de la D643 à la sortie est du village de Achery	immédiate	Modéré
11	Itinéraire de la D643 entre les villages de Achery et de Anguilcourt-le-Sart	immédiate	Faible à modéré
12	Itinéraire de la D643 à l'entrée ouest du village de Anguilcourt-le-Sart	immédiate	Modéré
13	Traversée du village de Anguilcourt-le-Sart par la D643, à la hauteur de l'école	immédiate	Modéré
14	A l'arrières des maisons de la rue de l'Egalité, à Anguilcourt-le-Sart	immédiate	Modéré
15	Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilcourt-le-Sart	immédiate	Fort à modéré
16	Le Fort Mayot, sur le territoire communal de Mayot	immédiate	Faible

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'analyse du carnet de photomontages montre que :

> Les impacts paysagers sont globalement modérés depuis les abords et les traversées des villages de Achery, Mayot, Brissay-Choigny et Anguilcourt-le-Sart, car les éoliennes du projet ne dépassent le plus souvent que faiblement en hauteur les premières maisons visibles, et qu'elles se trouvent ponctuellement masquées par les éléments de paysage des premiers plans : les maisons et pavillons, ainsi que les arbres présents dans les jardins, et les boisements sur les hauteurs du coteau agricole.

> On a observé toutefois des impacts plus marqués à proximité de la rue du Point du Jour à Mayot, en raison notamment d'un nouveau rapport d'échelle établi entre le projet et les limites du village de Mayot, et effet de prégnance de E1 et E2 sur certaines habitations de la rue.

> On peut noter également un impact paysager davantage marqués depuis l'entrée est de Anguilcourt-le-Sart sur la D643 malgré l'effet de masque formé par le contexte arboré d'une grande partie du centre-bourg, deux éoliennes les plus proches (E3 et E4) constituent un nouvel effet de point d'appel visuel dans ce champ de vision.

SYNTHESE DE L'ANALYSE DU CARNET DE PHOTOMONTAGES - LES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE :

NUMERO	NOM DU POINT DE VUE	AIRE ETUDE	IMPACT
17	Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, entre Travecy et Achery	rapprochée	Modéré
18	Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery	rapprochée	Fort à modéré
19	Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Travecy	rapprochée	Faible à modéré
20	Itinéraire de la D1044 au sud du village de Travecy	rapprochée	Modéré
21	Traversée de la vallée de l'Oise entre Vendeuil et Brissay-Choigny	rapprochée	Faible
22	Entrée nord du village de Vendeuil sur la D346	rapprochée	Faible
23	Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Moÿ-de-l'Aisne	rapprochée	Faible
24	Le Moulin de Sénercy, partiellement inscrit MH, à Séry-lès-Mézières	rapprochée	Pas d'impact
25	Le Moulin de Sénercy, partiellement inscrit MH, à Séry-lès-Mézières, depuis l'itinéraire de la D13	rapprochée	Pas d'impact
26	Observatoire paysager de Brissy-Hamégicourt, au bord de l'A26	rapprochée	Faible
27	Itinéraire de la D13 entre les villages de Brissy-Hamégicourt et de Brissay-Choigny	rapprochée	Faible à modéré
28	Itinéraire de la D57 à la sortie sud du village de Renansart	rapprochée	Très faible
29	Centre du village de Renansart, rue de l'Eglise	rapprochée	Pas d'impact
30	Village de Novvion-et-Catillon, à la hauteur du cimetière	rapprochée	Très faible
31	Eglise de Novvion-et-Catillon, classée MH	rapprochée	Pas d'impact
32	Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Novvion-le-Comte	rapprochée	Faible
33	Eglise de Novvion-le-Comte, classée MH	rapprochée	Pas d'impact
34	Traversée du village de Versigny par la D697	rapprochée	Faible
35	Itinéraire de la D35 à la limite nord du village de Danizy	rapprochée	Faible
36	Itinéraire de la D13 à la sortie nord du village de Danizy	rapprochée	Faible
37	Le Quartier Drouot, inscrit MH, à La Fère	rapprochée	Pas d'impact
38	Itinéraire de la D55 à l'entrée nord de la ville de Beautor	rapprochée	Faible
39	Itinéraire de l'A26 depuis la D35 en viaduc, à la hauteur de la vallée de la Serre	rapprochée	Faible à modéré

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, l'analyse du carnet de photomontages montre que :

> Les impacts paysagers sont globalement faibles dans la majeure partie du territoire couvert par l'aire d'étude rapprochée. C'est le cas notamment des points de vue qui illustrent les perceptions depuis le grand paysage du plateau agricole: à Renansart, Novvion-le-Comte et Novvion-et-Catillon en particulier. Ici on a pu constater qu'il n'y a pas d'impact du projet sur les églises protégées au titre des Monuments Historiques.

> On a observé par ailleurs que les perceptions visuelles du projet depuis le plateau agricole à l'ouest de la vallée de l'Oise sont davantage marquées par des impacts globalement faibles à modérés: c'est notamment le cas du village de Travecy, aux abords de la D1044, ou modérés et ponctuellement modérés à forts depuis la vallée de l'Oise, sur la D643.

> Enfin, les photomontages qui illustrent des vues s'ouvrant depuis les vallées de l'Oise et de la Serre montrent bien que les impacts sont généralement faibles à nuls. C'est principalement en raison des nombreux obstacles visuels (des structures végétales boisées le plus souvent) qui existent entre les points de vue et le projet. C'est également le cas pour le Quartier Drouot, inscrit au titre des monuments Historiques à La Fère.

SYNTHESE DE L'ANALYSE DU CARNET DE PHOTOMONTAGES - LES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE :

NUMERO	NOM DU POINT DE VUE	AIRE ETUDE	IMPACT
40	Itinéraire de la D1044 au nord de Saint-Quentin	éloignée	Très faible
41	Itinéraire de la D930 au sud de Saint-Quentin	éloignée	Très faible
42	Itinéraire de la D32 à l'approche de la vallée de la Somme	éloignée	Très faible
43	Itinéraire de la D420 à la hauteur du village de Essigny-le-Grand	éloignée	Très faible
44	Itinéraire de l'A26 depuis l'aire de repos d'Urvillers	éloignée	Très faible
45	Itinéraire de la D937 à la sortie est du village de Flavvy-le-Martel	éloignée	Pas d'impact
46	Itinéraire de la D1 à l'ouest de Tergnier	éloignée	Faible
47	La Place Carnégie , inscrite MH, à Fargniers	éloignée	Très faible
48	Ancienne Manufacture Royale des glaces de Saint-Gobain, inscrite MH	éloignée	Très faible
49	Remparts de la Citadelle de Laon, à la hauteur de la table d'orientation	éloignée	Très faible
50	Remparts de la Citadelle de Laon, à la hauteur du Site classé	éloignée	Très faible
51	Itinéraire de la D967 dans l'aire d'influence de la Butte de Laon	éloignée	Très faible
52	Itinéraire de la D967 à la sortie de Monceau-le-Neuf	éloignée	Très faible
53	Château de Bois-lès-Pargny, classé MH	éloignée	Pas d'impact
54	Château de Parpeville, inscrit MH	éloignée	Très faible
55	Itinéraire de la D131 à la hauteur de Origny-Sainte-Benoite	éloignée	Très faible
56	Itinéraire de la D66 à l'approche des Falaises de Bernot	éloignée	Très faible

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse du carnet de photomontages montre que :

> Les impacts paysagers sont globalement très faibles dans la majeure partie du territoire couvert par l'aire d'étude éloignée. C'est le cas notamment des photomontages qui illustrent les vues depuis le nord de la Ville de Saint-Quentin, le paysage de la vallée de l'Oise, depuis le Bassin Chaunois, et également depuis les édifices et sites protégés de ce secteur (Place Carnégie à Fargniers, et Falaises de Bernot au nord du projet).

> On a observé également des impacts globalement très faibles depuis les grands plateaux agricoles et les grands axes de circulation qui les traversent (A26, D420, D967...). Les édifices protégés de ce secteurs ne sont, de la même façon, que très peu ou pas impactés par le projet (le Château de Bois-lès-Pargny et le Château de Parpeville notamment). La Butte de Laon vient dominer tout ce paysage. Les photomontages qui s'ouvrent depuis les remparts vers le nord montrent que le projet, distant de plus de 20 km, impacte très faiblement ce patrimoine reconnu ; il se situe en marge du large champ de vision et il s'implante dans la continuité du contexte éolien construit et en instruction, sans le dépasser en hauteur ni en élargir l'emprise horizontale globale.

> Enfin, les perceptions depuis les paysages du Massif de Saint-Gobain sont illustrées par un photomontage depuis le site de la Manufacture protégé au titre des Monuments Historiques ; l'impact du projet est ici aussi très faible compte tenu de la distance et du contexte boisé.

L'étude de l'état initial a montré que, dans l'aire d'étude rapprochée et face à la ZIP, seuls deux axes de circulation traversent la vallée de l'Oise d'ouest en est : la D421 entre Vendeuil et Brissay-Choigny et la D643 entre Travecy et Achery.

Dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le fond de la vallée, ce sont les structures végétales arborées et boisées qui limitent et cadrent les panoramas.

Il existe peu de points d'appels visuels, hormis une partie des éoliennes existantes à l'arrière-plan, car l'effet de couvert arboré et boisé continu limite fortement les vues vers les villages de Brissay-Choigny, Mayot et Achery.

C'est à l'approche du village de Achery, que le clocher de l'église (sans protection particulière) devient également un point d'appel visuel dans l'axe de l'itinéraire de la D643, cadré par des peupleraies. La sensibilité est liée ici au possible effet de concurrence visuelle et à l'effet de prégnance possible du projet sur la partie visible du village.

Cet effet a été mis en évidence dans l'analyse des scénarios et des variantes; la prégnance des éoliennes du projet vis-à-vis du clocher a été un des critères d'optimisation des scénarios et des variantes d'implantation.

L'analyse du photomontage n°18 dans le carnet (titre : Traversée de la vallée de l'Oise par la D643, à l'entrée du village de Achery) a montré que l'éolienne E4 se trouve dans l'angle de vue du clocher de l'église. L'effet de prégnance varie selon la constitution des plans paysagers, du fait de la perception dynamique du trajet en direction du village. L'impact paysager de E4 est fort, les trois autres éoliennes, peu ou pas visibles, ont un impact faible à modéré ; depuis ce point de vue le projet a un impact globalement fort à modéré.



Localisation des photomontages

N°	LIEU
c5	Achery - Sortie ouest (5)
c4	Achery - Sortie ouest (4)
c3	Achery - Sortie ouest (3)
c2	Achery - Sortie ouest (2)
c1	Achery - Sortie ouest (1)

Légende

- Photomontages**

● point de vue
- Aires étude**

□ immédiate
- Contexte**

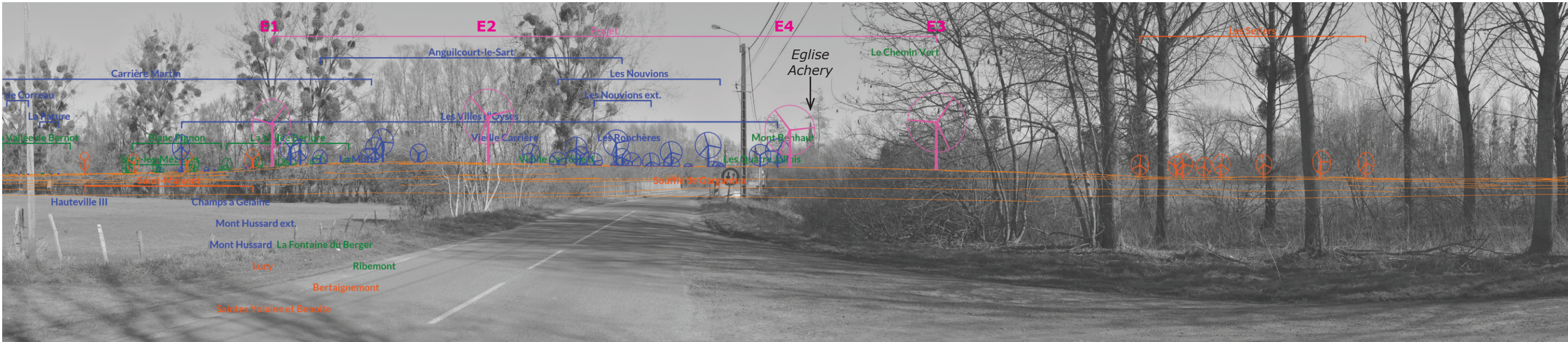
→ construit
- Orientation**

→ sens de direction vers l'église

Le focus sur l'entrée ouest du village de Achery permet, par la présentation de vues filaires et de photomontages successifs (pages suivantes), d'illustrer la réduction d'impact progressive du projet à mesure que l'on s'avance vers le village et vers l'église. On observe en effet que les éoliennes du projet sont toujours en partie masquées ; l'éolienne E4 est en partie visible simultanément avec le clocher sur les vues 01, 02 et 03, avec un ensemble d'autres éléments verticaux (réseau électrique aérien et poteaux), bâtis et structures végétales arborées. Les vues 04 et 05 montrent que le projet est à peine visible ; c'est l'église le principal point d'appel visuel.

Cette succession de photomontages illustre également les variations de perception du paysage et du projet le long d'un court itinéraire pratiqué en véhicule, avec une réduction significative du niveau d'impact du projet à l'approche de l'église.

Vue 01 - vue filaire et photomontage



Projet éolien de la panière du Fort :

- > Coordonnées du point de vue :
RGF-L93, altitude : 727764, 6954854, 52 m
- > Eolienne la plus proche :
E3 à 1,9 km azimut 85,1°
- > Eolienne la plus éloignée :
E1 à 2,3 km azimut 34.2°

- > Dans ce champ de vision, le clocher de l'église est en partie masqué par les structures végétales arborées de la vallée. Il ne se trouve pas directement dans l'axe de la route.
- > E1, E2 et E3 sont entièrement masquées par les structures végétales.
- > E4 est en partie visible simultanément avec le clocher, de même qu'un ensemble d'autres éléments verticaux (réseau électrique aérien et poteaux).

Vue 02 - vue filaire et photomontage

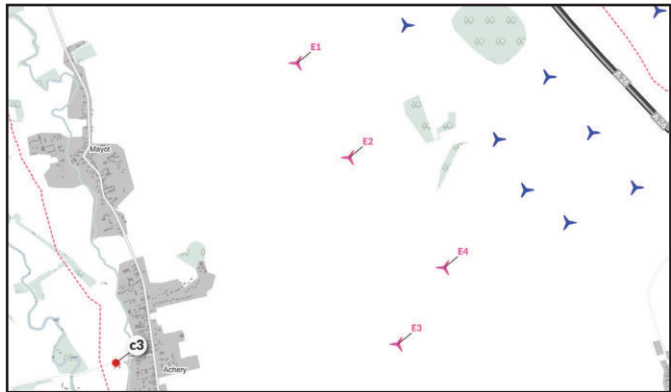
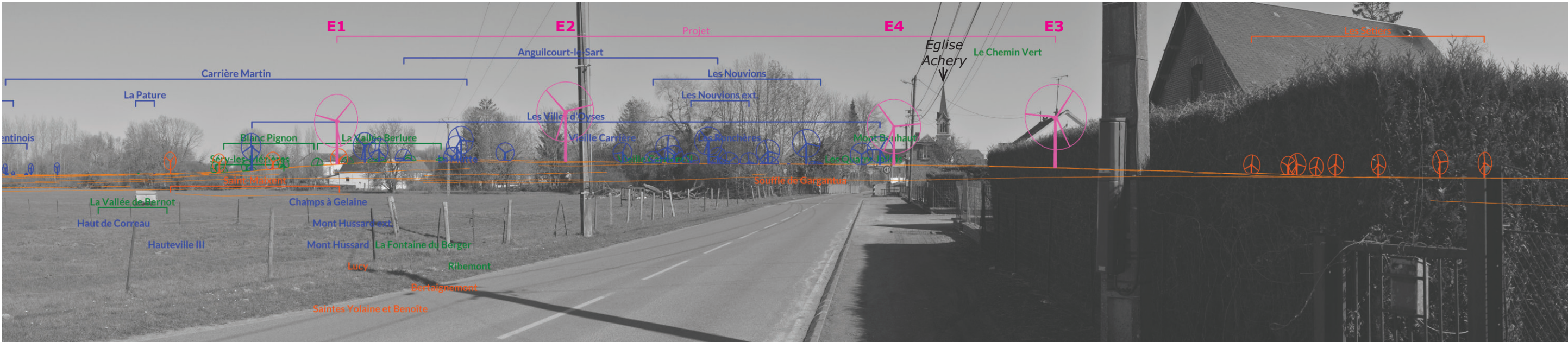


Projet éolien de la panière du Fort :

- > Coordonnées du point de vue :
RGF-L93, altitude : 727844, 6954884, 51,2 m
- > Eolienne la plus proche :
E3 à 1,8 km azimuth 85,9°
- > Eolienne la plus éloignée :
E1 à 2,2 km azimuth 33°

- > Dans ce champ de vision, le clocher de l'église n'est plus masqué par les structures végétales arborées de la vallée. Il ne se trouve pas tout à fait dans l'axe de la route. Les structures végétales accentuent la perspective et forment un cadre sur les premiers éléments bâtis du village.
- > E1, E2 et E3 sont entièrement masquées par les structures végétales.
- > E4 est en partie visible simultanément avec le clocher, de même qu'un ensemble d'autres éléments verticaux (réseau électrique aérien et poteaux).

Vue 03 - vue filaire et photomontage



Projet éolien de la panière du Fort :

- > Coordonnées du point de vue :
RGF-L93, altitude : 727927, 6954909, 52,1 m
- > Eolienne la plus proche :
E3 à 1,7 km azimuth 86,5°
- > Eolienne la plus éloignée :
E1 à 2,1 km azimuth 31,4°

> Dans ce champ de vision, le clocher de l'église se trouve dans contexte arboré et bâti caractéristique de l'entrée du village. Il ne se trouve pas tout à fait dans l'axe de la route mais commence à constituer un point d'appel visuel.

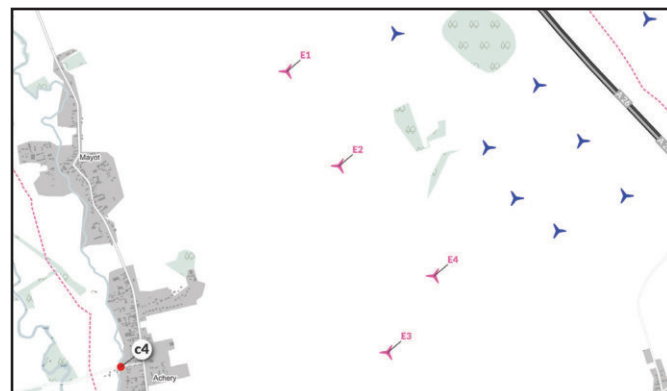
> E1, E2 et E3 sont en partie visibles et émergent au dessus des structures végétales.

> E4 est en partie visible simultanément avec le clocher, de même que l'ensemble des autres éléments verticaux (réseau électrique aérien et poteaux).

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-D. FOCUS SUR L'ENTREE OUEST DU VILLAGE DE ACHERY

Vue 04 - vue filaire et photomontage



Projet éolien de la panière du Fort :

> Coordonnées du point de vue :
RGF-L93, altitude : 728019, 6954935, 52,3 m

> Eolienne la plus proche :
E3 à 1,6 km azimuth 87,2°

> Eolienne la plus éloignée :
E1 à 2,1 km azimuth 29,6°

> Dans ce champ de vision, le clocher de l'église se trouve dans le contexte du village de Achery. L'église se trouve désormais dans l'axe de la route et constitue un point d'appel visuel, avec l'ensemble de la façade de l'édifice.

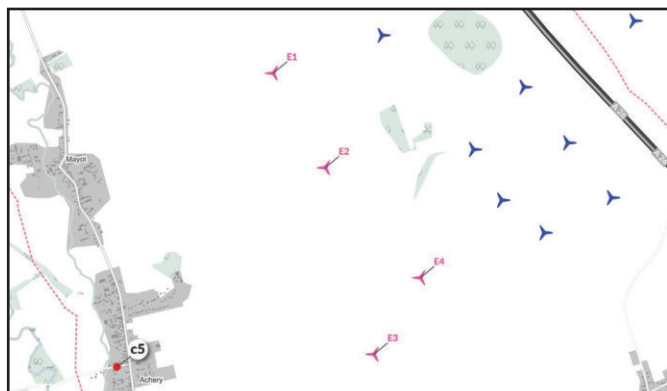
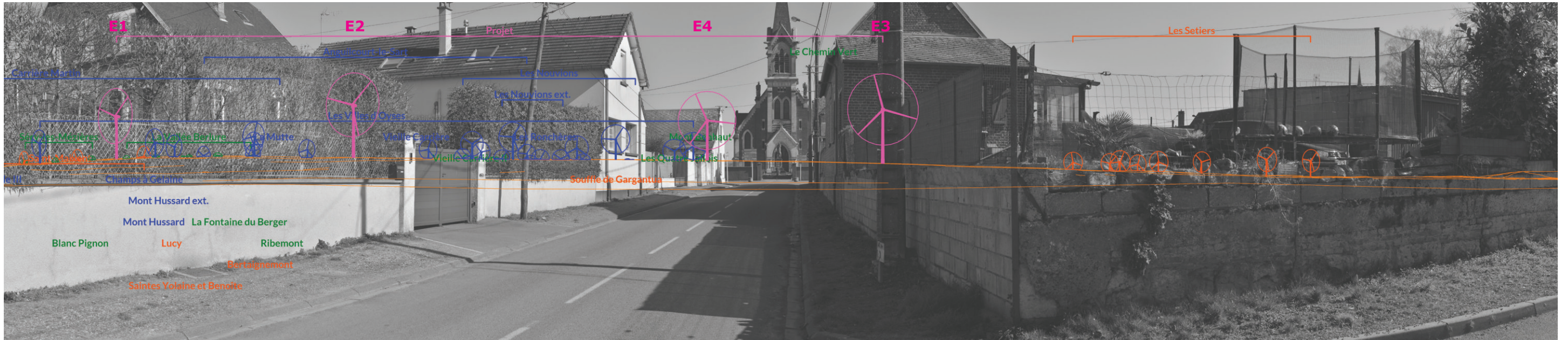
> E1 et E2 sont entièrement masquées par le bâti.

> E3 et E4 sont en partie et faiblement visibles simultanément avec le clocher : seuls les bouts de pales sont perceptibles

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-D. FOCUS SUR L'ENTREE OUEST DU VILLAGE DE ACHERY

Vue 05 - vue filaire et photomontage



Projet éolien de la panetière du Fort :

> Coordonnées du point de vue :
RGF-L93, altitude : 728078, 6954946, 53,3 m

> Eolienne la plus proche :
E3 à 1,6 km azimuth 85,1°

> Eolienne la plus éloignée :
E1 à 2 km azimut 28,3°

> Dans ce champ de vision, l'église se trouve dans le contexte du village de Achery. L'église se trouve toujours dans l'axe de la route et constitue un point d'appel visuel, avec l'ensemble de la façade de l'édifice.

> E1, E2 et E3 sont entièrement masquées par le bâti.

> E4 est à peine visible à l'arrière du bâti.

Cette succession de photomontages est une illustration des variations de perceptions dynamiques du paysage de la vallée de l'Oise et du village de Achery, en direction du projet.

Depuis d'autres points de vue situés dans l'unité paysagère de la vallée de l'Oise (aux abords des étangs, le long du canal, depuis les autres traversées etc.), l'étude paysagère a montré que de nombreuses structures végétales masquent le plus souvent une grande partie du coteau et du projet.

L'analyse de l'état initial de la saturation a montré que, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et avant la prise en compte du projet, la majeure partie du territoire se caractérise par des angles de respiration inférieurs à 120° ; la saturation avant projet était donc déjà avérée sur une partie de la ZIP et de son environnement immédiat notamment.

La cartographie ci-contre illustre l'évolution théorique des espaces de respiration maximum induite par le projet dans l'aire d'étude rapprochée. Les obstacles visuels constitués par la topographie et par les structures végétales arborées et les haies sont pris en compte dans les calculs.

Une analyse au moyen de diagrammes d'encerclement vient compléter, pages suivantes, les outils graphiques d'évaluation des effets de saturation par encerclement.

Méthodologie suivie :

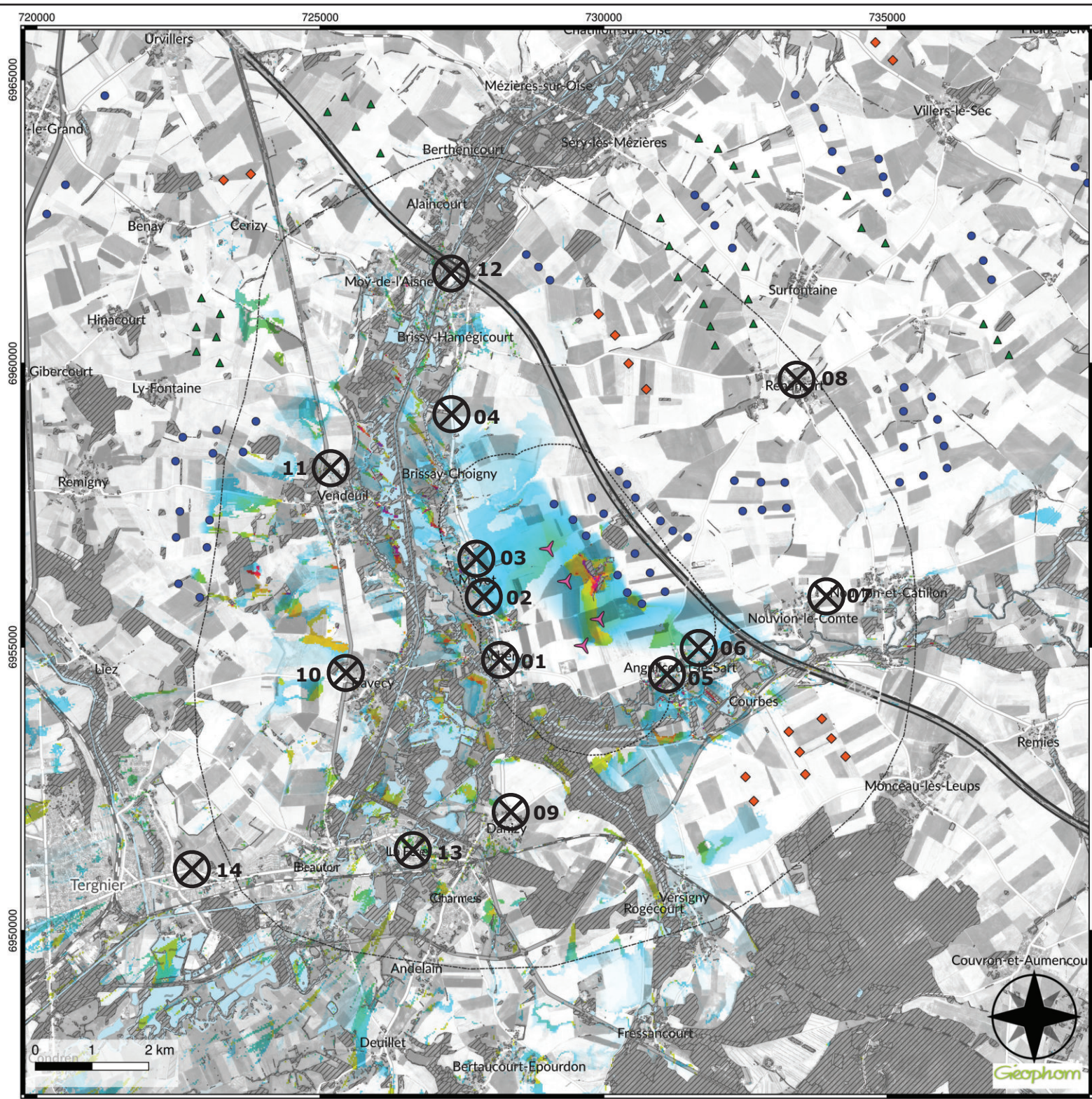
L'analyse de l'étude de saturation par encerclement suit « Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France » publiée en février 2022 par la DREAL Hauts-de-France.

On considère qu'il y a risque d'effet d'encerclement si au moins l'une des trois conditions suivantes est constatée sur les diagrammes :

> **L'indice d'occupation des horizons** (IOH = total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes) dépasse 120° ;

> **L'indice de densité surfacique** (ID2 = nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314) atteint la valeur de 0,25 ;

> **L'indice d'espace de respiration** (IER = le plus grand angle de respiration) est inférieur à une valeur comprise entre 160 et 180°.



PROJET ÉOLIEN DE LA PANIÈRE DU FORT

Evolution de la respiration maximum

Paramètres de calcul :				• Champ de perception : 15 x ha			
• Topographie : RGE5				• Méthode de calcul : perceptif			
• Hauteur de calcul : 2m				• Calcul respirations : max			
• Pas de calcul : 25m							
Projet				Obstacles visuels			
• Haut. éol : 150m / Nbre éol : 4				• Peupleraie : 25m			
Contexte éolien				• Forêt fermée de conifères : 24m			
				• Forêt fermée mixte : 16m			
				• Forêt fermée de feuillus : 15m			
				• Bois : 12m			
				• Verger : 4m			
				• Haie : 3m			
Construit	23	154	23339				
Accordé	14	82	14628				
Instruction	7	33	6385				
Total	44	269	44352				

Réalisée par Géophom le 15/7/2025

Légende

Projet	Aires d'étude	Encerclement
éolienne	immédiate	Evolution de la plus grande respiration (degrés)
	rapprochée	0
	éloignée	-60
		-120
		-180
	Obstacles visuels	
	végétation	

Méthologie

La carte présente l'évolution du plus grand espace de respiration disponible observé en chaque point du territoire, provoquée par la prise en compte du projet. Comme le montre l'illustration ci-dessus, les espaces de perception sont calculés à partir des champs de perception horizontal de chaque éolienne. Les respirations sont les champs horizontaux qui échappent à la perception d'éoliennes selon ce principe.

Ainsi pour chaque cellule du territoire :

$$R_{cell} = \Delta \text{Respiration} = \text{Max} [\text{Resp} (ctx+prj)] - \text{Max} [\text{Resp} (ctx+exist.)]$$

ctx+prj désigne l'ensemble des éoliennes du contexte additionné des éoliennes du projet
ctx+exist. désigne l'ensemble des éoliennes du contexte additionné des éoliennes du parc existant

Pour information, 0,5° est équivalent à la visibilité totale d'une éolienne de 87m située à 10km, ou d'une haie de 2.60m située à 300 m.

Les obstacles visuels proviennent de la couche "zone de végétation" de la BDOTPO de l'IGN. Les hauteurs des végétaux ont été estimées.

Quatorze points de vue sont choisis pour cette analyse : ils représentent un risque de saturation par encerclement induit par le projet et/ou constituent une sensibilité paysagère ou patrimoniale à souligner. Des vues filaires panoramiques à 360° viennent illustrer ce chapitre et permettent de visualiser la perception «réelle» des éoliennes dans le paysage perçu par un observateur.

01 - Traversée du village de Achery à proximité de la Mairie - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

construit

accordé

en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
728175, 6954782

Aires d'analyse

tampon 5km autour du point

tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction

évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet

champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

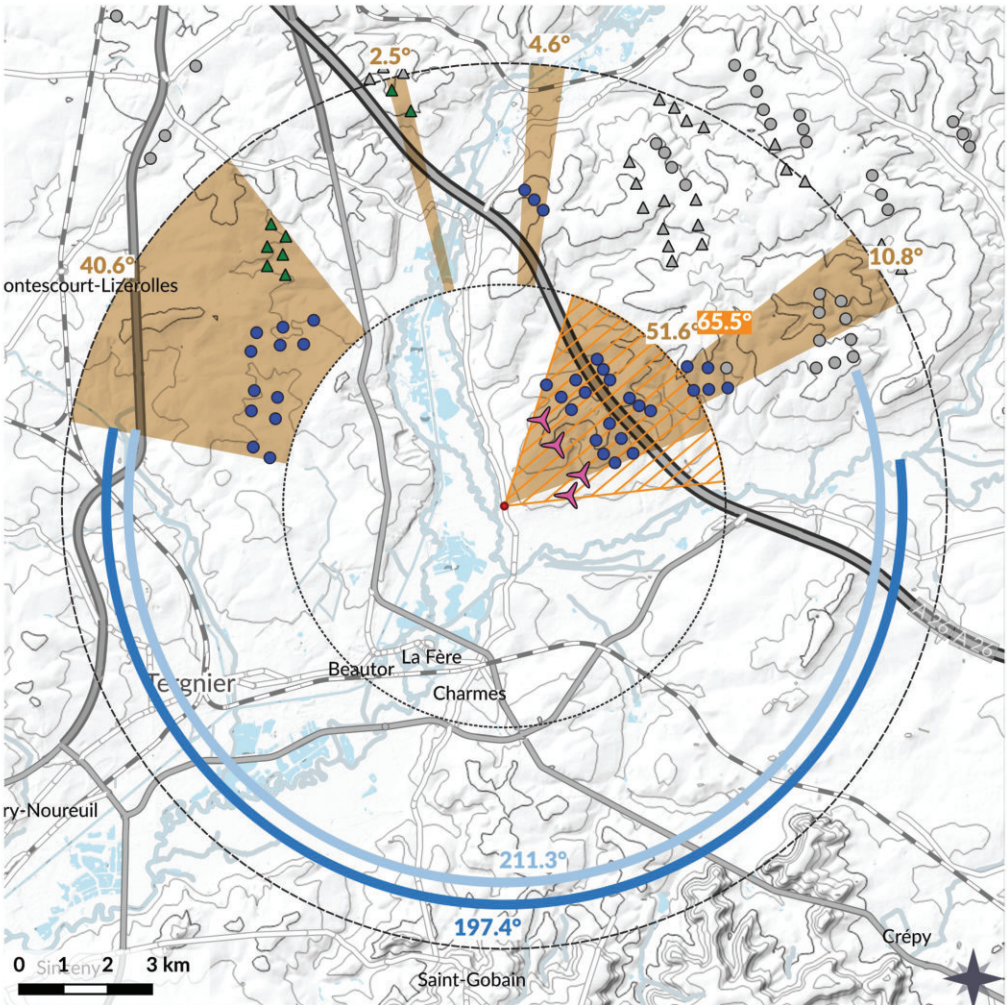
contexte construit ou autorisé
sans projet

contexte construit ou autorisé
avec projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	62°	99.3°	113.2°	13.9°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	45	49	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.14	0.16	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	298°	211.3°	197.4°	-13.9°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

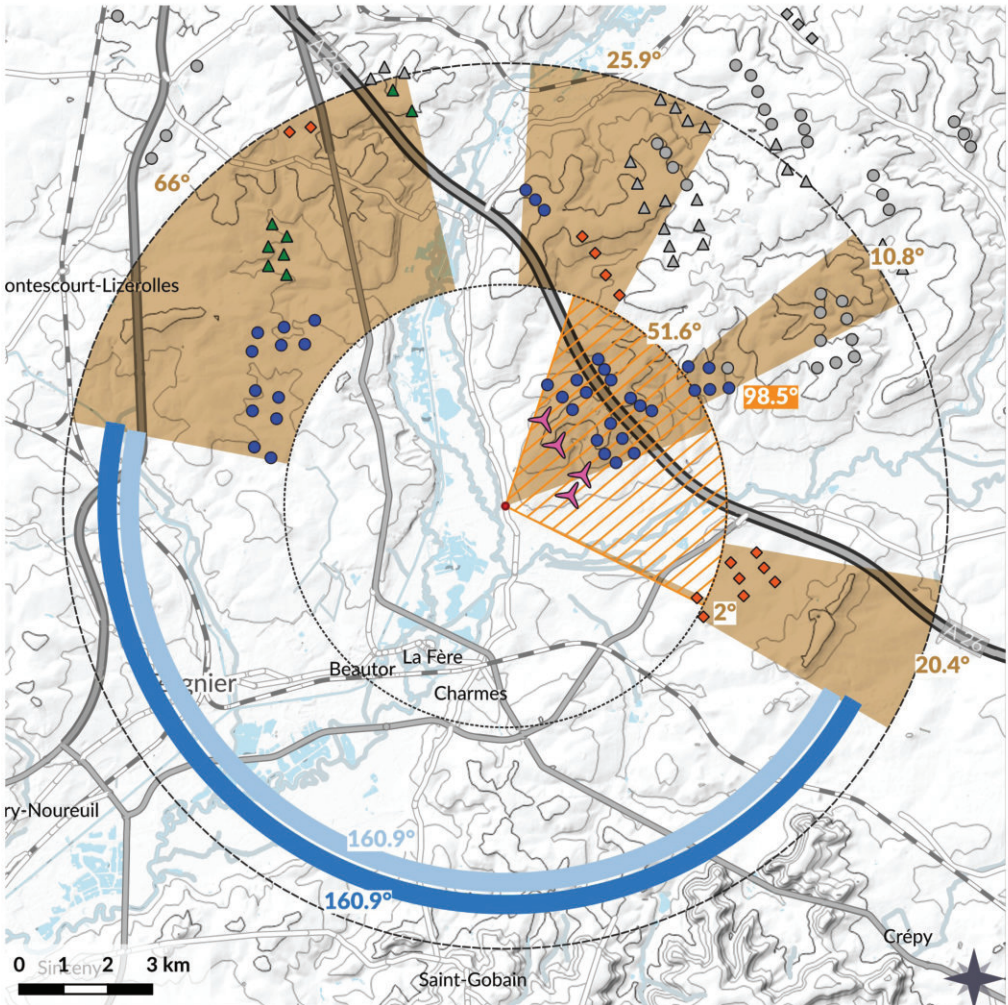
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	62°	152.8°	182.8°	30°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	59	63	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.19	0.2	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	77	160.9°	160.9°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Aucun des seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement n'est ni atteint ni dépassé au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche). Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 13,9° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration ; il n'amène toutefois à aucun dépassement des seuils maximaux recommandés.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction, avec notamment le projet des Setiers, St Maixent et Val de l'Oise Cerisy (diagramme de droite), on constate que les indices d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration du contexte seul se rapprochent des seuils maximaux recommandés. Le projet induit une augmentation de l'indice de l'occupation de l'horizon de 30°, et contribue au dépassement de ce seuil.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que la majorité des éoliennes du contexte construit, autorisé et en instruction sont masquées par le contexte bâti et végétal du village depuis ce point de vue ; plusieurs des éoliennes du projet sont visibles à l'arrière du village.

Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction n'induit pas d'effet d'encerclement significatif dans le mesure où la majorité du contexte éolien est masqué depuis le cœur du village de Achery.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

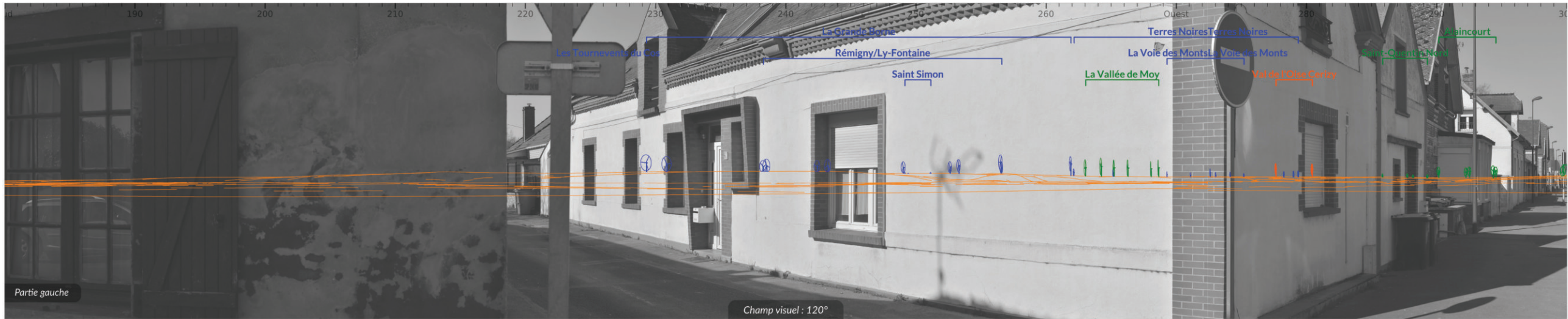
= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

01 - Traversée du village de Achery à proximité de la Mairie - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projets Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

02 - Itinéraire de la D13 entre les villages de Achery et de Mayot - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
727966, 6955714

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

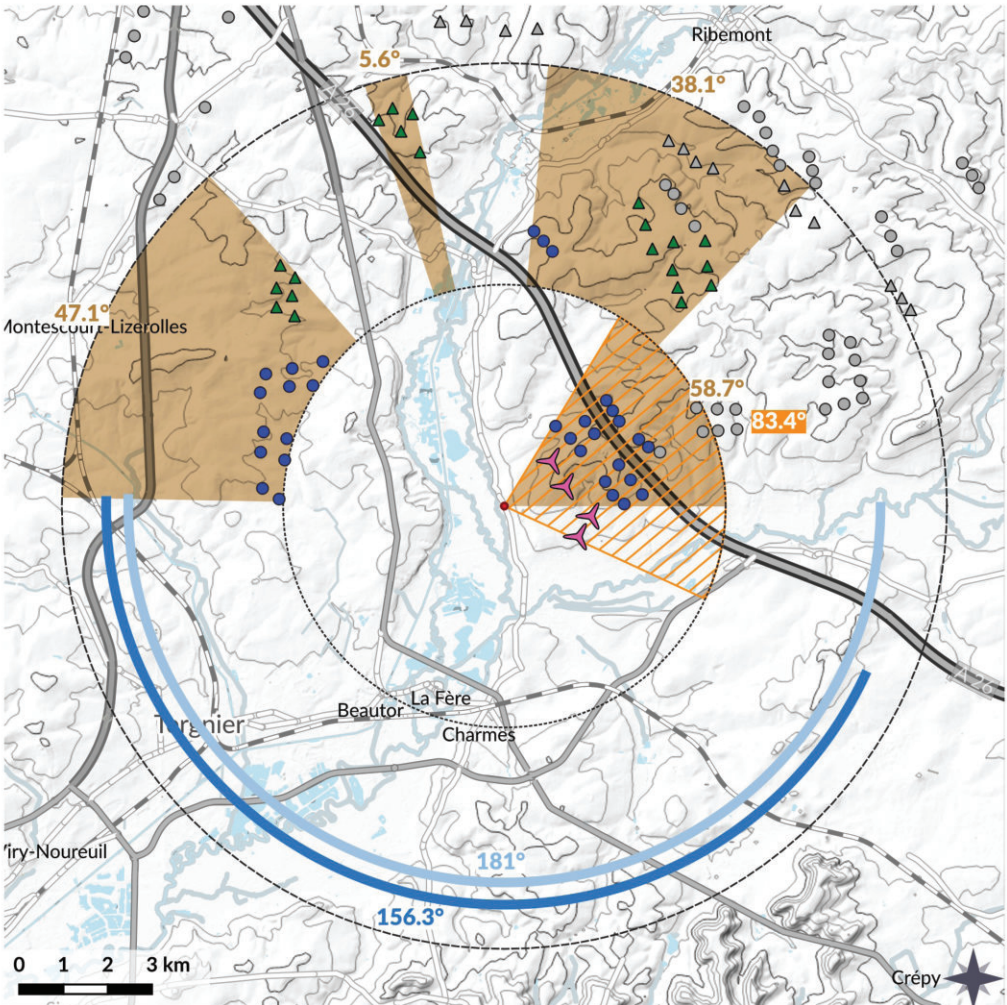
- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocupé

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	71.4°	137.1°	161.8°	24.7°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	52	56	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.17	0.18	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	288.6°	181°	156.3°	-24.7°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

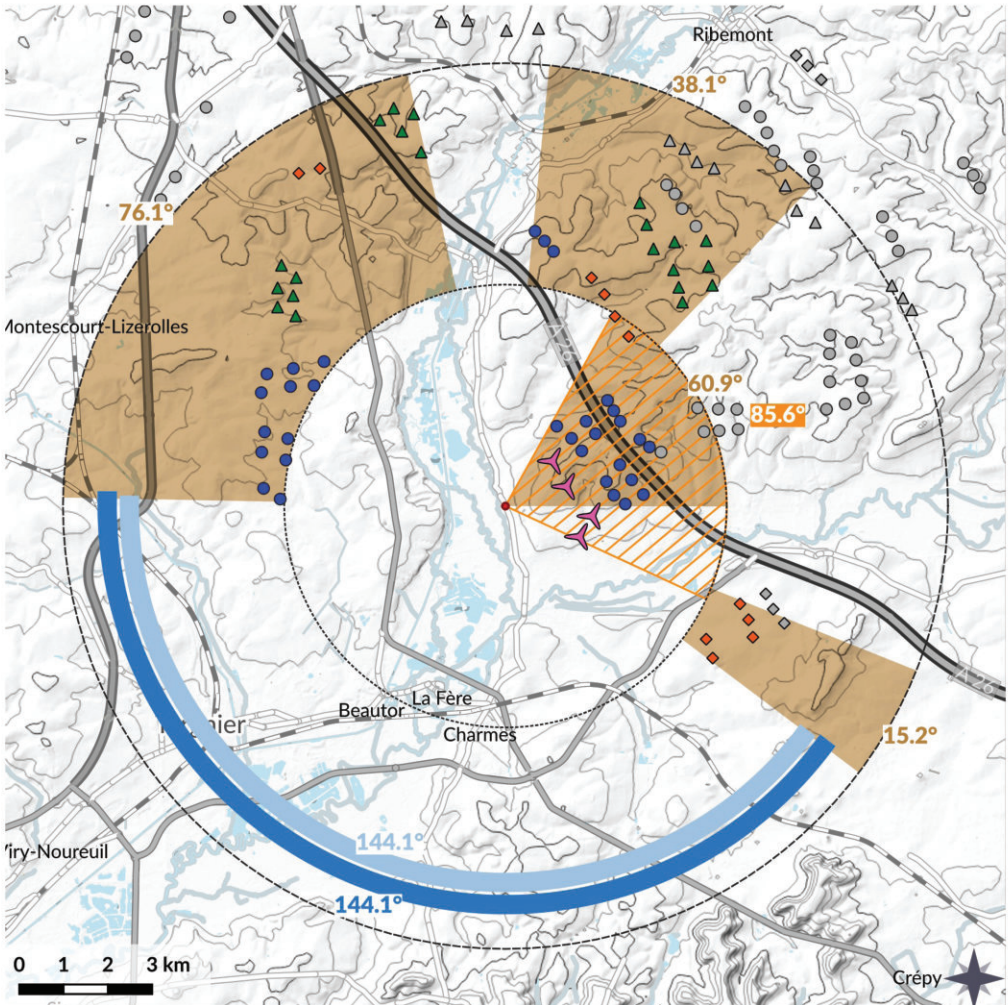
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	71.4°	175.7°	197.4°	21.7°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	63	67	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.2	0.21	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	29	144.1°	144.1°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

On observe ici que le seuil d'occupation des horizons se rapproche du seuil maximal recommandé au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche); les autres seuils maximaux recommandés ne sont pas atteints ni dépassés. Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 24,7° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration ; il ne contribue par ailleurs ni à atteindre, ni à dépasser les autres seuils.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, St Maixent et Val de l'Oise Cerisy (diagramme de droite), on constate que les indices d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration du contexte seul se rapprochent des seuils maximaux recommandés. Le projet induit une augmentation de l'indice de l'occupation de l'horizon de 21,7°, et contribue au dépassement de ce seuil ; l'indice d'espace de respiration reste identique.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que les quatre éoliennes du projet sont visibles dans le même angle de vue qu'un ensemble de parcs existants et qu'une grande partie du contexte construit, autorisé et en instruction, est malgré tout masquée par le contexte bâti et végétal du village de Mayot depuis ce point de vue.

Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, n'induit pas d'effet d'encerclement significatif depuis les points de vue qui s'ouvrent sur la D13 entre Achery et Mayot.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

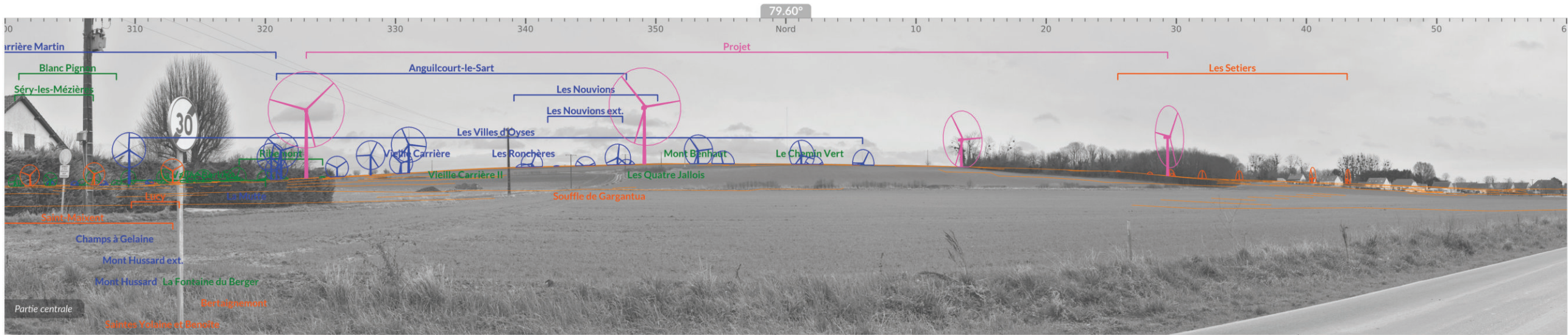
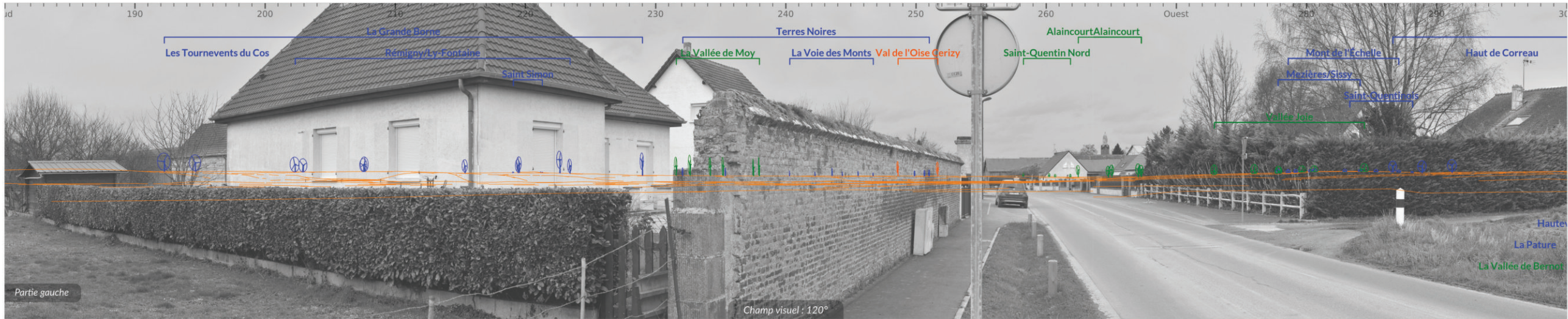
ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

02 - Itinéraire de la D13 entre les villages de Achery et de Mayot - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

03 - Entrée nord du village de Mayot, sur la rue Pasteur (D13) - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

- coordonnées
727745, 6956550

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

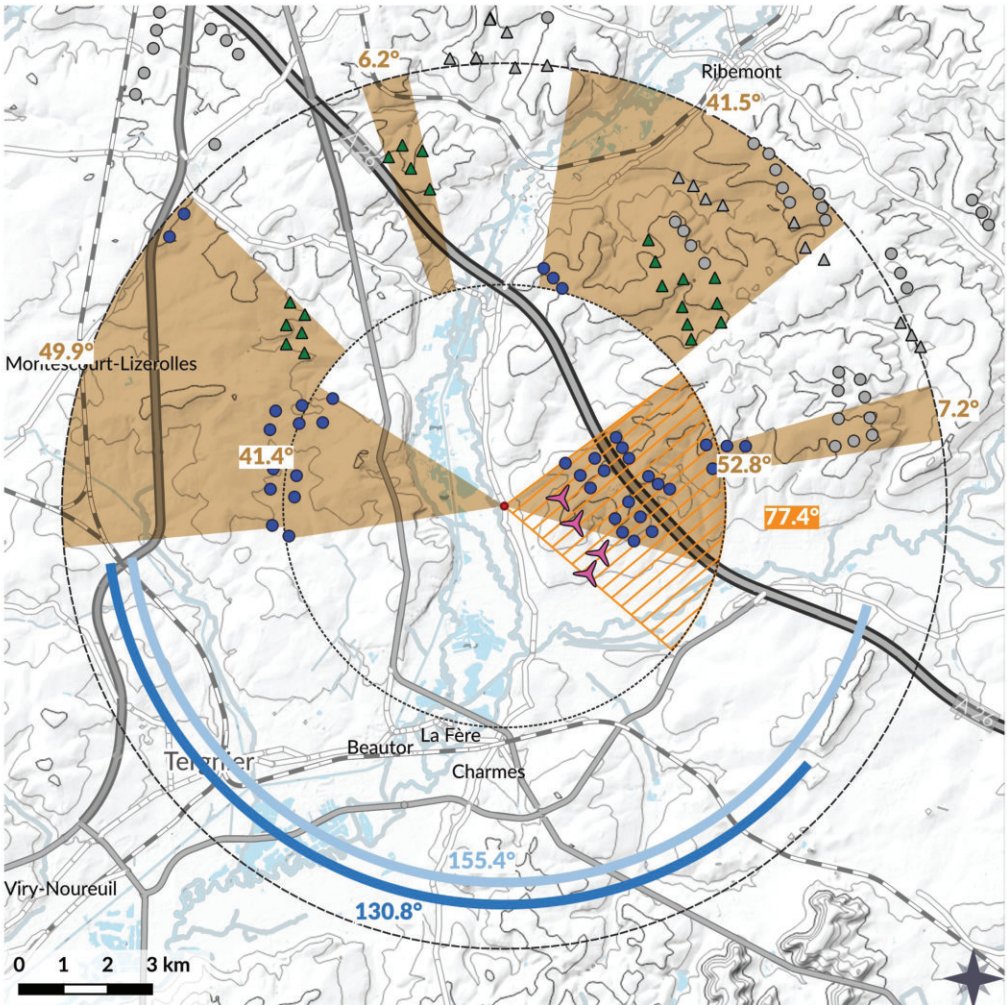
- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	51.9°	153.6°	178.2°	24.6°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	61	65	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.19	0.21	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	308.1°	155.4°	130.8°	-24.6°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

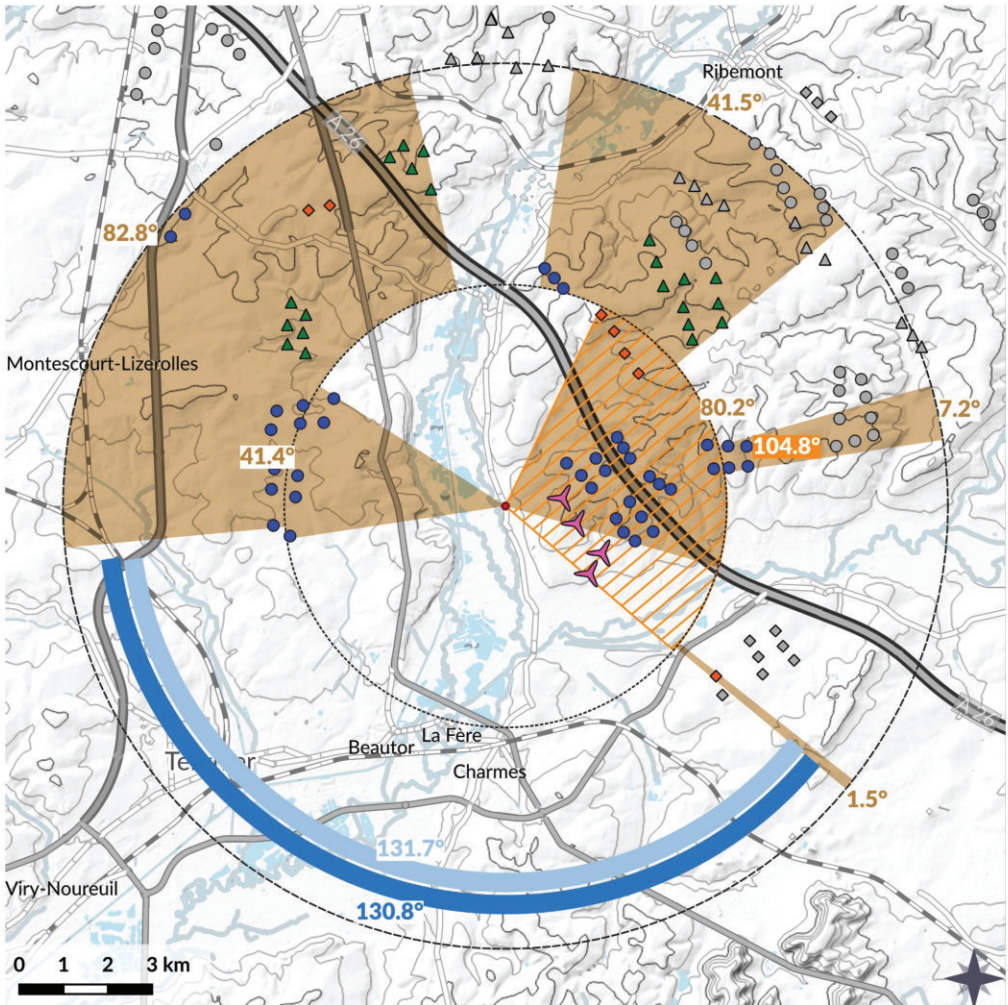
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	51.9°	184.6°	207.7°	23.1°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	68	72	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.22	0.23	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	31	131.7°	130.8°	-0.9°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche) les indices d'occupation de l'horizon et d'espace de respiration se rapprochent des seuils maximaux recommandés. Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 24,6° et se rapproche ainsi davantage de ce seuil ; il réduit par ailleurs d'autant l'indice d'espace de respiration.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, St Maixent et Val de l'Oise Cerisy (diagramme de droite), on constate que les indices d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration du contexte seul se rapprochent voire dépassent les seuils maximaux recommandés. Le projet induit une augmentation de l'indice de l'occupation de l'horizon de 23,1°, mais ne contribue pas significativement à la réduction d'espace de respiration.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre qu'une grande partie des éoliennes du contexte construit, autorisé et en instruction, ainsi que le projet, sont visibles depuis ce point de vue. L'effet d'encerclement induit par le projet reste très limité du fait que deux des quatre éoliennes soient presque entièrement masquées par les structures végétales de Mayot.

Le projet de la Pânière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, n'induit pas d'effet d'encerclement significatif depuis l'entrée nord du village de Mayot.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

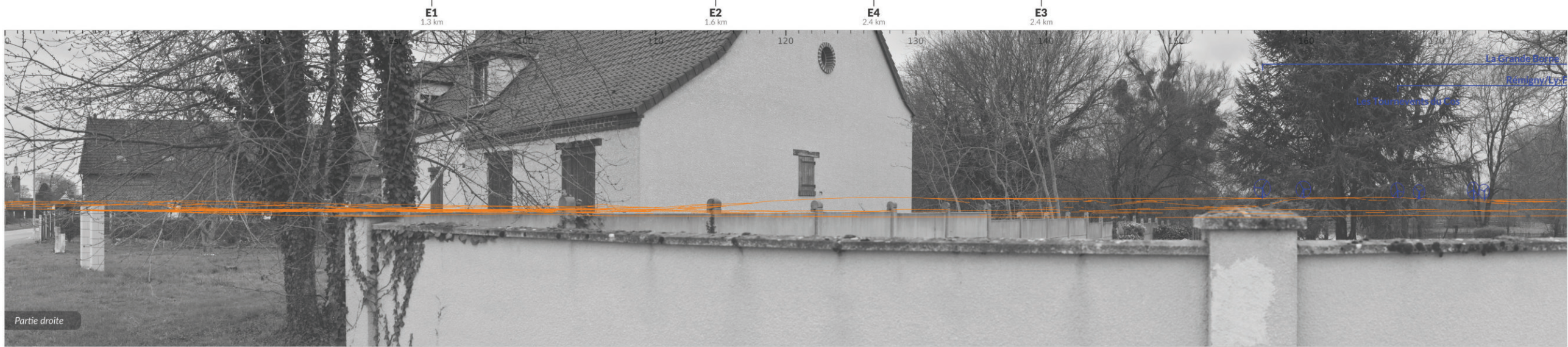
= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

03 - Entrée nord du village de Mayot, sur la rue Pasteur (D13) - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projets — Parcs construits — Parcs autorisés — Parcs en instruction

04 - Itinéraire de la D13 entre Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
727314, 6959075

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

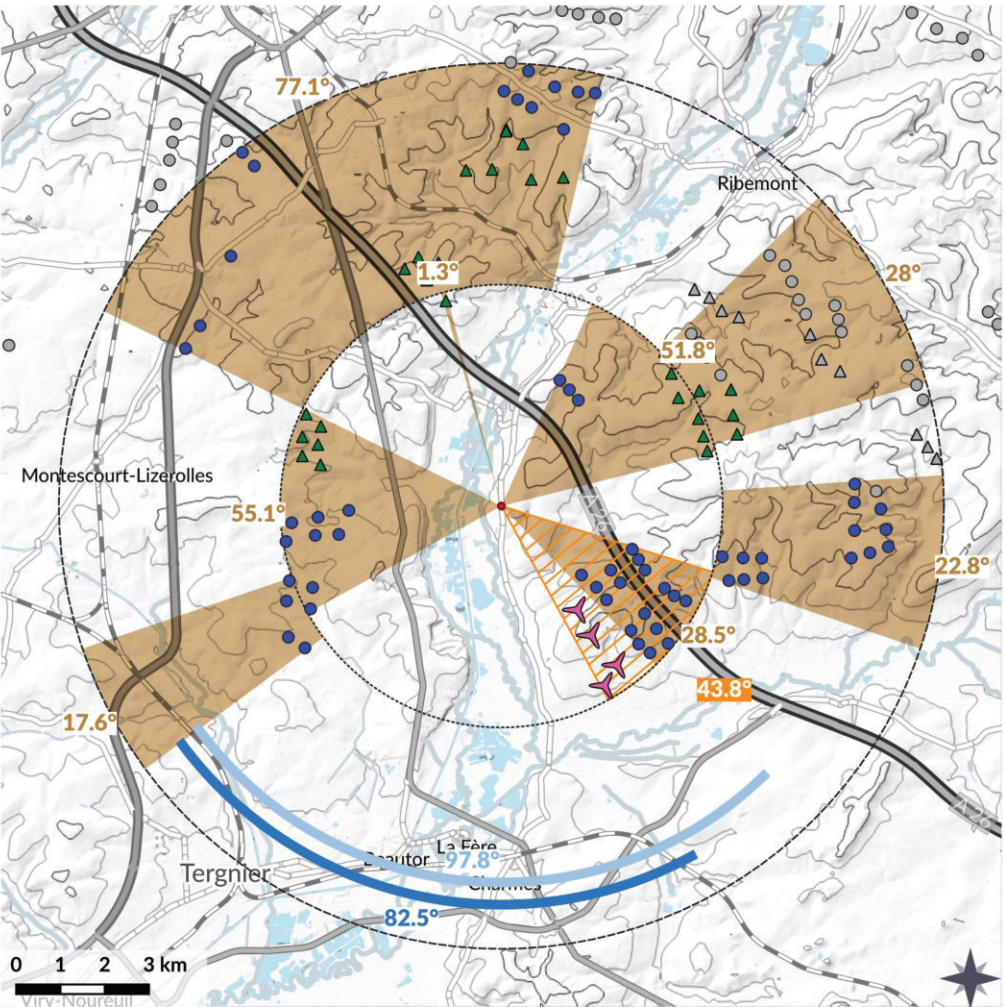
- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	8.7°	241.2°	256.5°	15.3°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	87	91	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.28	0.29	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	351.3°	97.8°	82.5°	-15.3°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

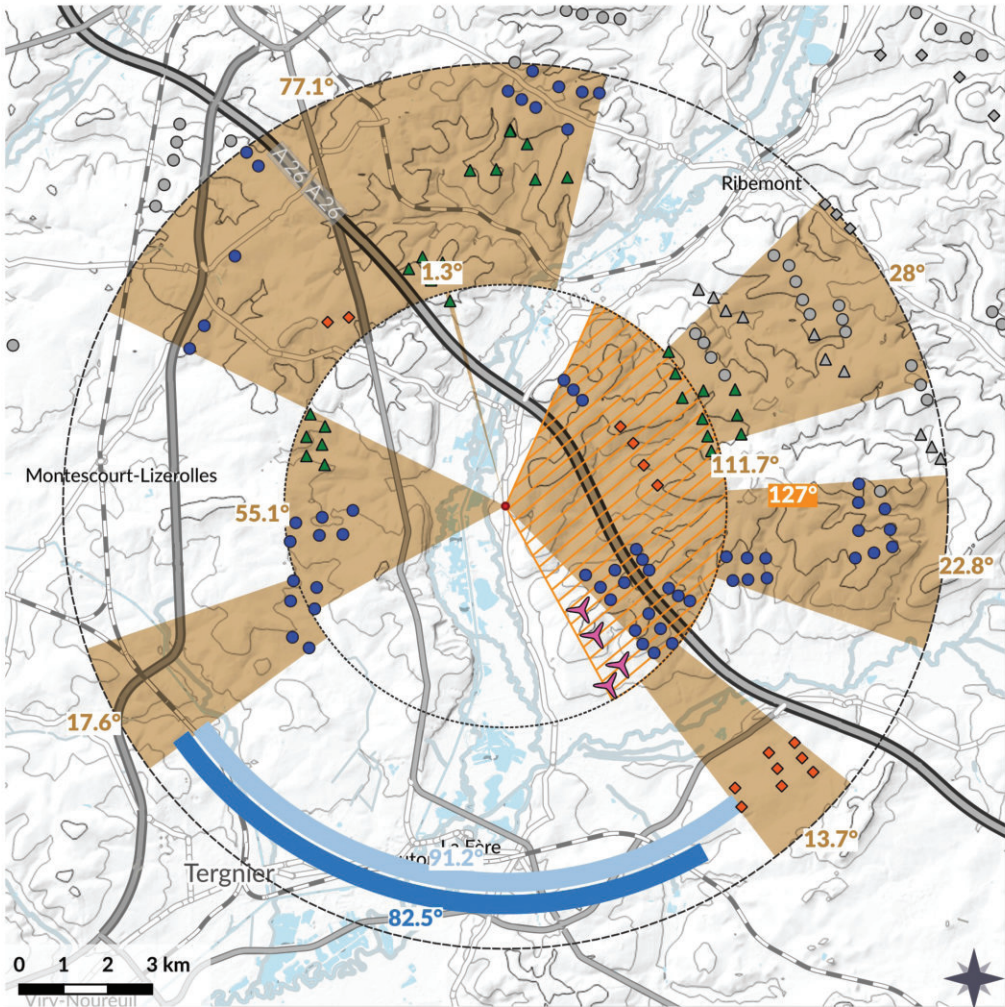
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	8.7°	257.9°	266.6°	8.7°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	101	105	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.32	0.33	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	80	91.2°	82.5°	-8.7°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Les seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement sont presque tous déjà dépassés au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche). Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 15,3° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, St Maixent et Val de l'Oise Cerisy (diagramme de droite), le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 8,7° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre qu'une grande partie des éoliennes du contexte construit, autorisé et en instruction, ainsi que le projet, sont visibles depuis ce point de vue. On peut observer que le projet se situe dans un angle de respiration paysagère, dans la continuité du projet des Setiers.

Le projet contribue à augmenter faiblement l'effet d'encerclement depuis la D13 entre Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny, dans un contexte éolien construit, autorisé et en instruction déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

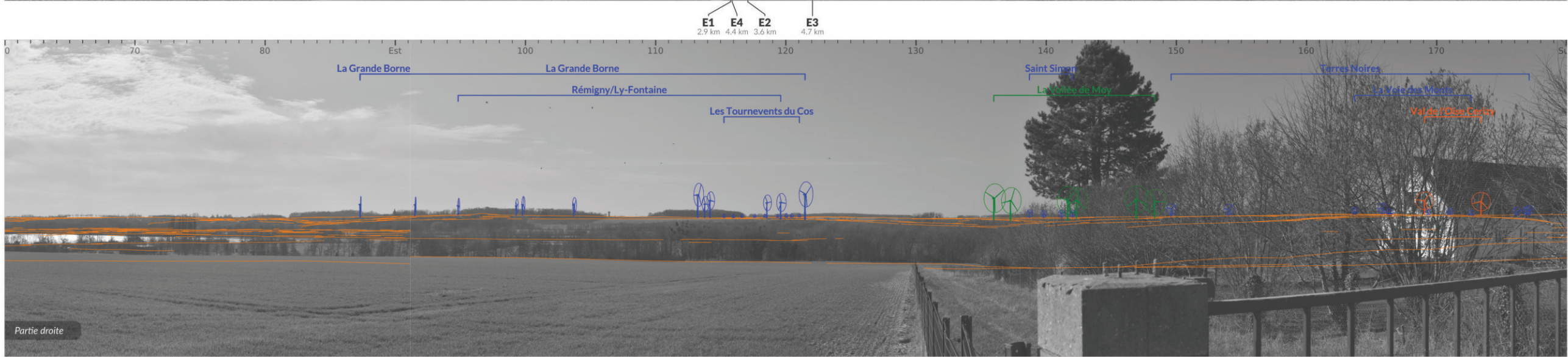
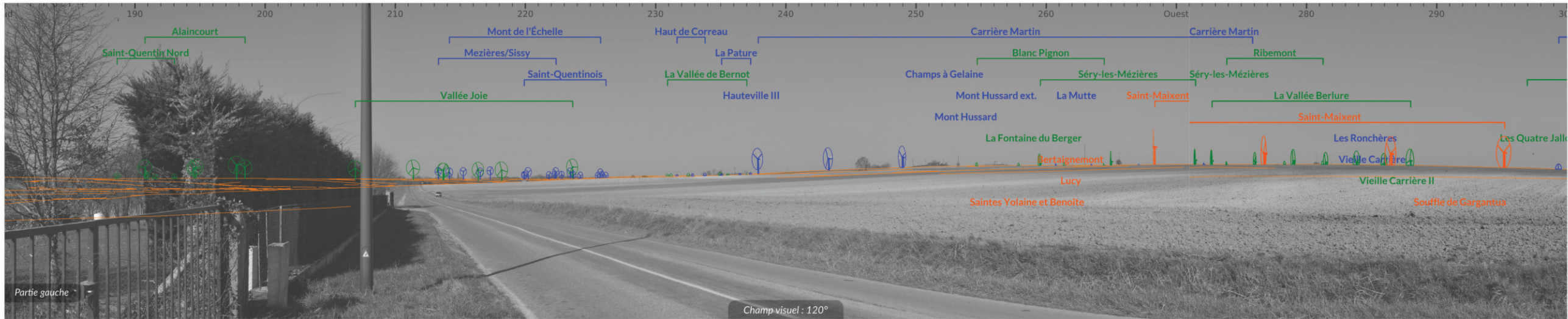
IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

04 - Itinéraire de la D13 entre Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

05 - Anguilcourt-le-Sart centre - école - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

- coordonnées
731192, 6954527

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

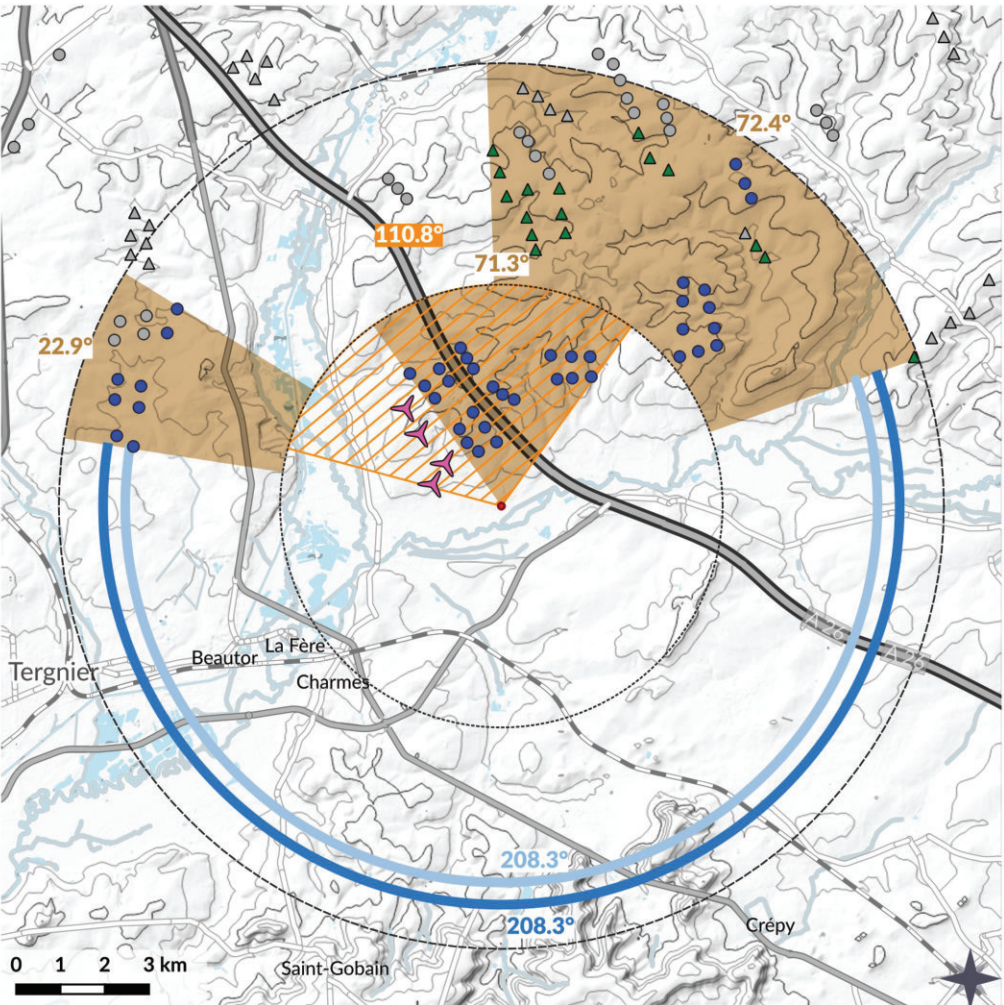
- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	31.8°	128.8°	151.7°	22.9°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	59	63	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.19	0.2	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	328.2°	208.3°	208.3°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

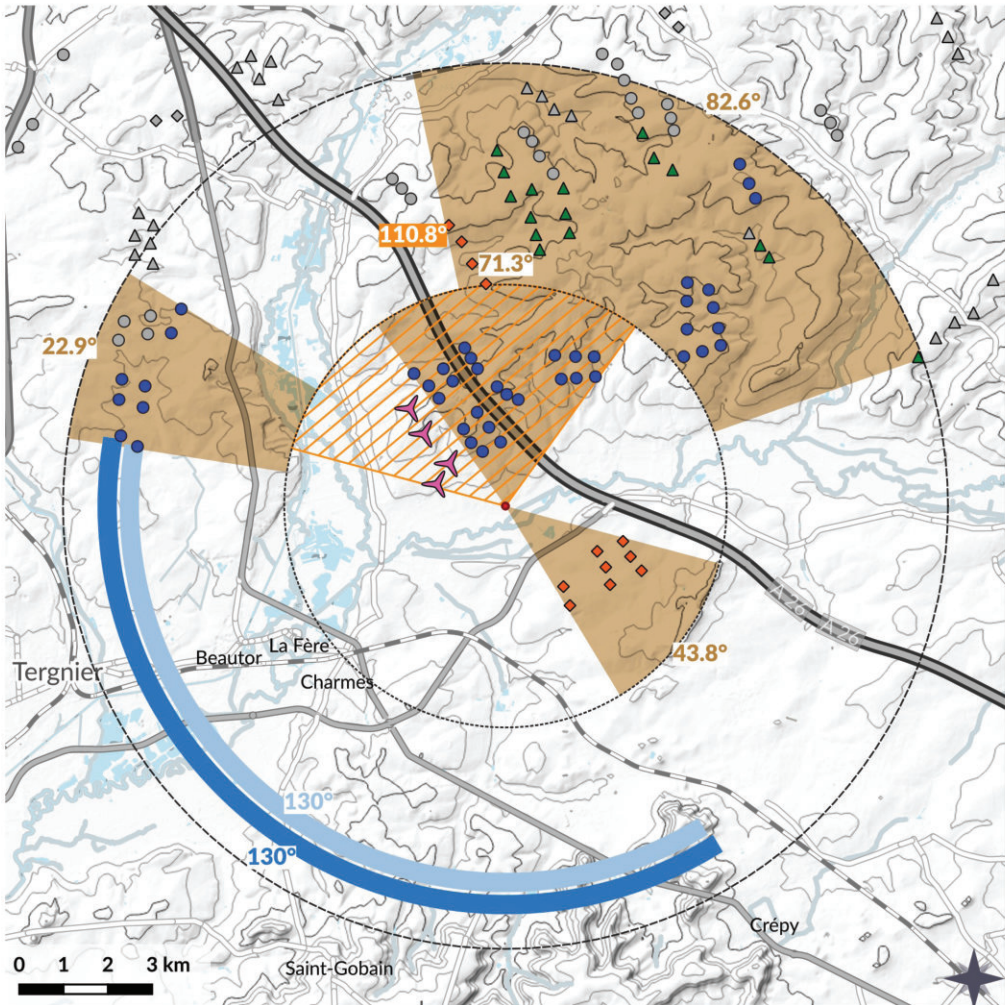
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	31.8°	172.6°	195.5°	22.9°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	71	75	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.23	0.24	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	8	130°	130°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

On observe que le seuil d'occupation des horizons se rapproche du seuil maximal recommandé, au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche); les autres seuils maximaux liés au risque de saturation par encerclement ne sont pas atteints ni dépassés. Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 22,9° sans réduire l'indice d'espace de respiration ; il ne contribue par ailleurs ni à atteindre ni à dépasser les autres seuils maximaux recommandés.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, et St Maixent (diagramme de droite), on constate que les indices d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration du contexte seul se rapprochent des seuils maximaux recommandés. Le projet induit une augmentation de l'indice de l'occupation de l'horizon de 22,9°, et contribue au dépassement de ce seuil ; l'indice d'espace de respiration reste identique.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que la majorité des éoliennes du contexte construit, autorisé et en instruction, ainsi que celles du projet, sont masquées par le contexte bâti et végétal du village depuis ce point de vue.

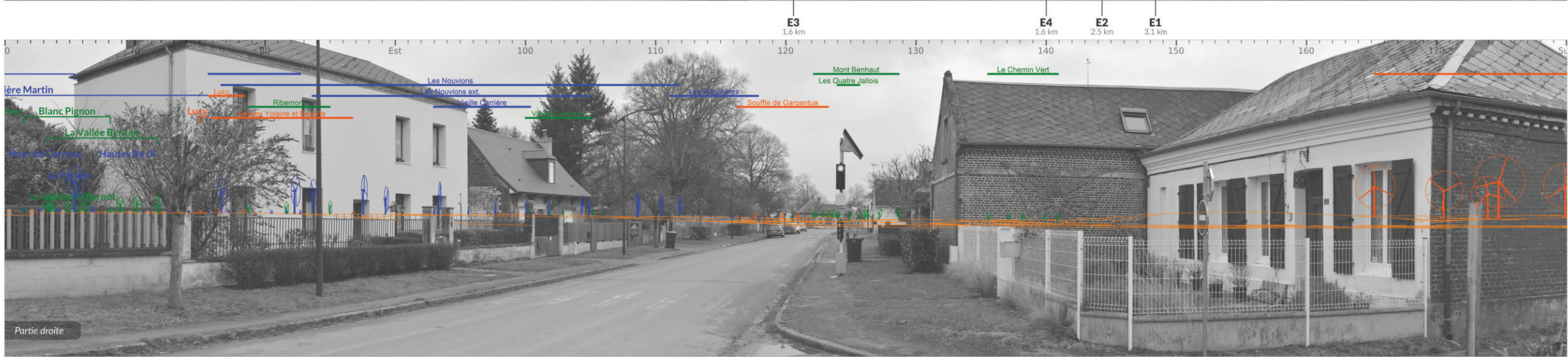
Dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, la majorité du contexte éolien est masqué ; le projet n'induit pas d'effet d'encerclement significatif depuis ce point de vue au cœur du village de Anguilcourt-le-Sart.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

05 - Anguilcourt-le-Sart centre - école - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

06 - Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilmcourt-le-Sart - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

construit

accordé

en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
731661, 6954967

Aires d'analyse

tampon 5km autour du point

tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction

évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet

champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocent

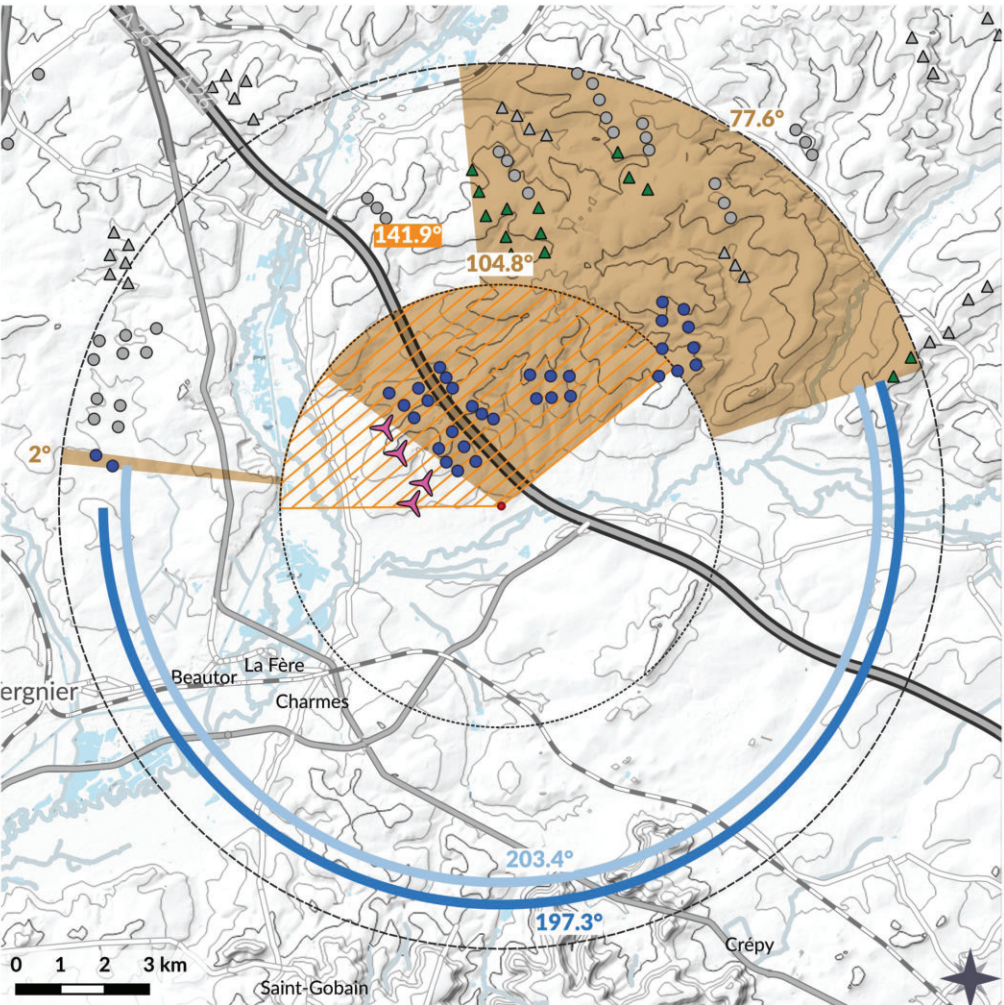
contexte construit ou autorisé
sans projet

contexte construit ou autorisé
avec projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	35.7°	127.6°	162.7°	35.1°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	49	53	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.16	0.17	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	324.3°	203.4°	197.3°	-6.1°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

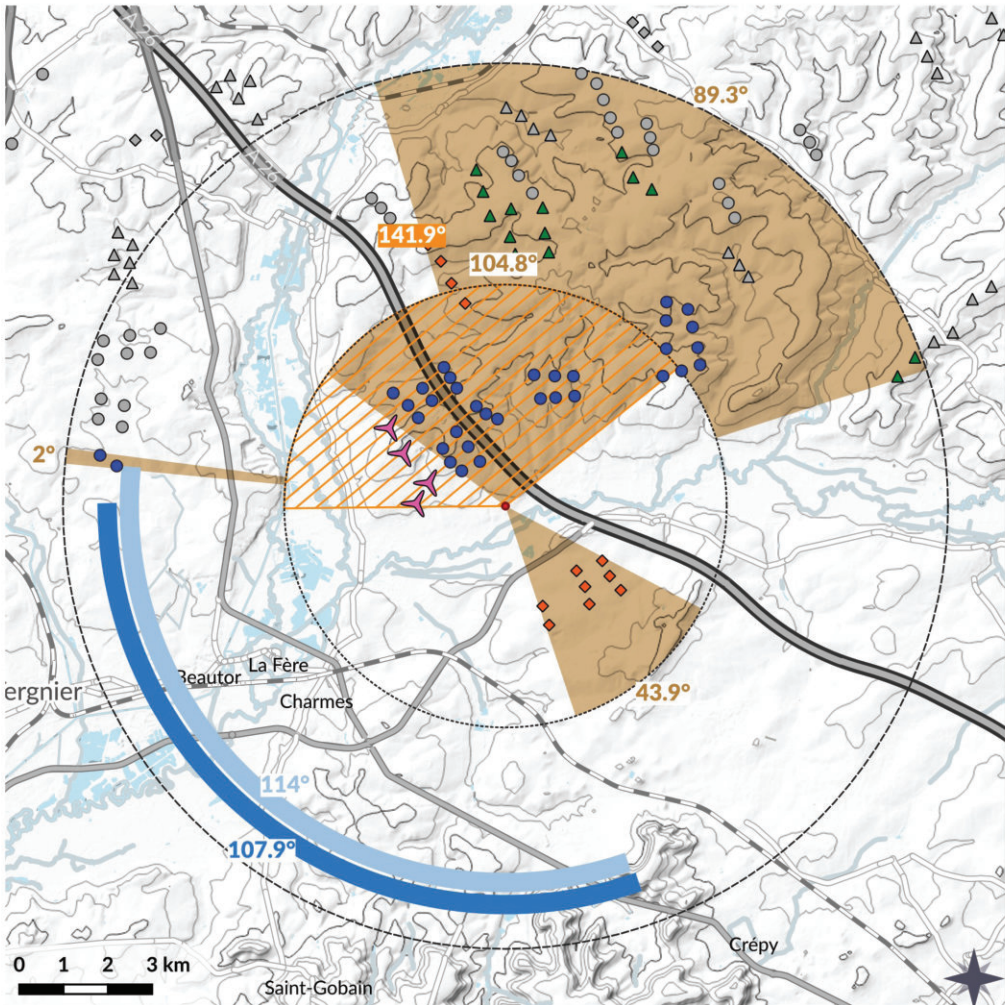
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	35.7°	171.5°	206.6°	35.1°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	61	65	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.19	0.21	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	44	114°	107.9°	-6.1°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Il n'existe qu'un faible dépassement de l'angle maximal recommandé pour l'occupation des horizons au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche) ; les autres seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement ne sont ni atteints, ni dépassés. Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 35,1° et se rapproche ainsi du seuil maximal.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, et St Maixent (diagramme de droite), on constate que les indices d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration du contexte seul se rapprochent des seuils maximaux recommandés. Le projet induit une augmentation de l'indice de l'occupation de l'horizon de 35,1°, et contribue au dépassement de ce seuil.

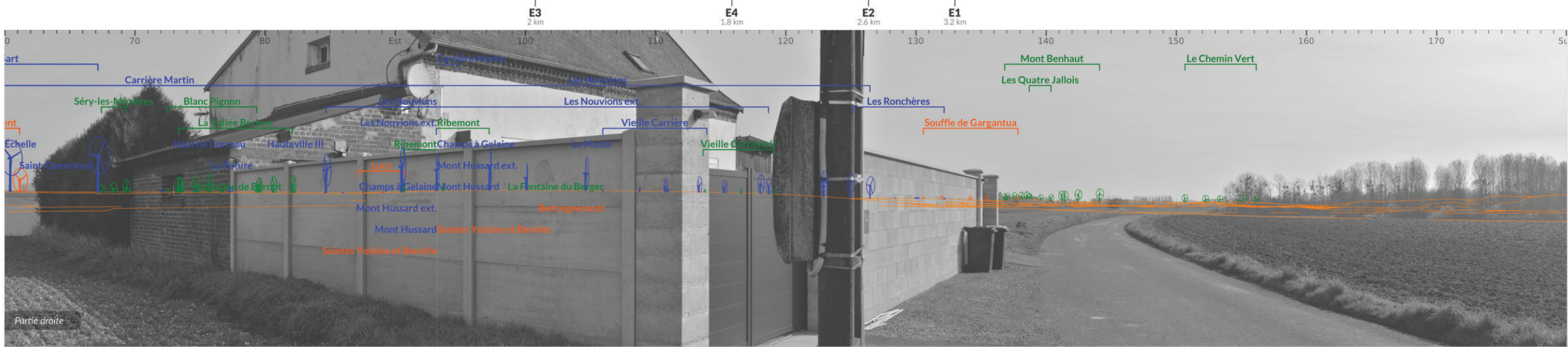
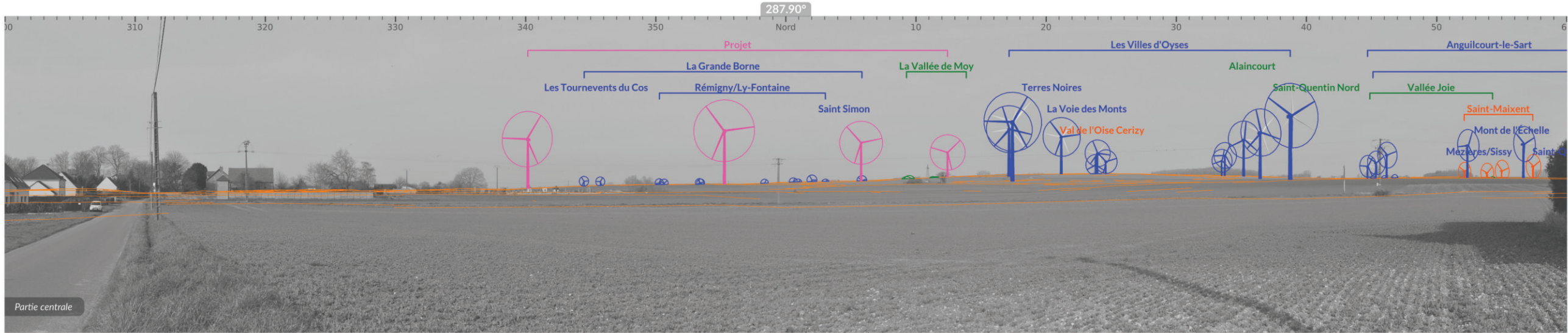
La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que le projet s'inscrit dans la continuité des parcs éoliens des Villes d'Oyses et Anguilmcourt-le-Sart, dans un angle de vue où les premières éoliennes visibles sont très éloignées.

Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit et autorisé, induit un effet d'encerclement modéré depuis l'entrée est du village d'Anguilmcourt-le-Sart ; si on prend en compte les projets éoliens en instruction, cet effet d'encerclement se renforce avec la présence du projet des Setiers côté sud-est.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

06 - Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilcourt-le-Sart - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : —

Projet

Parcs construits

Parcs autorisés

Parcs en instruction

07 - Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Nouvion-le-Comte - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

construit

accordé

en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
733923, 6955888

Aires d'analyse

tampon 5km autour du point

tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction

évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet

champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocent

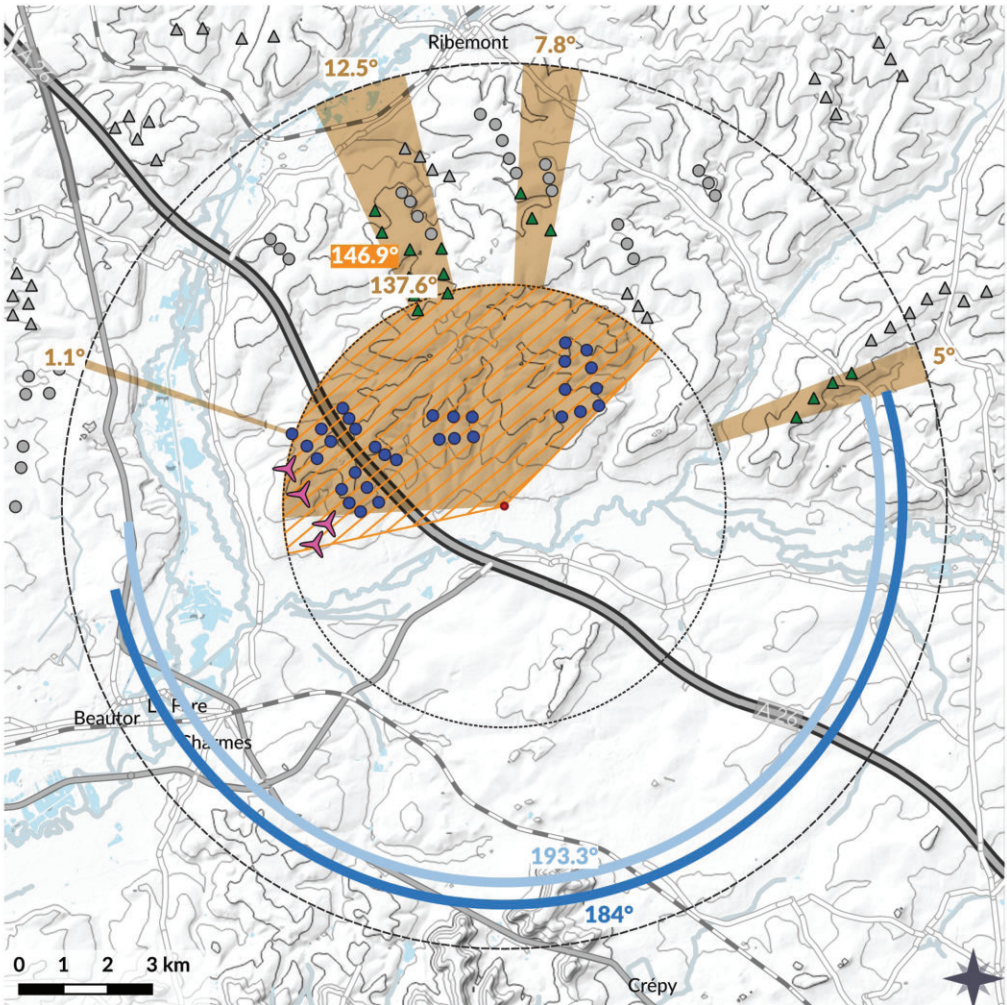
contexte construit ou autorisé
sans projet

contexte construit ou autorisé
avec projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	23°	142.6°	151.9°	9.3°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	49	53	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.16	0.17	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	337°	193.3°	184°	-9.3°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

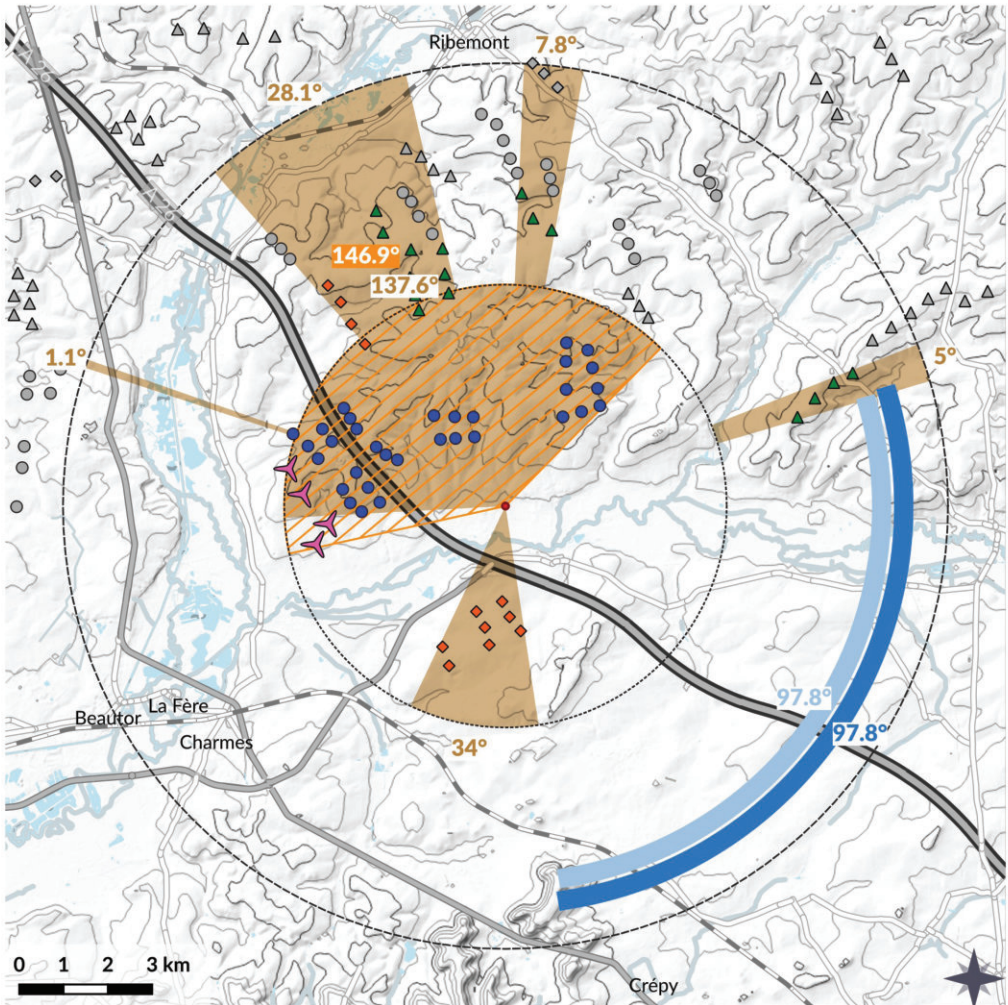
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	23°	176.6°	185.9°	9.3°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	61	65	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.19	0.21	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	25	97.8°	97.8°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

On observe que le seuil d'occupation des horizons se rapproche du seuil maximal autorisé au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche) ; les autres seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement ne sont pas atteints ni dépassés. Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 9,3° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration ; il n'amène toutefois à aucun autre dépassement des seuils recommandés.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, et St Maixent (diagramme de droite), on constate que les indices d'occupation de l'horizon et de l'espace de respiration du contexte seul se rapprochent des seuils maximaux recommandés. Le projet induit une augmentation de l'indice de l'occupation de l'horizon de 9,3°, et contribue au dépassement de ce seuil.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que le projet s'inscrit dans un angle de vue déjà en partie occupé par les parcs éoliens des Villes d'Oyses, Anguillcourt-le-Sart et les Nouvions notamment. Le reste du contexte éolien construit, autorisé et en instruction est en partie masqué par les structures bâties et végétales du village de Nouvion-le-Comte.

Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, n'induit qu'un très faible effet d'encerclement sur les abords du village de Nouvion-le-Comte.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance

*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)

prise en compte des rotors : oui

prise en compte de la topographie : oui

seuil de distance : 5km et 10km

seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

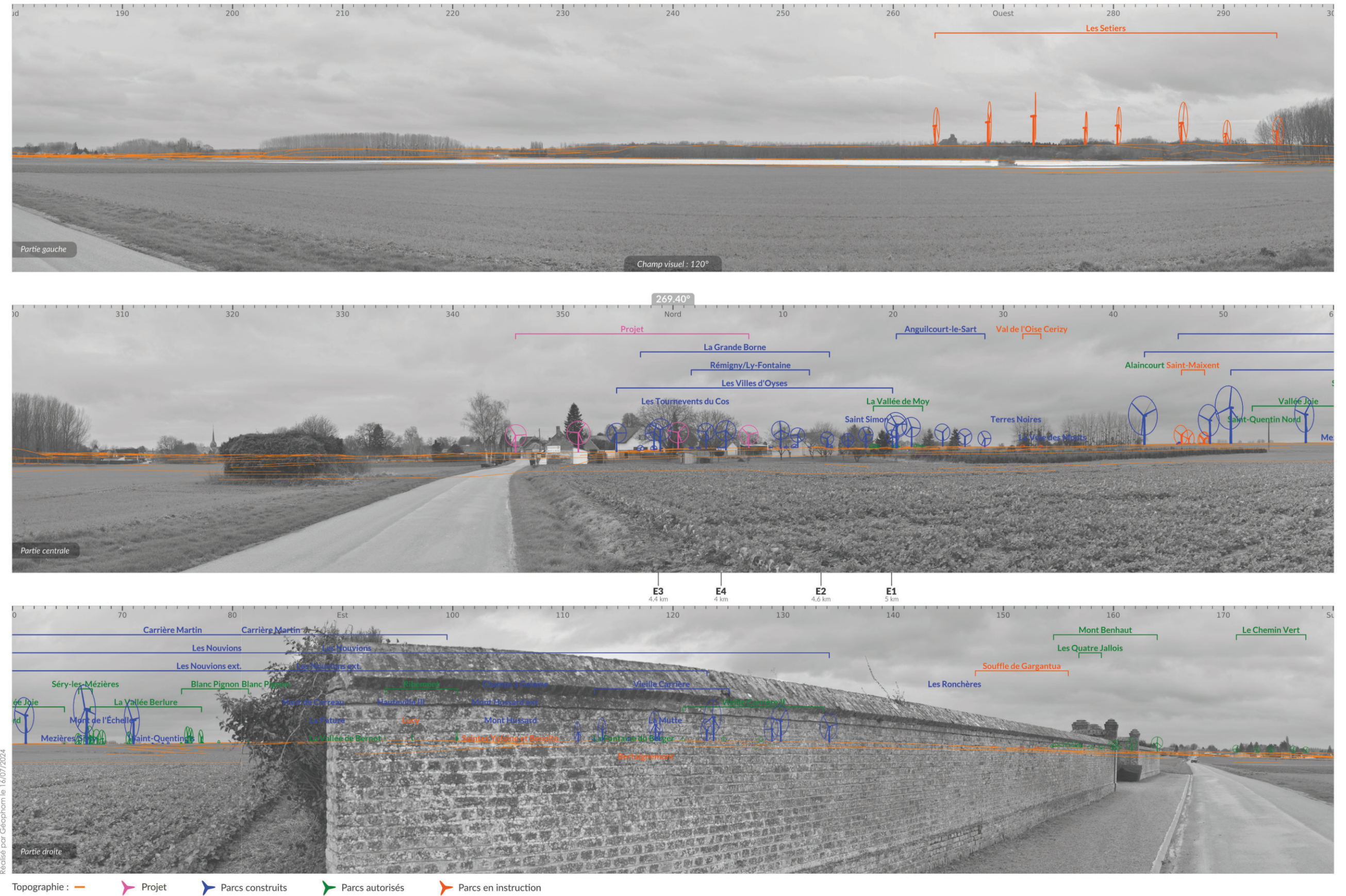
IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

07 - Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Novvion-le-Comte - Photomontage panoramique à 360°



08 - Centre du village de Renansart, rue de l'Eglise - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

construit

accordé

en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
733552, 6959604

Aires d'analyse

tampon 5km autour du point

tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction

évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet

champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

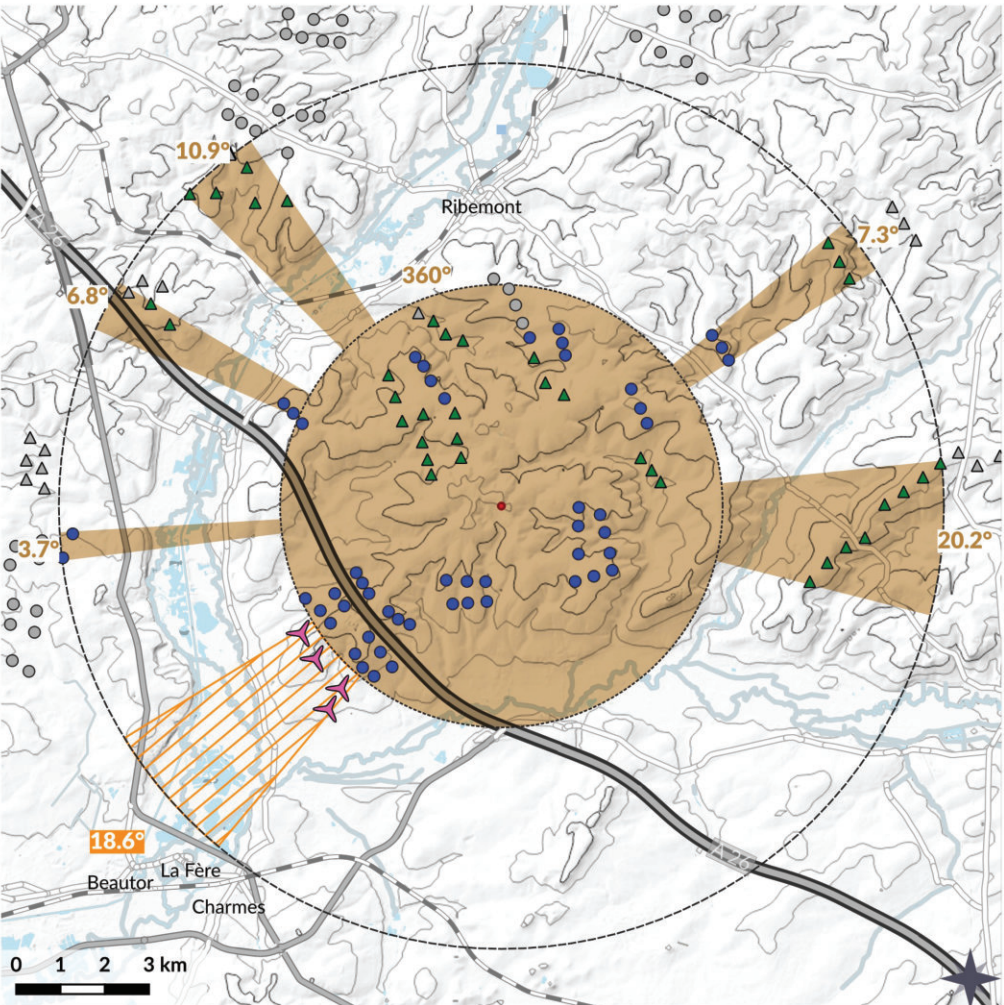
contexte construit ou autorisé
sans projet

contexte construit ou autorisé
avec projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	18.6°	360°	360°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	88	92	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.28	0.29	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	341.4°	0°	0°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

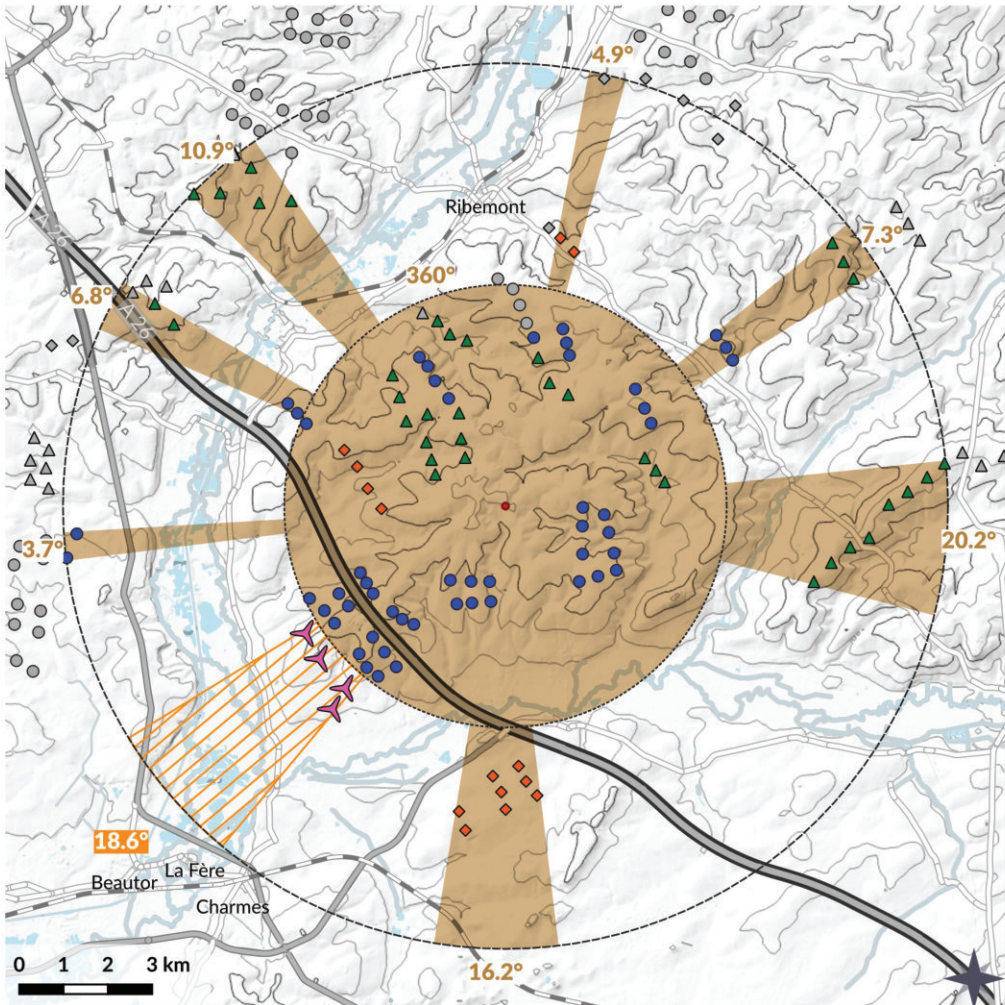
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	18.6°	360°	360°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	102	106	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.32	0.34	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	21	0°	0°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Les seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement sont tous déjà dépassés au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche). Le projet ne contribue pas à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon qui est déjà à 360°. C'est le cas également si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, et St Maixent. Le projet se trouve à l'arrière du contexte éolien, et plus précisément à arrière-plan des parcs de des Villes d'Oyses, Anguicourt-le-Sart et les Nouvions.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que la majorité des éoliennes du contexte construit, autorisé et en instruction, ainsi que celles du projet, sont masquées par le contexte bâti et végétal du village de Renansart depuis ce point de vue.

Le projet n'induit aucun effet d'encerclement supplémentaire autour de Renansart, dans un contexte existant déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

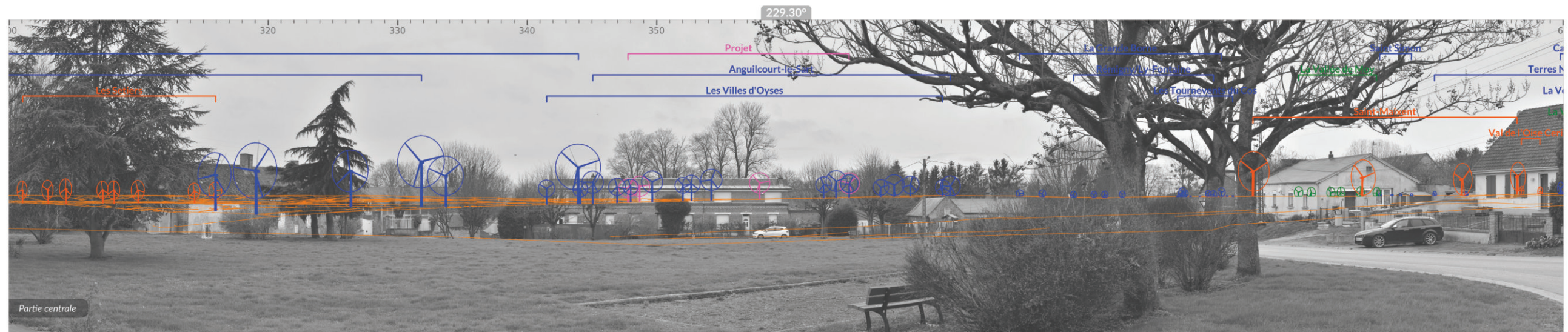
Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

08 - Centre du village de Renansart, rue de l'Eglise - Photomontage panoramique à 360°



09 - Itinéraire de la D35 à la limite nord du village de Danizy - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
728418, 6952063

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

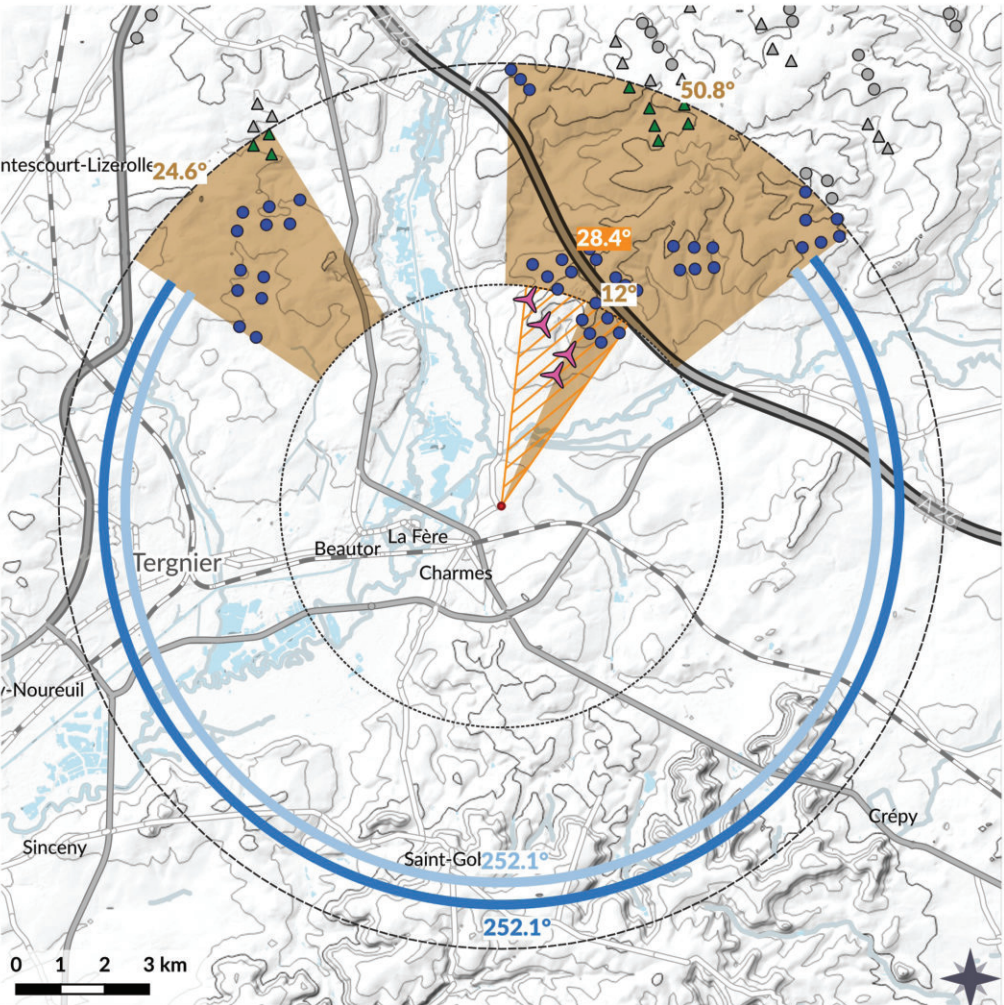
- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	18.4°	75.4°	75.4°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	53	57	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.17	0.18	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	341.6°	252.1°	252.1°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

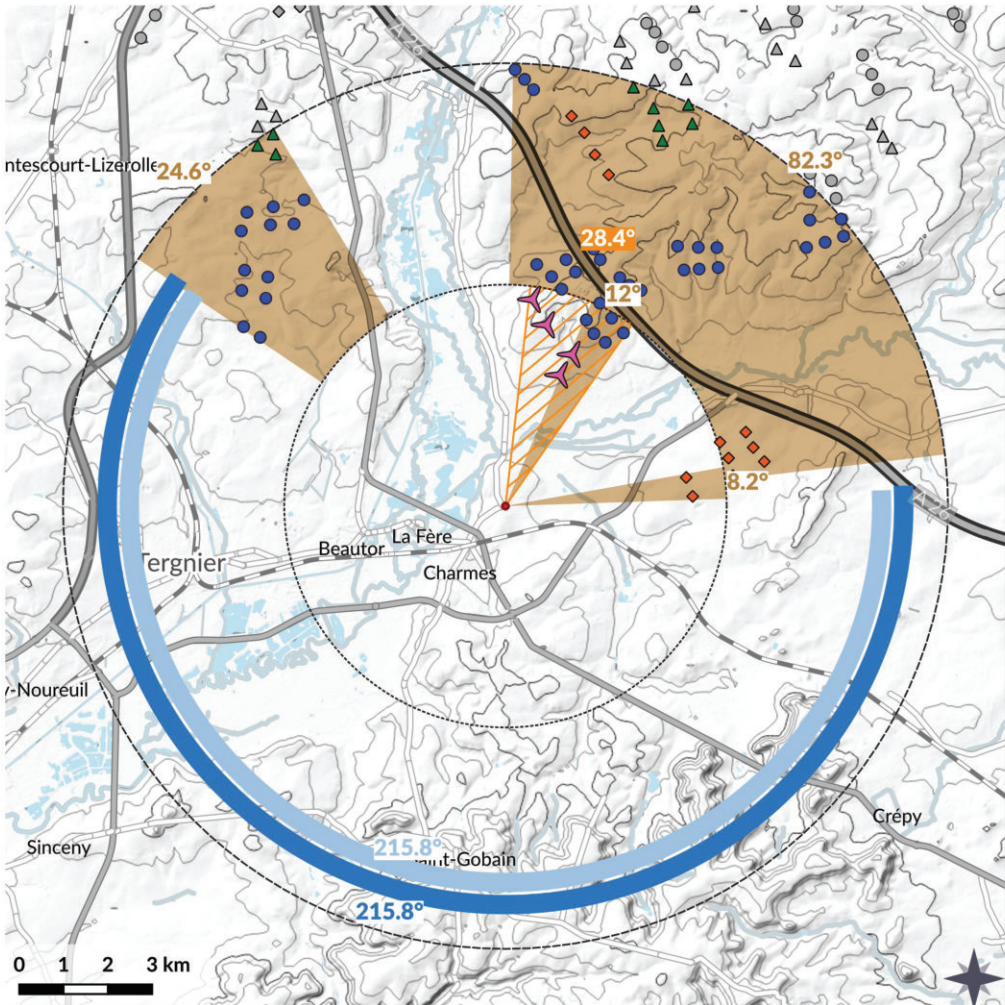
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	18.4°	111.7°	111.7°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	65	69	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.21	0.22	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	2	215.8°	215.8°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Aucun des seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement n'est atteint ni dépassé depuis ce point de vue (diagramme de gauche). Le projet ne contribue pas, par ailleurs, à atteindre ni dépasser ces seuils.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, et St Maixent (diagramme de droite), on constate également qu'aucun de ces seuils maximaux recommandés n'est atteint ni dépassé : les indices «contexte seul» et «contexte + projet» sont équivalents.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que le projet s'inscrit dans un angle de vue déjà occupé par de nombreux parcs éoliens (dont Anguicourt-le-Sart, les Villes d'Oyses, Les Nouvions), sans réduction d'espace de respiration.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement constaté depuis Danizy : le projet de la Panière du Fort s'insère dans le contexte éolien sans induire d'effet de saturation.

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

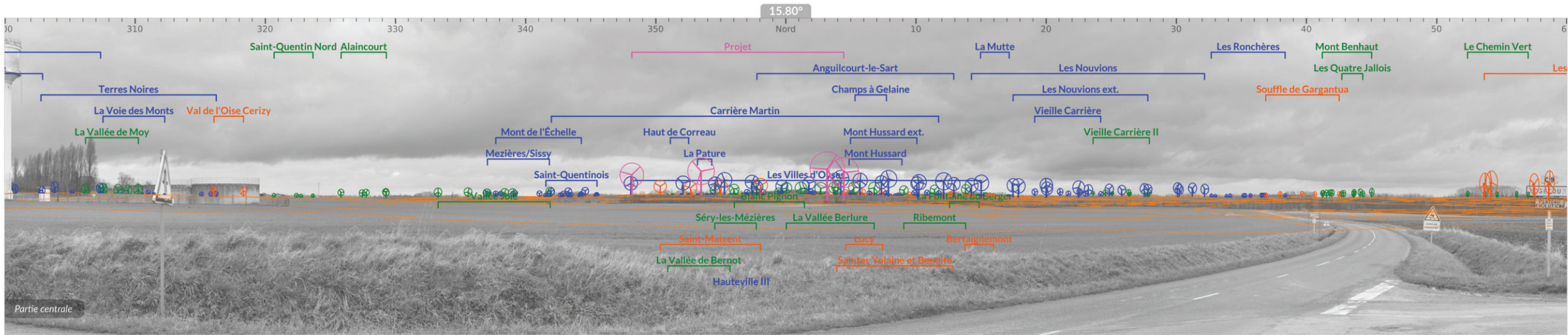
IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

09 - Itinéraire de la D35 à la limite nord du village de Danizy - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

10 - Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Travecy - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

construit

accordé

en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
725470, 6954573

Aires d'analyse

tampon 5km autour du point

tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction

évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet

champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

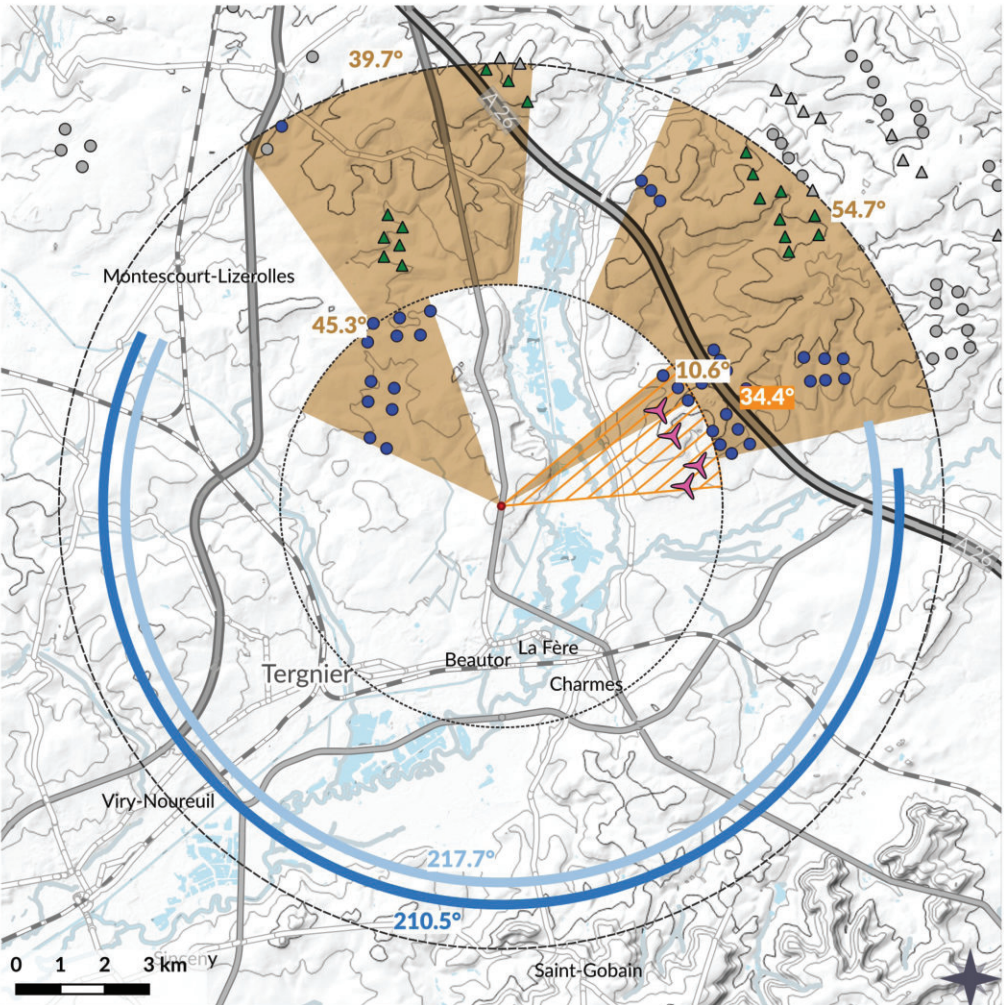
contexte construit ou autorisé
sans projet

contexte construit ou autorisé
avec projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	27.1°	123.4°	130.6°	7.2°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	57	61	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.18	0.19	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	332.9°	217.7°	210.5°	-7.2°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

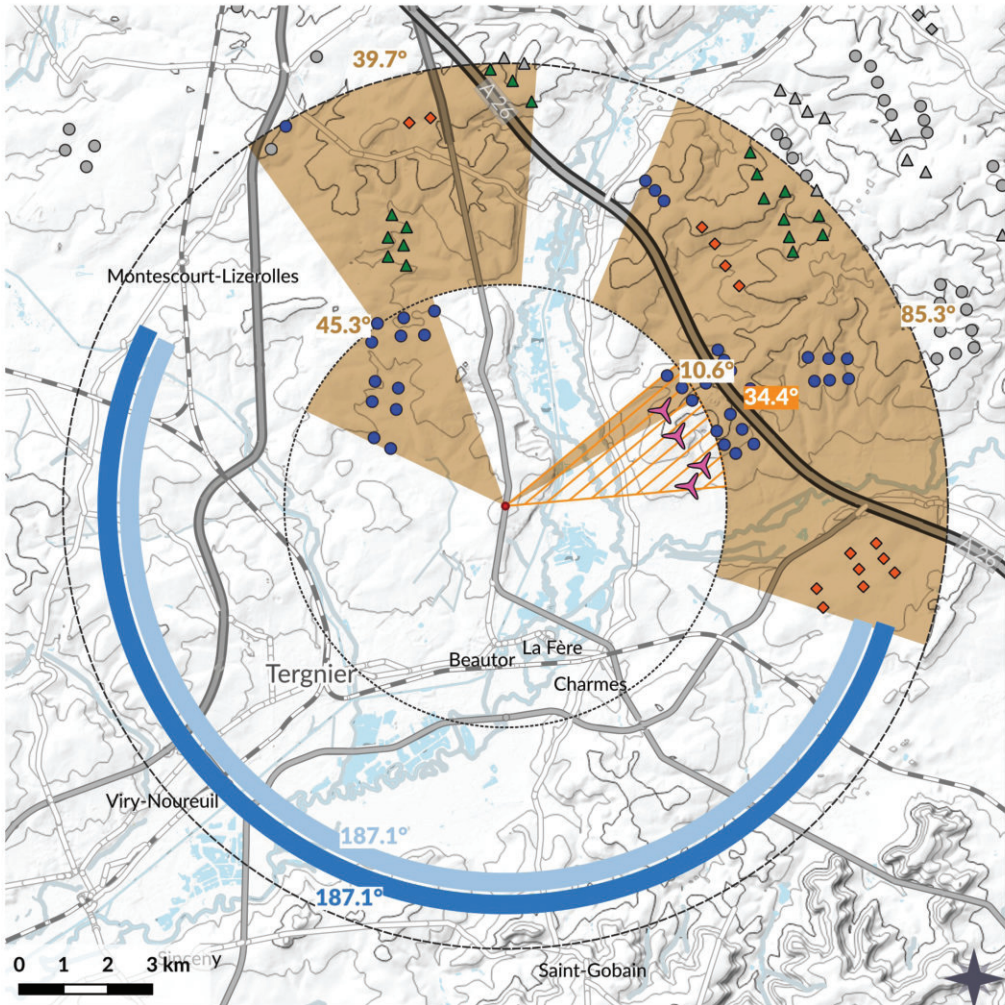
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	27.1°	154°	154°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	71	75	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.23	0.24	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	41	187.1°	187.1°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

On observe que le seuil d'occupation des horizons se rapproche du seuil maximal recommandé au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche) ; les autres seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement ne sont pas atteints ni dépassés.

Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 7,2° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration ; il n'amène toutefois ni à atteindre, ni à dépasser d'autres seuils.

Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers (diagramme de droite), on constate que seuil d'occupation des horizons se rapproche du seuil maximal recommandé au stade état initial (contexte seul) mais aucun de ces seuils n'est dépassé ; les indices «contexte seul» et «contexte + projet» sont équivalents. La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que le projet s'inscrit dans un angle de vue déjà en partie occupé par les parcs éoliens des Villes d'Oyses, Anguicourt-le-Sart et les Nouvions notamment ; le projet en instruction des Setiers se trouve dans le même angle de vue, décalé vers le sud-est. Une grande partie du contexte éolien est par ailleurs masquée par des structures végétales arborées.

Le projet de la Panière du Fort ne contribue que très faiblement à l'effet d'encerclement autour du village de Travecy.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

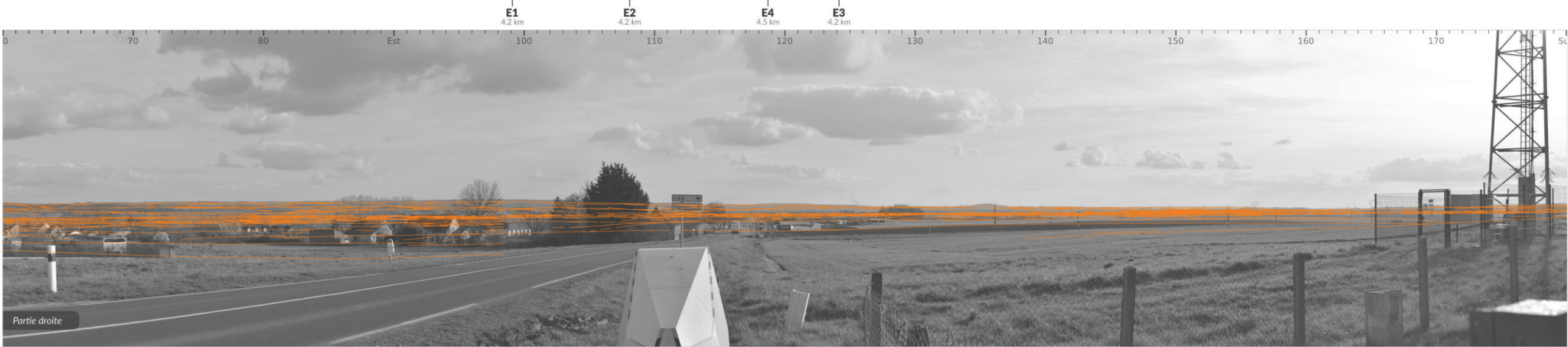
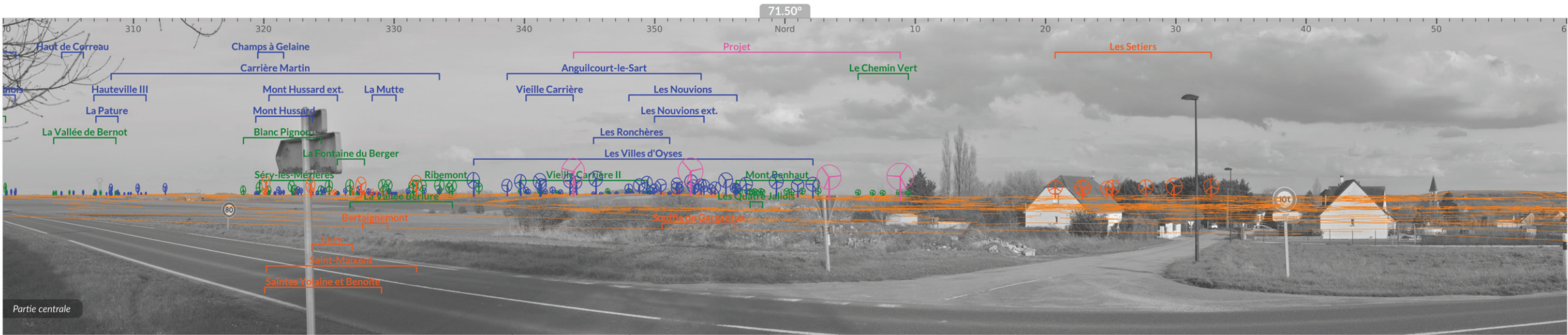
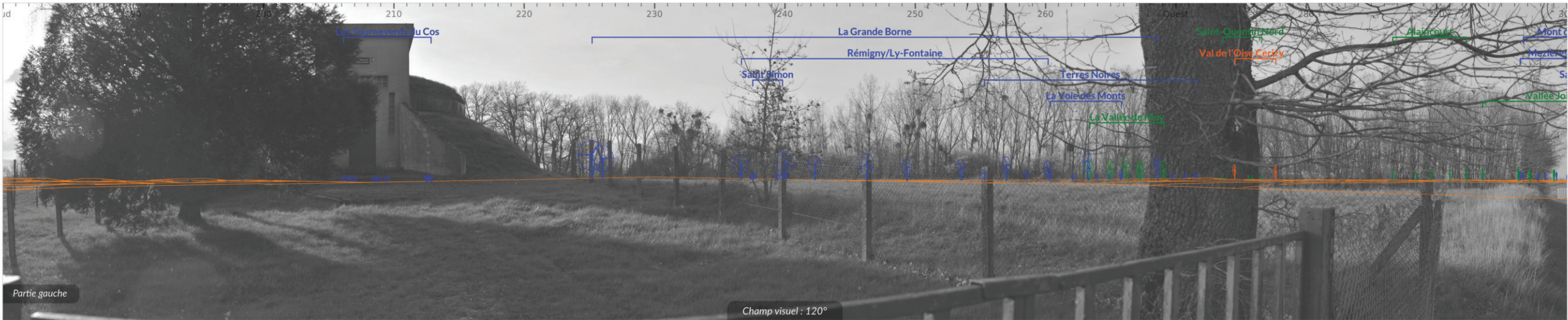
= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

10 - Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Travecy - Photomontage panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

11 - Entrée nord du village de Vendeuil sur la D346 - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

- coordonnées
- 725152, 6958392

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

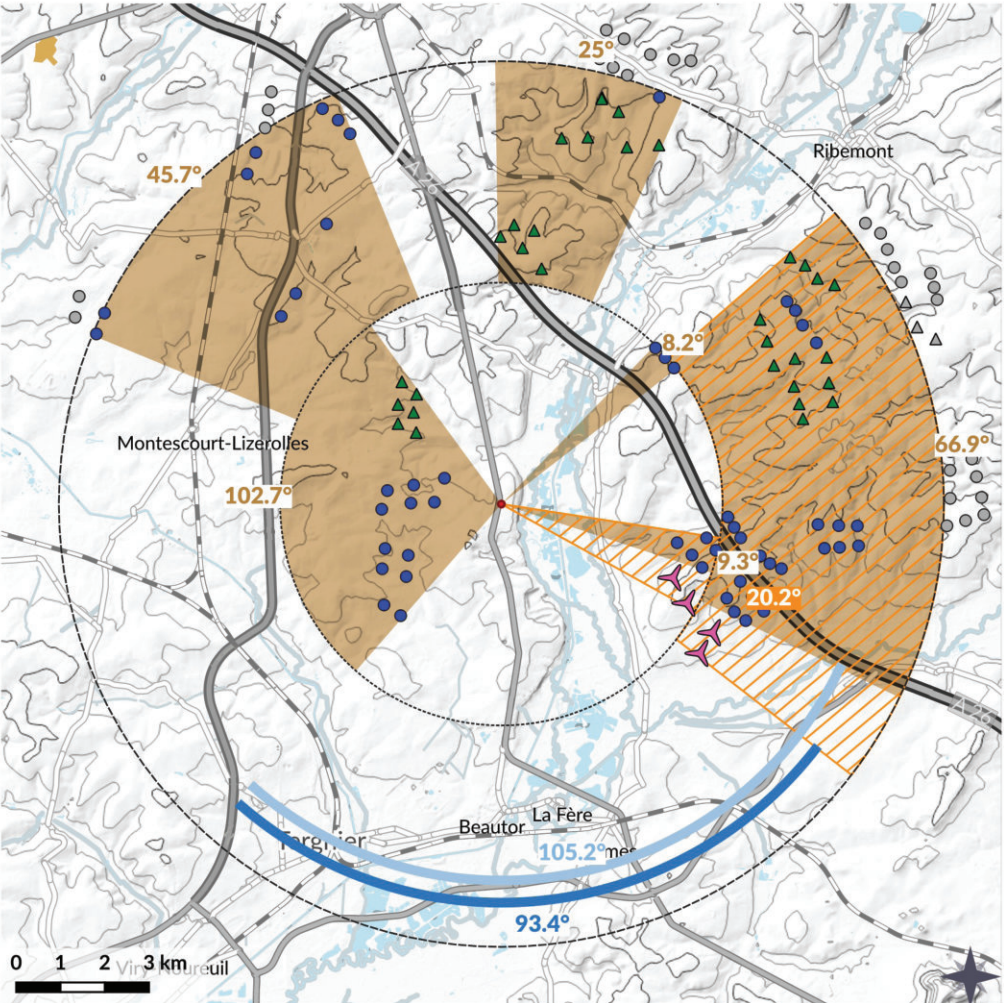
- occupation des horizons
- contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocent

- contexte construit ou autorisé sans projet
- contexte construit ou autorisé avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	15.5°	213.8°	229.6°	11.8°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	85	89	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.27	0.28	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	344.5°	105.2°	93.4°	-11.8°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

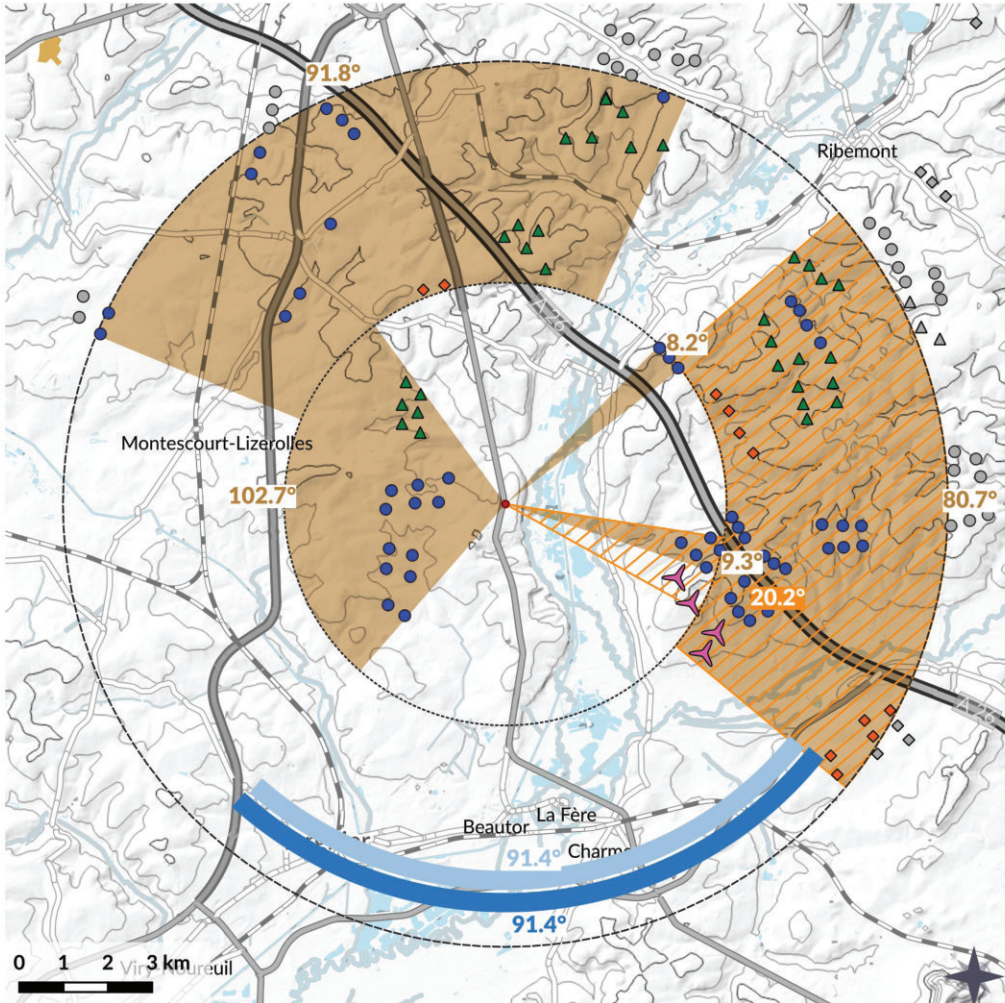
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	15.5°	248.7°	248.7°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	96	100	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.31	0.32	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	81	91.4°	91.4°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Les seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement sont presque tous déjà dépassés au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche). Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 11,8° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration. Si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, St Maixent et Val de l'Oise Cerisy (diagramme de droite), les indices «contexte seul» et «contexte + projet» sont équivalents.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que la majorité du contexte éolien est visible depuis ce point de vue. Le projet s'inscrit dans un angle de vue déjà en partie occupé par le parc éolien des Villes d'Oyses et le projet en instruction des Setiers, sans étendre l'emprise horizontale du contexte éolien global.

Le projet de la Panière du Fort n'induit pas d'effet d'encerclement significatif autour du village de Vendeuil, dans un contexte éolien construit, autorisé et en instruction déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

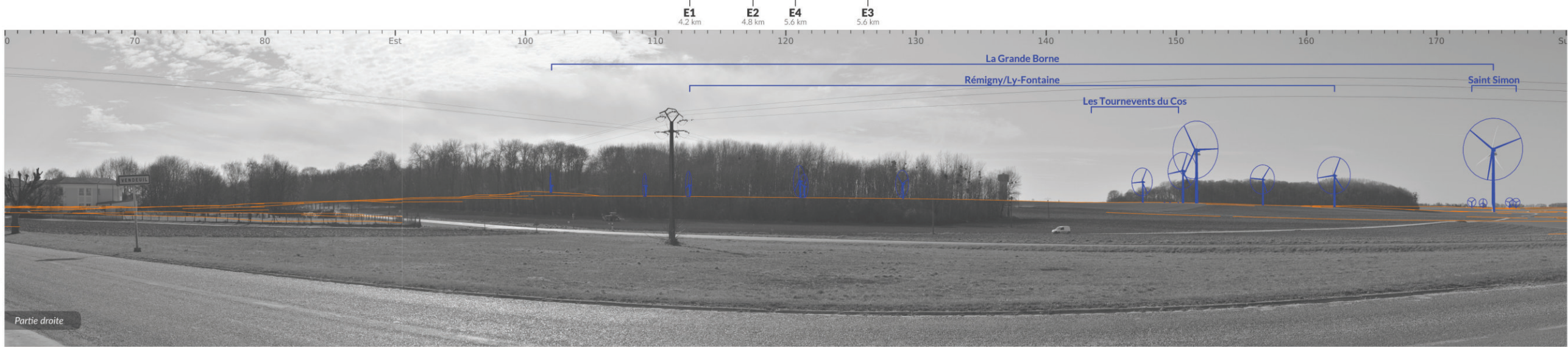
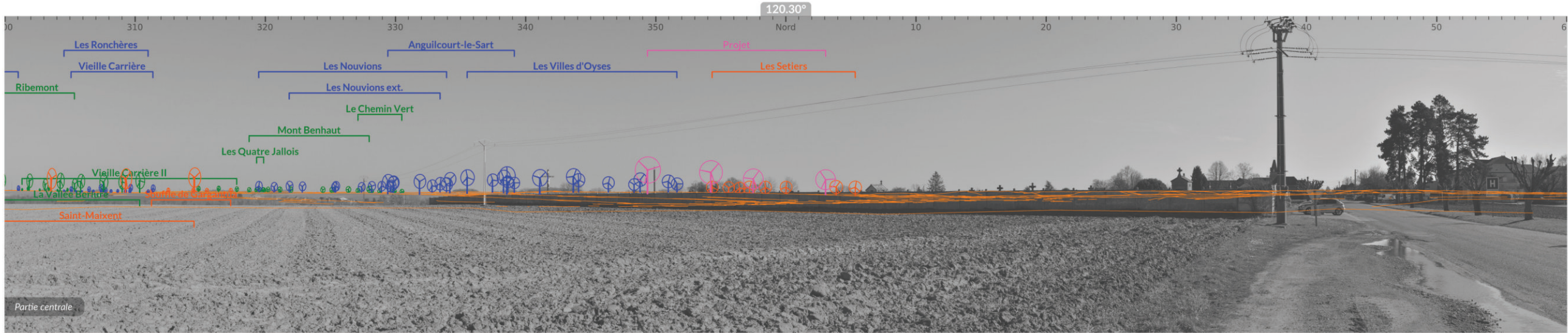
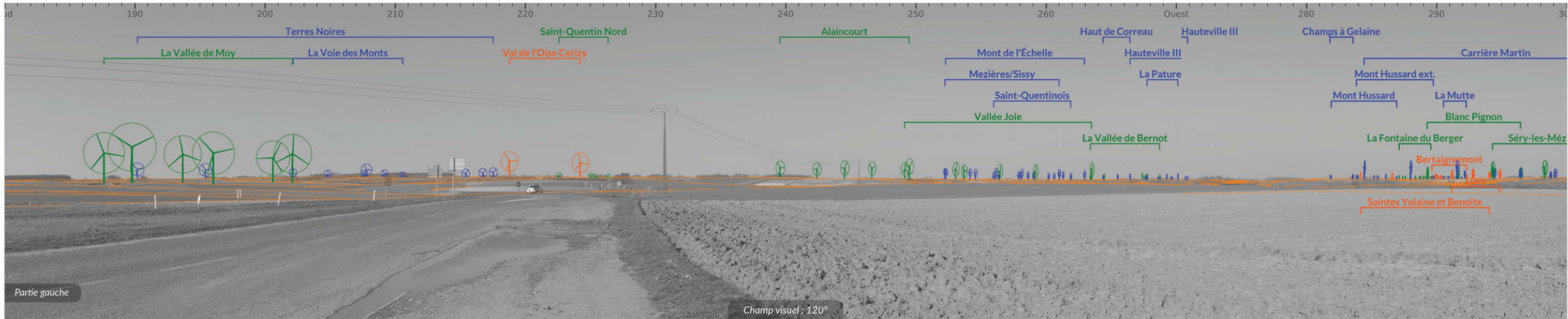
= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

11 - Entrée nord du village de Vendeuil sur la D346 - Vue filaire panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

12 - Observatoire paysager de Brissy-Hamégicourt, au bord de l'A26 - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
727608, 6961480

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

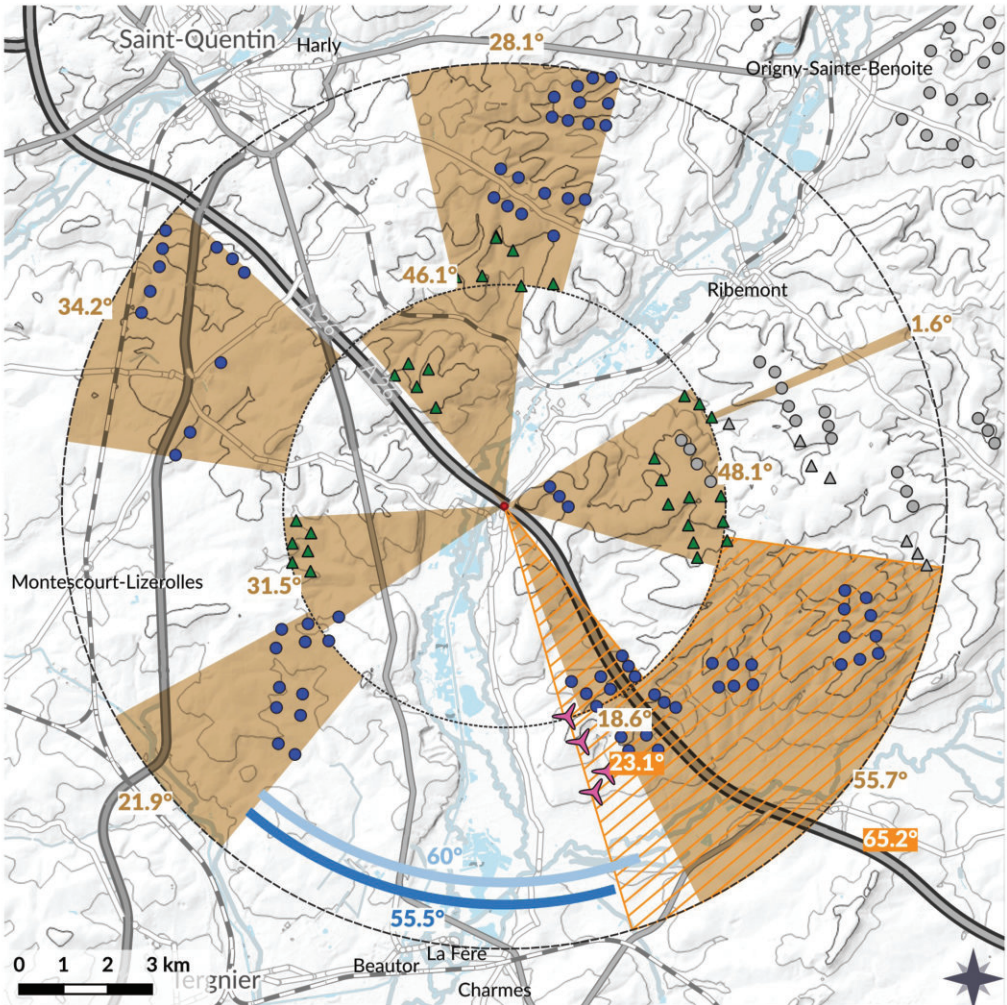
ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	6°	239.5°	244°	4.5°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	108	112	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.34	0.36	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	354°	60°	55.5°	-4.5°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

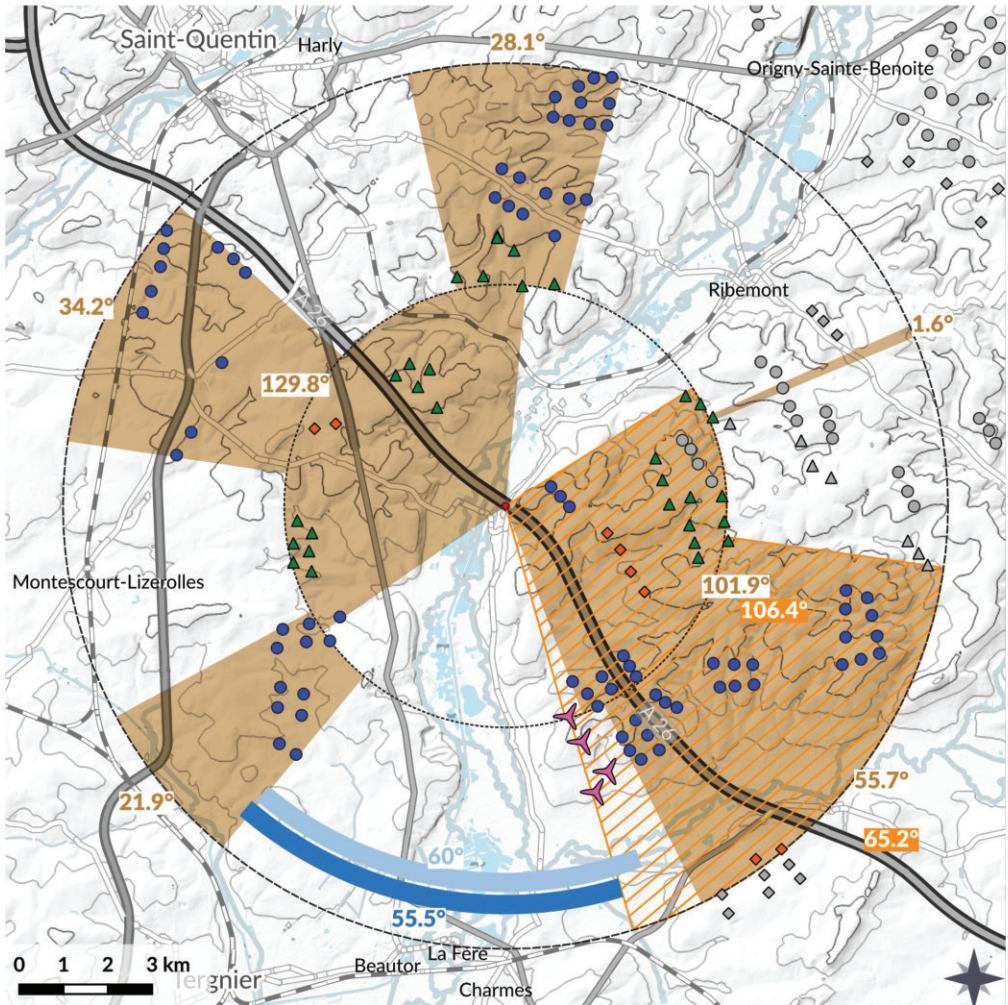
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	6°	237.5°	262°	4.5°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	116	120	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.37	0.38	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	49	60°	55.5°	-4.5°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Les seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement sont tous déjà dépassés au stade état initial (contexte seul - diagramme de gauche). Le projet contribue à augmenter l'indice d'occupation de l'horizon de 4,5° et réduit d'autant l'indice d'espace de respiration. C'est le cas également si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, St Maixent et Val de l'Oise Cerisy.

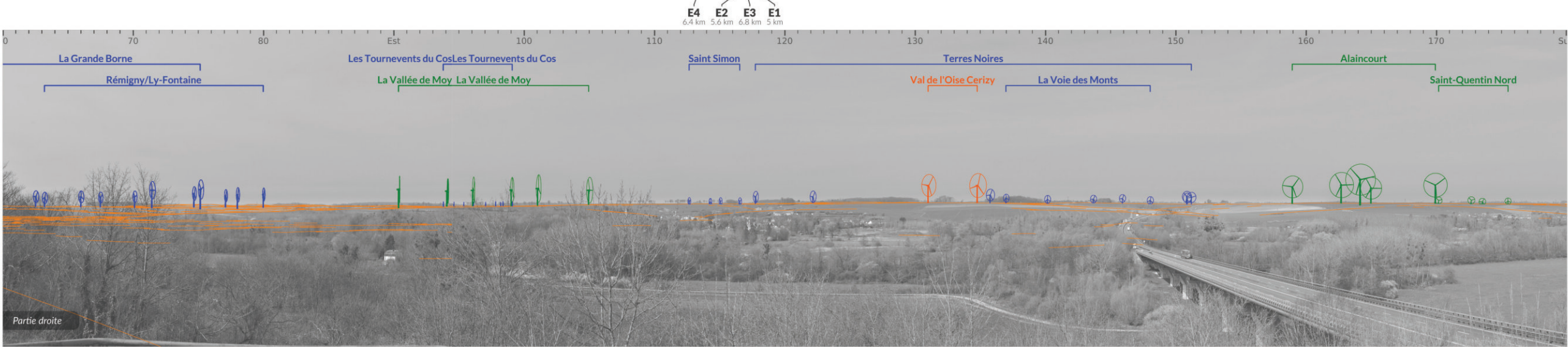
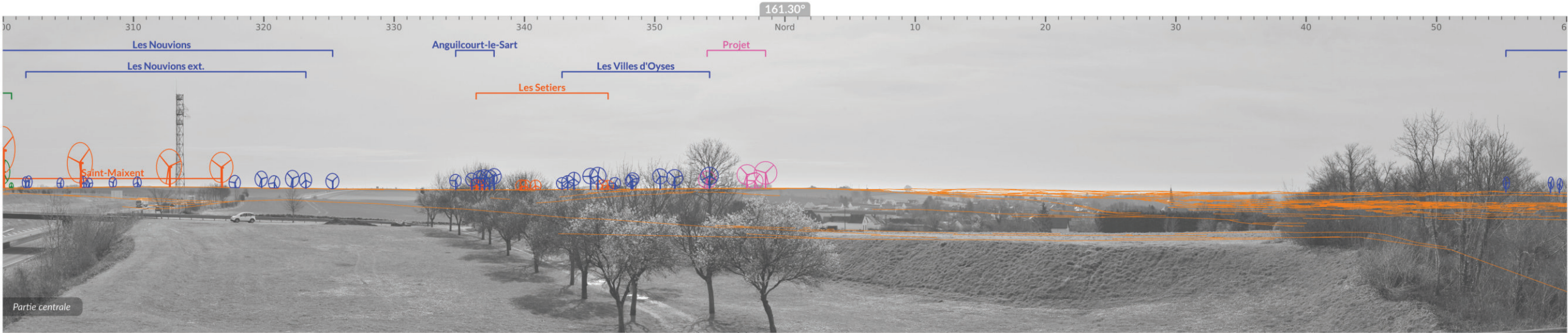
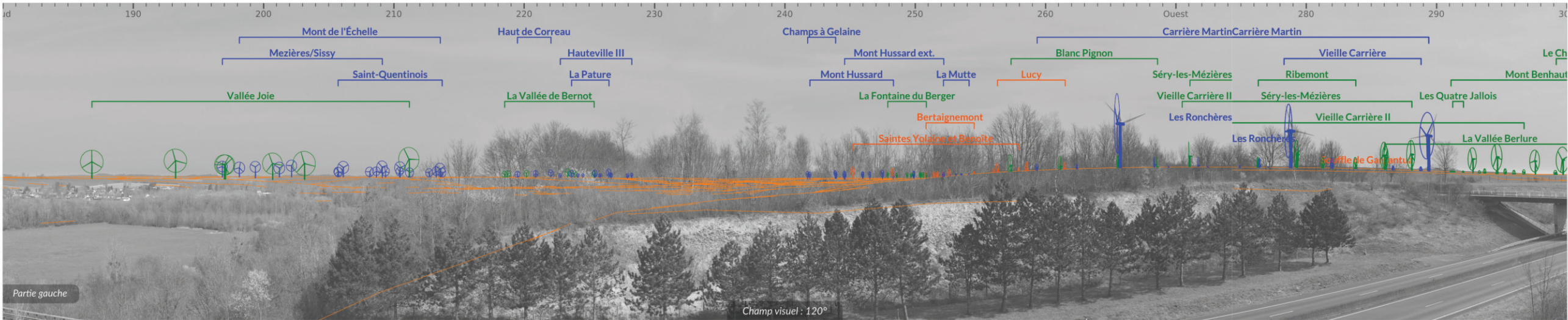
La vue filaire panoramique présentée page suivante montre qu'une grande partie des éoliennes du contexte construit, autorisé et en instruction, ainsi que le projet, sont visibles depuis ce point de vue. On peut observer que le projet n'étend que faiblement l'emprise horizontale du contexte éolien.

Le projet de la Panière du Fort ne contribue que très faiblement à l'effet d'encerclement autour de l'observatoire de Brissy-Hamégicourt, dans un contexte éolien construit, autorisé et en instruction déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

12 - Observatoire paysager de Brissy-Hamégicourt, au bord de l'A26 - Vue filaire panoramique à 360°



Topographie : — Projet — Parcs construits — Parcs autorisés — Parcs en instruction

13 - Le Quartier Drouot, inscrit MH, à La Fère - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien (juillet 2025)

- construit
- accordé
- en instruction

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

- coordonnées
726707, 6951384

Aires d'analyse

- tampon 5km autour du point
- tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

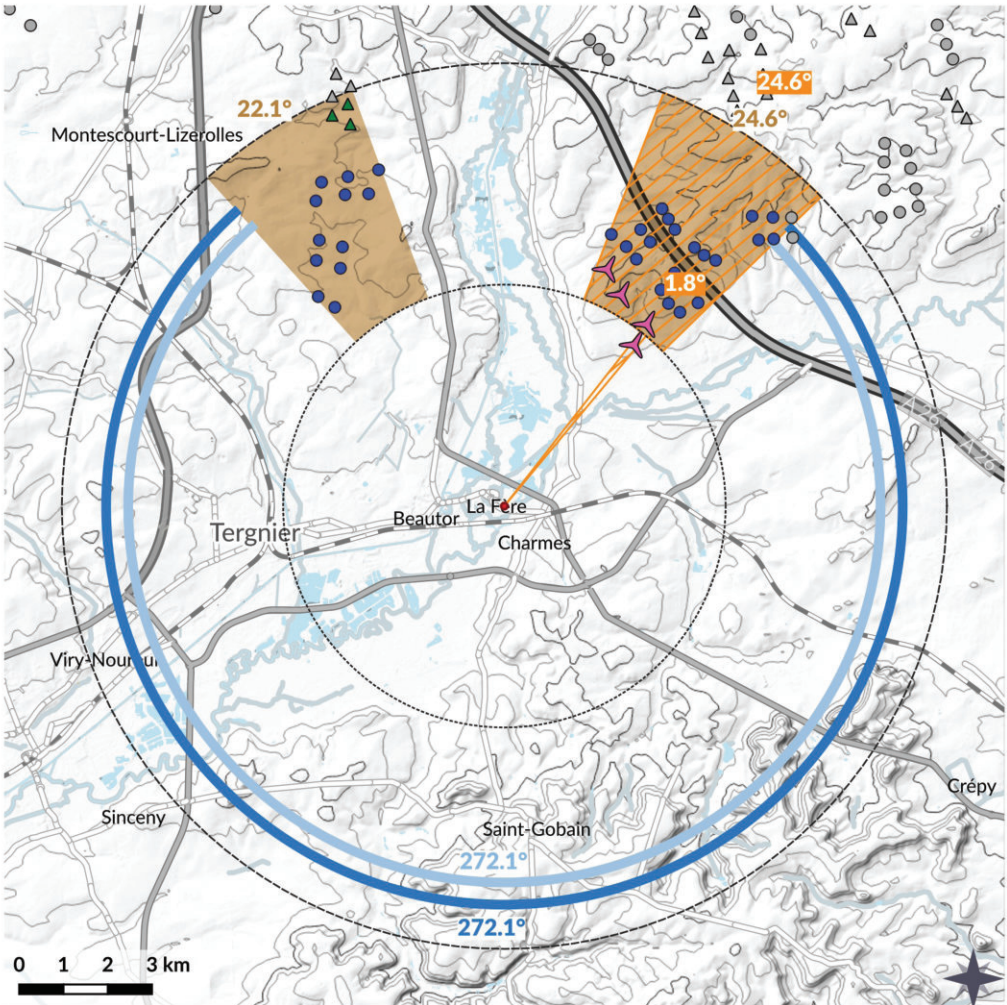
- occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction
- évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet
- champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocenté

- contexte construit ou autorisé
sans projet
- contexte construit ou autorisé
avec projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet
- contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	17.1°	46.7°	46.7°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	36	40	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.11	0.13	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	342.9°	272.1°	272.1°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

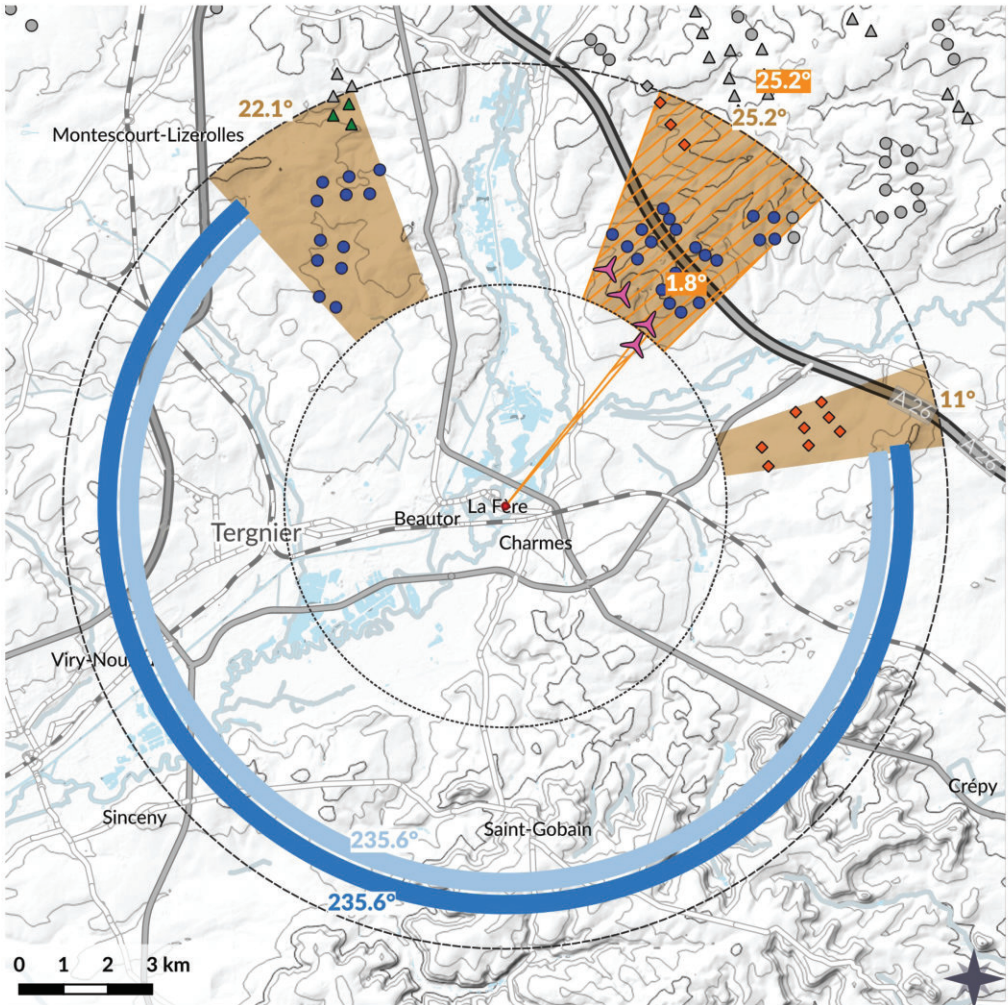
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	17.1°	58.3°	58.3°	0°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	47	51	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.15	0.16	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	4	235.6°	235.6°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Aucun des seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement n'est atteint ni dépassé concernant ce point de vue : ni au stade d'état initial (contexte seul), ni par le projet (diagramme de gauche). C'est le cas également si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec notamment le projet des Setiers, et St Maixent (diagramme de droite).

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que le contexte végétal et bâti autour du Quartier Drouot masque la totalité des éoliennes potentiellement visibles, y compris les éoliennes du projet.

Le projet de la Panière du Fort n'induit aucun effet d'encerclement sur le Quartier Drouot à La Fère.

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle de regroupement d'éoliennes relatif à la distance
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

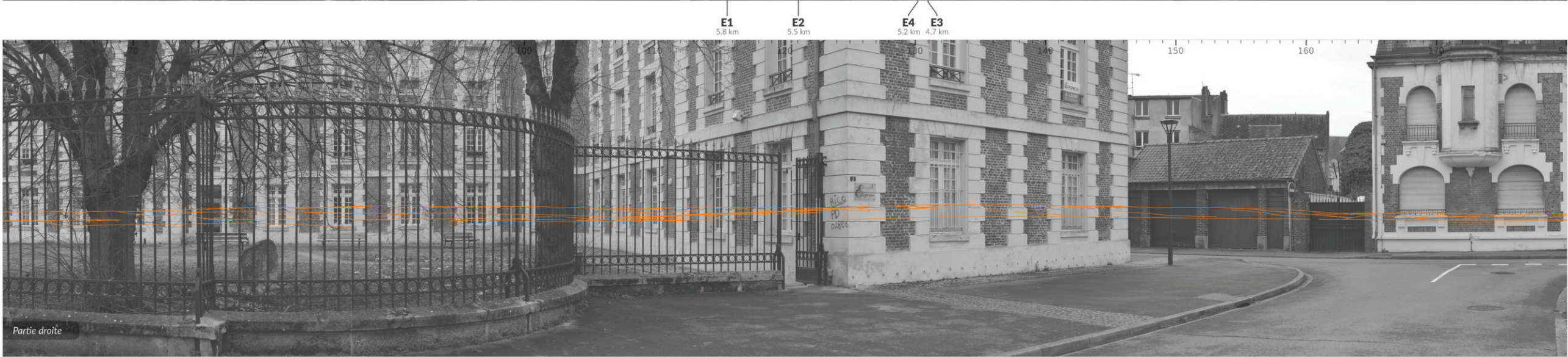
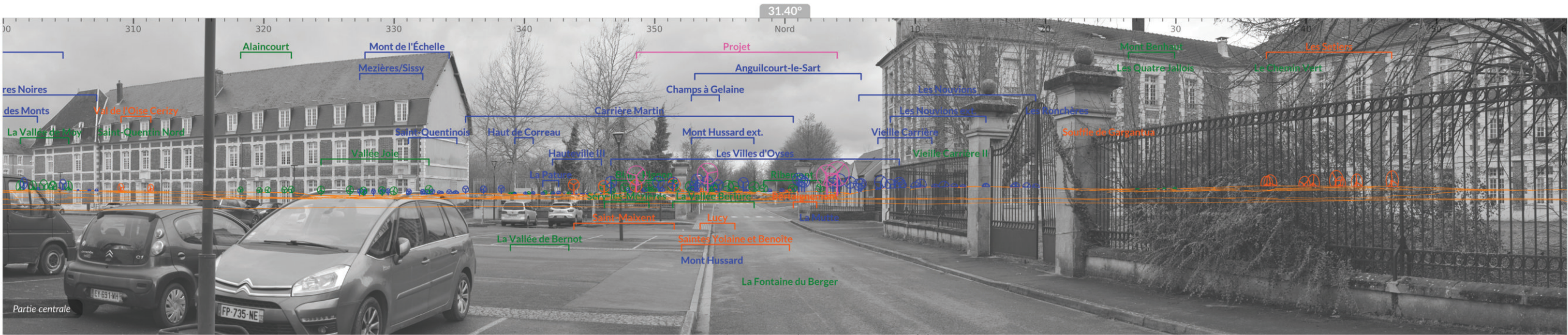
IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

Réalisé le : 15/07/2025

Geophom

13 - Le Quartier Drouot, inscrit MH, à La Fère - Vue filaire panoramique à 360°



Topographie : — Projet Parcs construits Parcs autorisés Parcs en instruction

14 - La Place Carnégie , inscrite MH, à Fagniers - Diagrammes d'encerclement

Légende

Projet

éolienne

Contexte éolien

construit

accordé

en instruction
avec AE

Les éoliennes grisées ne sont pas prises en compte car
trop peu visibles (hauteur apparente < 0,5°) ou trop
éloignées (distance > 10km)

Point d'analyse

coordonnées
722743, 6951074

Aires d'analyse

tampon 5km autour du point

tampon 10km autour du point

Diagrammes d'encerclement

occupation des horizons
contexte construit, autorisé ou en instruction

évolution de l'occupation des horizons
induit par le projet

champ occupé par le projet seul

Espace de respiration

Plus grand espace innocupé

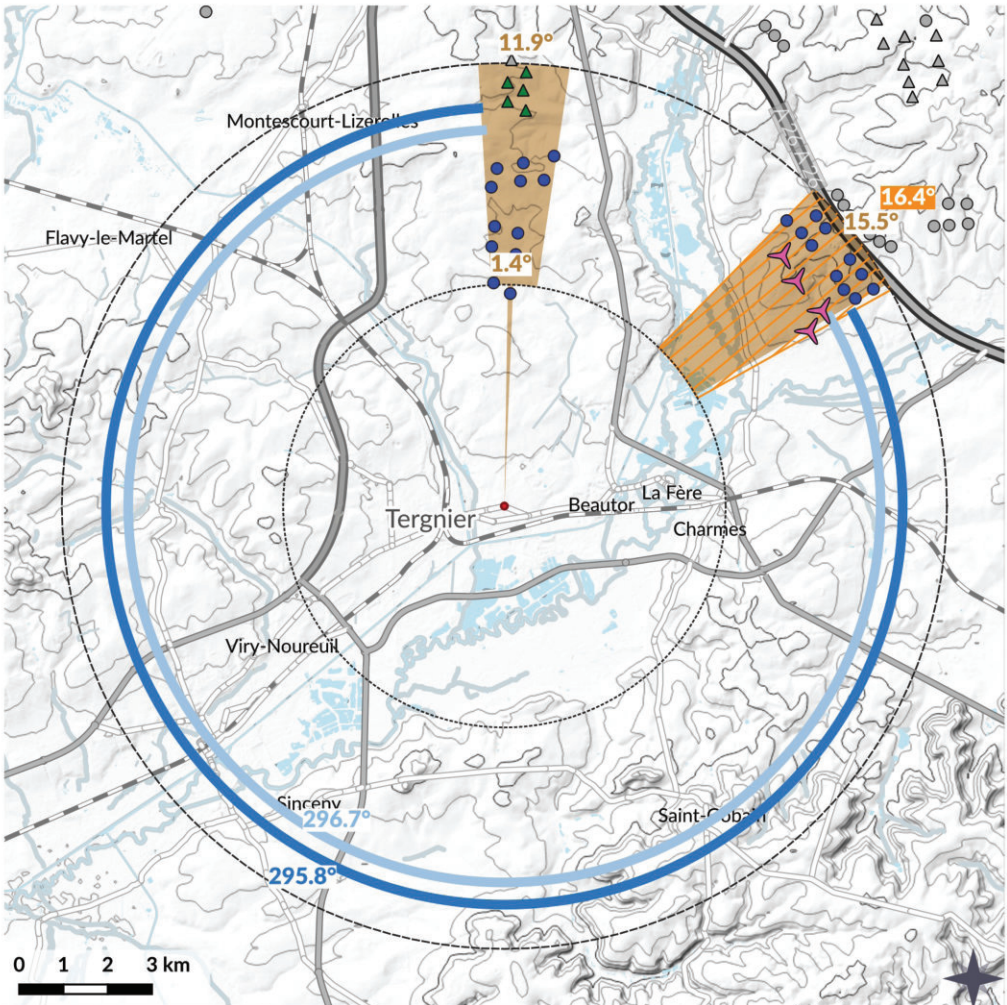
contexte construit ou autorisé
sans projet

contexte construit ou autorisé
avec projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
sans projet

contexte construit, autorisé ou en instruction
avec projet

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit et autorisé



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	13.3°	27.4°	28.3°	0.9°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	28	32	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.09	0.1	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	346.7°	296.7°	295.8°	-0.9°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

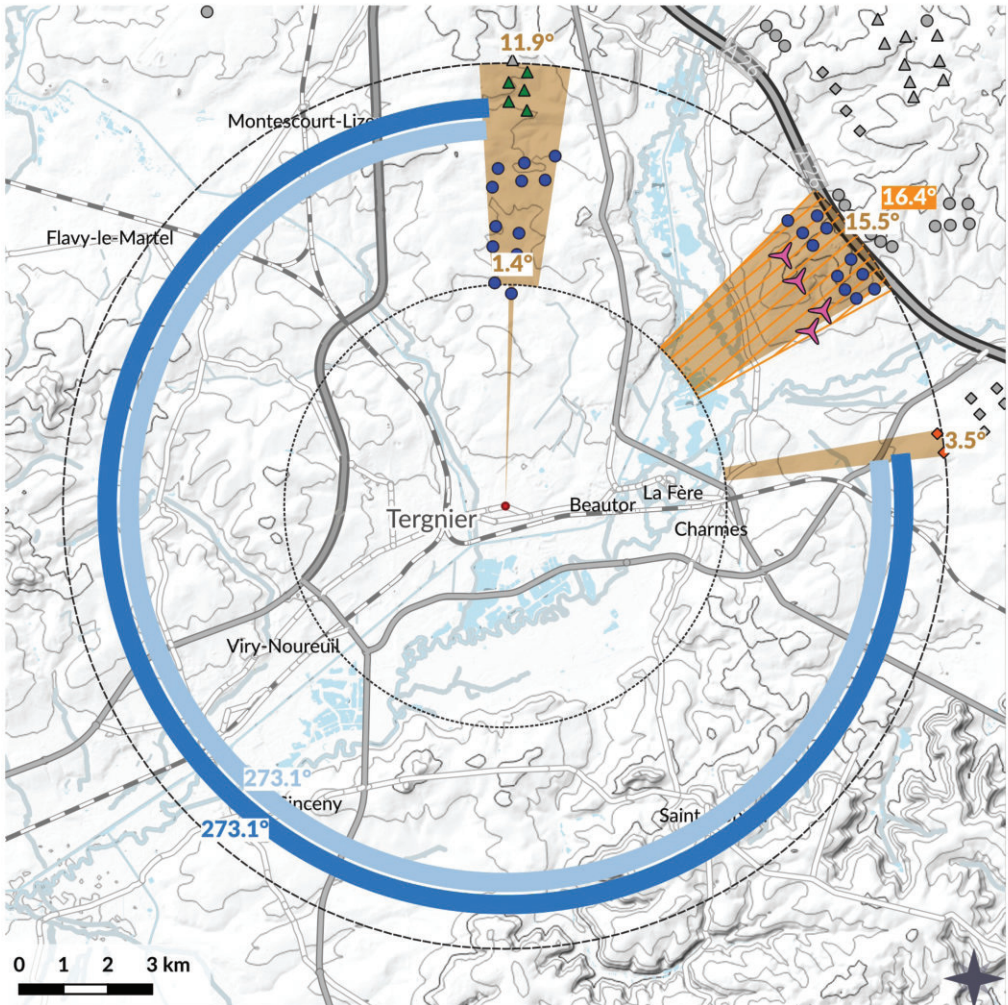
ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Diagramme d'encerclement du projet et du contexte construit, autorisé et en instruction



	Projet seul	Contexte seul	Contexte + projet	Evolution
Occupation des horizons (en degrés)				
Indice d'Occupation de l'Horizon (IOH)	13.3°	30.9°	31.8°	0.9°
Densité horizons occupés				
Nombre d'éoliennes visibles à 10km	4	30	34	4
Indice de densité surfacique (ID2)	0.01	0.1	0.11	0.01
Espace de respiration (en degrés)				
Indice d'Espace de Respiration (IER)	5	273.1°	273.1°	0°

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

Commentaire :

Aucun des seuils maximaux recommandés liés au risque de saturation par encerclement n'est ni atteint ni dépassé concernant ce point de vue : ni au stade d'état initial (contexte seul), ni par le projet (diagramme de gauche). C'est le cas également si on prend en compte le contexte éolien en instruction avec le projet des Setiers (diagramme de droite), à peine présent dans un rayon de 10 km.

La vue filaire panoramique présentée page suivante montre que le contexte végétal et bâti autour de la Place Carnégie masque la majorité des éoliennes potentiellement visibles, y compris les éoliennes du projet.

Le projet de la Panière du Fort n'induit aucun effet d'encerclement sur la Place Carnégie au cœur de Fagniers (Commune de Tergnier).

Paramètres de calcul

Construction des cônes d'occupation

angle minimum de regroupement d'éoliennes : 15xha*
*ha : hauteur apparente éolienne (en degrés)
prise en compte des rotors : oui
prise en compte de la topographie : oui
seuil de distance : 5km et 10km
seuil de hauteur apparente minimum : 0,5°

IOH : Indice d'Occupation de l'Horizon

= Total des angles occupés de 0 à 10km en excluant les doubles comptes

ID2 : Indice de densité surfacique

= Nombre d'éoliennes visibles entre 0 et 10km / 314

IER : Indice d'Espace de Respiration

= Plus grand angle sans éoliennes visibles entre 0 et 10km

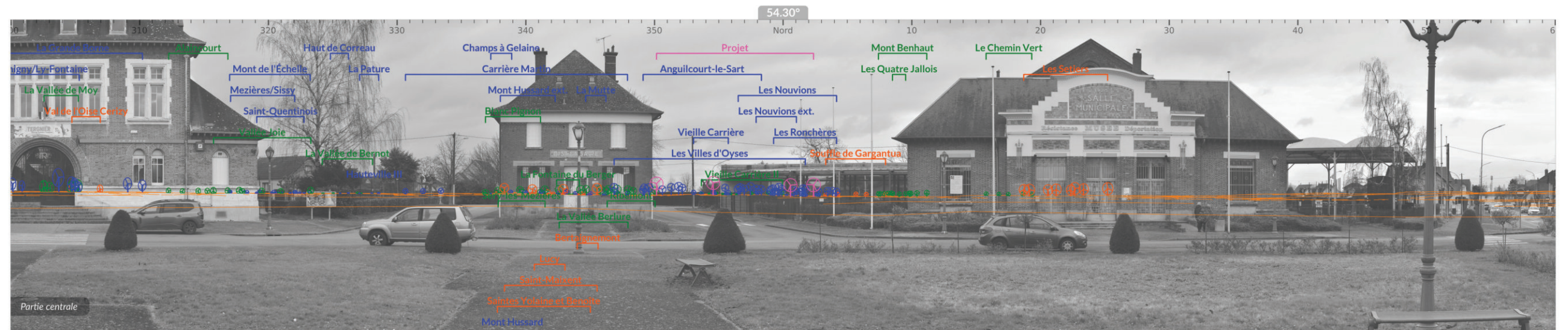
Réalisé le : 11/06/2025

Geophom

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

14 - La Place Carnégie , inscrite MH, à Fagniers - Vue filaire panoramique à 360°



Topographie : —  Projet  Parcs construits  Parcs autorisés  Parcs en instruction

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-E. ANALYSE DE LA SATURATION PAR ENCERCLEMENT

NUM	TITRE	AIRE D'ETUDE	INDICE D'OCCUPATION DE L'HORIZON CONTEXTE SEUL	INDICE D'OCCUPATION DE L'HORIZON CONTEXTE + PROJET	INDICE D'OCCUPATION DE L'HORIZON CONTEXTE + PROJETS EN INSTRUCTION	INDICE D'OCCUPATION DE L'HORIZON CONTEXTE + PROJETS EN INSTRUCTION + PROJET	ANALYSE D'ENCERCLEMENT INDUIT PAR LE PROJET : DIAGRAMMES ET FILAIRES CORRESPONDANTS
1	Traversée du village de Achery à proximité de la Mairie.	immédiate	99,3°	113,2°	152,8°	182,8°	Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction n'induit pas d'effet d'encerclement significatif dans le mesure où la majorité du contexte éolien est masqué depuis le cœur du village de Achery.
2	Itinéraire de la D13 entre les villages de Achery et de Mayot.	immédiate	137,1°	161,8°	175,7°	197,4°	Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, n'induit pas d'effet d'encerclement significatif depuis les points de vue qui s'ouvre sur la D13 entre Achery et Mayot , car une grande partie de ce contexte est masquée par le contexte bâti et végétal du village
3	Entrée nord du village de Mayot, sur la rue Pasteur (D13).	immédiate	153,6°	178,2°	184,6°	207,7°	Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, n'induit pas d'effet d'encerclement significatif depuis l'entrée nord du village de Mayot, du fait que deux des quatre éoliennes du projet sont presque entièrement masquées par les structures végétales de Mayot.
4	Itinéraire de la D13 entre Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny.	immédiate	241,2°	256,5°	257,9°	266,6°	Le projet contribue à augmenter faiblement l'effet d'encerclement depuis la D13 entre Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny, dans un contexte éolien construit, autorisé et en instruction déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.
5	Anguilcourt-le-Sart centre - école.	rapprochée	128,8°	151,7°	172,6°	195,5°	Dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, la majorité du contexte éolien est masqué ; le projet n'induit pas d'effet d'encerclement significatif depuis ce point de vue au cœur du village de Anguilcourt-le-Sart.
6	Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Anguilcourt-le-Sart	immédiate	127,6°	162,7°	171,5°	206,6°	Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit et autorisé, induit un effet d'encerclement modéré depuis l'entrée est du village d'Anguilcourt-le-Sart ; si on prend en compte les projets éoliens en instruction, cet effet d'encerclement se renforce avec la présence du projet des Setiers côté sud-est.
7	Itinéraire de la D643 à l'entrée est du village de Nouvion-le-Comte	rapprochée	142,6°	151,9°	176,6°	185,9°	Le projet de la Panière du Fort, dans le contexte éolien construit, autorisé et en instruction, n'induit qu'un très faible effet d'encerclement sur les abords du village de Nouvion-le-Comte, car il s'inscrit dans un angle de vue déjà en partie occupé par les parcs éoliens des Villes d'Oyses, Anguilcourt-le-Sart et les Nouvions notamment. Le reste du contexte est en partie masqué par les structures bâties et végétales du village.
8	Centre du village de Renansart, rue de l'Eglise.	rapprochée	360,0°	360,0°	360,0°	360,0°	Le projet n'induit aucun effet d'encerclement supplémentaire autour de Renansart, dans un contexte existant déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement, car la majorité des éoliennes du contexte, ainsi que celles du projet, sont masquées par le contexte bâti et végétal du village de Renansart
9	Itinéraire de la D35 à la limite nord du village de Danizy.	rapprochée	75,4°	75,4°	111,7°	111,7°	Il n'y a pas d'effet d'encerclement constaté depuis Danizy : le projet de la Panière du Fort s'insère dans le contexte éolien sans induire d'effet de saturation et sans réduction d'espace de respiration.
10	Itinéraire de la D1044 à la hauteur du village de Travecy.	rapprochée	123,4°	130,6°	154,0°	154,0°	Le projet de la Panière du Fort ne contribue que très faiblement à l'effet d'encerclement autour du village de Travecy, car il s'inscrit dans un angle de vue déjà en partie occupé par les parcs éoliens des Villes d'Oyses, Anguilcourt-le-Sart et les Nouvions notamment ; le projet en instruction des Setiers se trouve dans le même angle de vue, décalé vers le sud-est.
11	Entrée nord du village de Vendeuil sur la D346.	rapprochée	213,8°	225,6°	248,7°	248,7°	Le projet de la Panière du Fort n'induit pas d'effet d'encerclement significatif autour du village de Vendeuil, dans un contexte éolien construit, autorisé et en instruction déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.
12	Observatoire paysager de Brissy-Hamégicourt, au bord de l'A26.	rapprochée	239,5°	244,0°	257,5°	262,0°	Le projet de la Panière du Fort ne contribue que très faiblement à l'effet d'encerclement autour de l'observatoire de Brissy-Hamégicourt, dans un contexte éolien construit, autorisé et en instruction déjà à l'origine d'un effet de saturation par encerclement.
13	Le Quartier Drouot, inscrit MH, à La Fère.	rapprochée	46,7°	46,7°	58,3°	58,3°	Le projet de la Panière du Fort n'induit aucun effet d'encerclement sur le Quartier Drouot à La Fère, car le contexte végétal et bâti masque la totalité des éoliennes potentiellement visibles, y compris les éoliennes du projet.
14	La Place Carnégie, inscrite MH, à Fargniers.	éloignée	27,4°	28,3°	30,9°	31,8°	Le projet de la Panière du Fort n'induit aucun effet d'encerclement sur la Place Carnégie au cœur de Fargniers car le contexte végétal et bâti masque la majorité des éoliennes potentiellement visibles, y compris les éoliennes du projet.

Le projet de la Panière du Fort n'induit qu'un effet de saturation par encerclement très faible à nul sur le territoire intercepté par les aires d'étude.
On note toutefois qu'à l'est du village de Anguilcourt-le-Sart, le projet contribue à augmenter l'effet d'encerclement notamment quand on prend en compte le contexte éolien en instruction et le projet des Sétiers. C'est le seul secteur où la saturation par encerclement induite par le projet peut être observée de manière significative.

IOH - angle maximal recommandé : 120°

< 120° > 120° > 160° > 180°

ID2 - indice maximal recommandé : 0,25

< 0,25 > 0,25

IER - angle minimal recommandé : 180°

> 180° < 180° < 160° < 90°

III-F. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET

SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET DE LA PANIERE DU FORT.		ZIP ET AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE
Unité paysagère de la Plaine de grandes cultures	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	> Enjeux modérés à forts concentrés dans les vallées qui contrastent avec la plaine: la vallée de la Serre et ses affluents, et les paysages particuliers de la vallée de la Somme et de la partie de la vallée de l'Oise et des canaux interceptés par la plaine agricole. > Enjeux forts des villes de Saint-Quentin et Laon, «sentinelle» et «acropole» dans le paysage ouvert. > Enjeux forts liés au contexte éolien et au risque de saturation par encerclement. > Enjeux globalement faibles dans le reste du territoire couvert par l'unité paysagère.		
	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales - Synthèse -	> Sensibilité forte du village de Anguilmcourt-le-Sart - risque d'effet de prégnance et de rupture d'échelle avec les lieux de vie les plus proches. > Sensibilité modérée à forte des édifices patrimoniaux non protégés liée aux possibles concurrences visuelles et aux ruptures d'échelles : église et site du Fort Mayot. > Sensibilité forte liée au cumul de parcs éoliens, et au risque de saturation par encerclement.	> Sensibilité globalement modérée à ponctuellement forte de l'itinéraire de la D1044, liée à la perception simultanée du projet avec les villages de Travecy et Vendeuil, en rebord de vallée, et avec la silhouette de la Butte de Laon. > Sensibilité modérée à forte liée à l'élargissement de l'emprise horizontale du contexte éolien depuis les abords de la vallée de la Serre. > Sensibilité paysagère globalement plus faible depuis le reste du paysage du plateau agricole faible risque de prégnance. > Sensibilité patrimoniale modérée des édifices protégés - risques de covisibilités et de saturation : églises de Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon.	> Sensibilité globalement faible du paysage de la Plaine de grandes cultures, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - faible risque de prégnance > Sensibilité paysagère globalement faible des villes de Saint-Quentin et Laon - faible risque de prégnance. > Sensibilité patrimoniale globalement faible des édifices et sites protégés ; une sensibilité patrimoniale ponctuellement modérée depuis les remparts de Laon. > Sensibilité globalement modérée au cumul de parcs éoliens.
	Synthèse des IMPACTS paysagers et patrimoniaux du projet de la Panière du Fort - Synthèse -	> Les impacts paysagers sont globalement modérés depuis les abords et les traversées du village de Anguilmcourt-le-Sart, car les éoliennes du projet ne dépassent le plus souvent que faiblement en hauteur les premières maisons visibles, et qu'elles se trouvent ponctuellement masquées par les éléments de paysage des premiers-plans. > Impact faible aux abords du Fort Mayot. > L'impact est fort à modéré à l'est du village de Anguilmcourt-le-Sart, du fait de l'introduction de nouveaux points d'appel visuels avec E3 et E4, et d'un effet d'encerclement modéré à fort depuis ce secteur, quand l'ensemble du contexte éolien construit, autorisé et en instruction est pris en compte.	> Depuis l'itinéraire de la D1044, les impacts sont globalement faibles, très ponctuellement modérés dans le secteur de Travecy. L'impact sur la visibilité ponctuelle du projet et de la Butte de Laon (très éloignée) est globalement faible. > Les effets d'encerclement induit par le projet sont très faibles voir non significatifs dans les secteurs de Travecy et Vendeuil. > Impact paysager globalement faible, très faible voir non significatif depuis le reste du paysage de la Plaine de grandes cultures interceptée par l'aire d'étude rapprochée. > Le projet n'a pas d'impact particulier sur les églises de Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon.	> Les impacts paysagers du projet sont globalement très faibles sur le paysage de la Plaine de grandes cultures intercepté par l'aire d'étude éloignée. > Les impacts paysagers sont très faibles sur les villes de Laon et Saint-Quentin. > Les impacts sur le patrimoine sont très faibles voir non significatifs, y compris depuis les remparts de la citadelle de Laon. > Compte tenu de l'éloignement du projet, les impacts cumulés avec le contexte éolien sont globalement très faibles.
Unité paysagère de la Vallée de l'Oise moyenne	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	> Enjeux modérés à forts concentrés dans partie de la vallée de l'Oise interceptée par les paysages particuliers des canaux. > Enjeux modérés dans le reste du territoire de vallée.		
	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales - Synthèse -	> Sensibilité forte des villages de Achery, Mayot, Brissay-Choigny - risque d'effet de prégnance et de rupture d'échelle avec les lieux de vie les plus proches. > Sensibilité modérée à forte des édifices patrimoniaux non protégés liée aux possibles concurrences visuelles et aux ruptures d'échelles : les églises des trois villages. > Sensibilité forte liée au cumul de parcs éoliens, et au risque de saturation par encerclement.	> Sensibilité globalement modérée du paysage de la vallée, très arboré - risque de prégnance limité. > Sensibilité ponctuellement forte dans la traversée de la vallée vers le village d'Achery (D643), avec l'église dans l'axe du projet - risque de concurrence visuelle et de rupture d'échelle. > Sensibilité forte à l'élargissement de l'emprise horizontale du contexte éolien depuis l'itinéraire de la D13, et depuis le sud de la vallée de la Serre (vers Danizy). > Sensibilité patrimoniale globalement modérée à faible des édifices protégés de La Fère et du Moulin de Sénercy de Séry-lès-Mézières - faibles risques de covisibilités.	> Sensibilité globalement faible du paysage de la Vallée de l'Oise moyenne, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de risques de prégnance. > Sensibilité patrimoniale globalement faible de l'ensemble des édifices et sites protégés - peu de risques de covisibilités et de concurrence visuelle.
	Synthèse des IMPACTS paysagers et patrimoniaux du projet de la Panière du Fort - Synthèse -	> Les impacts paysagers sont globalement modérés depuis les abords et les traversées des villages de Achery, Mayot et Brissay-Choigny, car les éoliennes du projet ne dépassent le plus souvent que faiblement en hauteur les premières maisons visibles, et qu'elles se trouvent ponctuellement masquées par les éléments de paysage des premiers-plans. > Quelques impacts ponctuellement forts à modérés à proximité de la rue du Point du Jour à Mayot, en raison notamment d'un nouveau rapport d'échelle établi entre le projet et les limites du village de Mayot, et effet de prégnance de E1 et E2 sur certaines habitations de la rue.	> Les impacts paysagers du projet sont globalement faibles dans le paysage de la vallée de l'Oise moyenne. > L'impact est modéré, ponctuellement modéré à fort dans une courte séquence de la traversée de la vallée de l'Oise vers Achery, sur la D643, dans l'axe de l'église du village. > Les effets de saturation par encerclement induits par le projet sont faibles à très faibles dans les secteurs de la D13 entre Brissay-Choigny et Brissy-Hémagicourt, et à Danizy > Le projet n'a pas d'impact particulier sur les sites patrimoniaux de de La Fère et Séry-lès-Mézières.	> Les impacts paysagers du projet sont globalement très faibles sur le paysage et les édifices patrimoniaux de la Vallée de l'Oise moyenne intercepté par l'aire d'étude éloignée.

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-F. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET

SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET DE LA PANIERE DU FORT.		ZIP ET AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE
Unité paysagère de la Basse Thiérache	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	> Enjeux globalement modérés à faibles dans la partie de l'unité paysagère de Basse Thiérache interceptée par les aires d'étude pour le projet		
	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales - Synthèse -	non concerné	non concerné	> Sensibilité globalement faible du paysage de la Basse Thiérache, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de risques de prégnance. > Sensibilité patrimoniale globalement faible de l'ensemble des édifices et sites protégés - peu de risques de covisibilités et de concurrence visuelle.
	Synthèse des IMPACTS paysagers et patrimoniaux du projet de la Panière du Fort - Synthèse -	non concerné	non concerné	> Les impacts paysagers du projet sont globalement très faibles sur le paysage de la Basse Thiérache. > Les impacts sur le patrimoine sont très faibles voire non significatifs, notamment sur le Château de Parpeville (inscrit MH)
Unité paysagère du Bassin Chaunois	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	> Enjeux globalement modérés à forts dans cette unité paysagère, qui couvre une majorité de paysages de vallée identifiés comme particuliers: le bassin industriel de Chauny, Tergnier et la Fère ; la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et le canal. > Enjeux également modérés à forts pour le paysage particulier des collines du Noyonnais.		
	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales - Synthèse -	non concerné	> Peu ou pas de sensibilité patrimoniale et paysagère dans la partie du Bassin Chaunois interceptée par l'aire d'étude rapprochée - peu de visibilités dégagées	> Sensibilité globalement faible du paysage du Bassin Chaunois, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de visibilités dégagées. > Sensibilité patrimoniale globalement faible des édifices et sites protégés ; une sensibilité patrimoniale ponctuellement modérée à faible depuis la place Carnégie à Tergnier.
	Synthèse des IMPACTS paysagers et patrimoniaux du projet de la Panière du Fort - Synthèse -	non concerné	> Les impacts paysagers du projet sont globalement très faibles dans le paysage du Bassin Chaunois intercepté par l'aire d'étude rapprochée.	> Les impacts paysagers du projet sont globalement très faibles sur le paysage et les édifices patrimoniaux du bassin Chaunois intercepté par l'aire d'étude éloignée, y compris la Place Carnégie à Fargniers (commune de Tergnier).
Unité paysagère du Massif de Saint-Gobain	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	> Enjeux forts liés aux paysages de la Forêt de Saint-Gobain qui occupent une grande partie de l'unité, ainsi que la limite nord de la vallée de l'Ailette. > Enjeux ponctuellement modérés à forts des landes de Versigny, des Vaux St-Nicolas, et du vallon des Prémontré. > Enjeux modérés pour le reste du territoire intercepté par l'unité paysagère		
	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales - Synthèse -	non concerné	non concerné	> Sensibilité globalement faible du paysage du Massif de Saint-Gobain, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de visibilités dégagées. > Sensibilité patrimoniale globalement faible des édifices et sites protégés.
	Synthèse des IMPACTS paysagers et patrimoniaux du projet de la Panière du Fort - Synthèse -	non concerné	non concerné	> Il n'y a peu ou pas d'impact significatif du projet sur le paysage du Massif de Saint-Gobain. > L'impact visuel est ponctuellement très faible sur l'ancienne Manufacture royale des glaces (Inscrite MH) à Saint-Gobain.
Unité paysagère des Collines du Laonnois	Niveaux d'ENJEUX paysagers et patrimoniaux - Synthèse -	> Enjeux globalement forts dans cette unité paysagère, avec plusieurs paysages identifiés comme particuliers et reconnus: la Montagne des Creuttes, les marais de Cessières, le territoire entre Royaucourt et Bourguignon.		
	Niveaux de SENSIBILITES paysagères et patrimoniales - Synthèse -	non concerné	non concerné	> Sensibilité globalement faible du paysage des Collines du Laonnois, depuis les bassins de vie, et depuis les axes de circulation - peu de visibilités dégagées. > Sensibilité patrimoniale globalement faible des édifices et sites protégés.
	Synthèse des IMPACTS paysagers et patrimoniaux du projet de la Panière du Fort - Synthèse -	non concerné	non concerné	> Il n'y a peu ou pas d'impact significatif du projet sur le paysage et les sites patrimoniaux des Collines du Laonnois.

1- Présentation des mesures paysagères de réduction et d'accompagnement du projet

La synthèse des impacts paysagers a montré que les premières **mesures d'évitement** ont permis, grâce à une travail d'analyse de plusieurs scénarios d'implantation et de plusieurs variantes de hauteur, de limiter les impacts forts sur le territoire étudié. Ainsi, c'est à l'échelle de l'aire d'étude immédiate autour du projet, et notamment aux abords des villages de Achery, Mayot, Brissay-Choigny et Anguilcourt-le-Sart, que les impacts on été identifiés comme globalement modérés, ponctuellement forts à modérés.

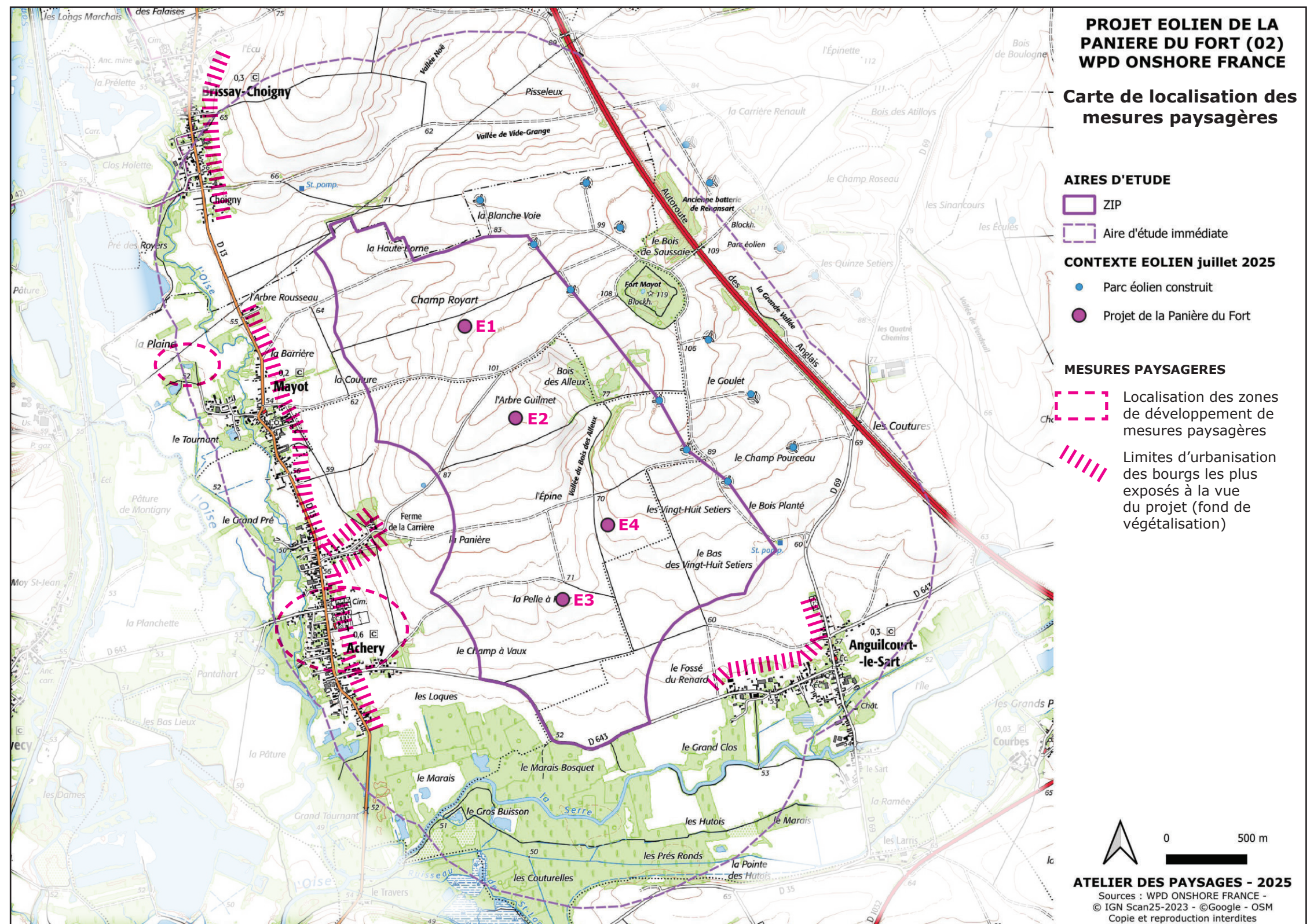
Des mesures paysagères de réduction et d'accompagnement du projet sont proposées afin de limiter encore ces impacts, et de développer des projets de territoire visant à améliorer l'efficacité ou donner des garanties supplémentaires de succès paysager et environnemental aux mesures compensatoires.

> Mesures de réduction développées pages suivantes :

- Fond de végétalisation des lieux de vie proches du projet, situés dans l'aire d'étude immédiate.
- Projet de plantations aux abords de plusieurs lieux publics de la commune d'Achery.

> Mesures d'accompagnement développées pages suivantes :

- Projet d'aménagement ou de réaménagement d'aire de jeu et de terrains de sport dans le cœur de village de Achery.
- Projet d'embellissement des abords d'espaces et bâtiments publics à Achery.
- Projet de restauration et d'aménagement d'une mare à Mayot.
- Projet d'enfouissement du réseau électrique au niveau de la rue Charles de Gaulle à Achery.
- Projet d'aménagements hydrauliques à Mayot.



2- Projets de mesures paysagères à Achery

A Achery, des impacts paysagers globalement modérés du projet ont été identifiées dans le centre bourg, aux abords de l'église.

C'est dans ce secteur, où se concentre une partie de la vie quotidienne de la population (mairie, école, aire de jeu, stade, terrain de pétanque, église, cimetière ...), que des propositions de projets de mesures paysagères sont développés. Il existe ici un enjeu lié à réappropriation de ces espaces actuellement peu attractifs, par les habitants, et en particulier les enfants et jeunes adultes.

- > Soigner la transition entre les parcelles agricoles et le village et réduire ponctuellement l'impact visuel du projet,
- > Qualifier les abords de chacun de ces espaces,
- > Proposer des aménagements qualitatifs et propices à la pratique sportive et de loisir,
- > Mettre en valeur l'église et le cimetière.



Eglise et cimetière de Achery (état existant) : mettre en valeur les abords et les limites par des aménagements paysagers.



Aire de jeu à Achery (état existant) : revaloriser cet espace familial du coeur de village.



Terrains de sport à Achery (état existant): requalifier ces espaces et les valoriser par des aménagements paysagers et du mobilier de cet espace sportif.

Mesure de réduction et d'accompagnement 1 : Aménagement paysager aux abords de l'église de Achery :

Objectif de la mesure :

Les abords immédiats de l'église de Achery sont très peu aménagés du point de vue paysager : l'édifice est contourné par de larges chemins d'accès au cimetière (environ 5m), minéralisés. Des pelouses tondues longent les murs d'enceinte en briques. Deux arbres plantés de part et d'autre de l'entrée accentuent l'effet de symétrie et encadrent le monument aux morts de la commune. Les vues vers les coteaux agricoles s'étendent à l'arrière de l'église, en direction du projet éolien. La création d'un cadre végétal comprenant plusieurs strates viendra créer un filtre visuel progressif autour de l'église tout en proposant un aménagement paysager d'embellissement de cet espace public.

Description de la mesure :

- > Plantations arbustives et arborées de part et d'autre de l'entrée de l'église,
- > Accompagnement des cheminements piéton et voiture autour de l'église et vers le cimetière, par des aménagements paysagers visant à embellir l'environnement immédiat de l'édifice : massifs arbustifs installés le long du mur d'enceinte.
- > Intégration du mobilier existant à ces aménagements afin de permettre aux visiteurs et habitants de s'installer dans un cadre végétal agréable.

Budget prévisionnel : 3000 €HT (Eglise + cimetière)

Calendrier : Après la mise en service du parc éolien.

Modalités de mise en œuvre :

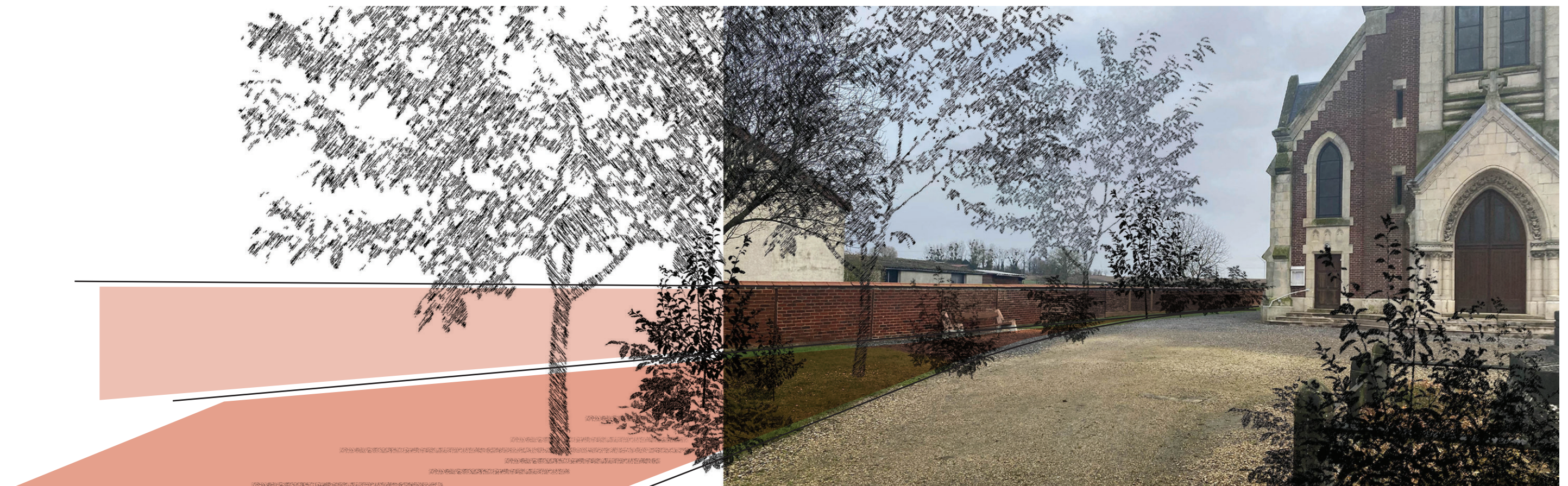
- > Partenariat avec Hortibat pour la fourniture et la plantation des végétaux.

Palette végétale :

> Utilisation de taxons végétaux indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France. Proscrire les espèces absentes de la région ou ayant un caractère envahissant, ou encore les cultivars ornementaux ou sélection hybrides. Recommandation de recours à des végétaux labélisés «Végétal local» par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>).

> Parmi ces végétaux indigènes : Noisetier (*Corylus avellana*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et Charme commun (*Carpinus betulus*)...

> Proscrire les bâches de plantation non biodégradables, privilégier le paillage et les matériaux biodégradables.



Esquisse d'illustration : principe de projet d'aménagement aux abords de l'église de Achery

Mesure de réduction et d'accompagnement 2 : Aménagement des limites du cimetière de Achery :

Objectif de la mesure :

Le cimetière de Achery se trouve à l'arrière de l'église. Il marque la limite entre le village et le coteau agricole en openfield.

Aujourd'hui, sa limite est traitée par une simple clôture grillagée, sans limite visuelle entre ce site et le paysage agricole ponctué d'éoliennes en service.

La création d'une haie comprenant plusieurs strates de végétation viendra créer un filtre visuel à l'arrière-plan du cimetière, et en direction du projet.

Description de la mesure :

> Plantations d'une haie arbustives agrémentée d'arbres de haut-jet sur toute la limite est du cimetière. Une plantation sans module régulier, et avec une palette végétale diversifiée sera privilégiée.

Budget prévisionnel : 3000 €HT (Eglise + cimetière)

Calendrier : Après la mise en service du parc éolien.

Modalités de mise en œuvre :

> Partenariat avec Hortibat pour la fourniture la plantation des végétaux.

> Partenariat avec le CEN Hauts de France : Proposition de gestion de la prairie annexe au cimetière.

Palette végétale :

> Utilisation de taxons végétaux indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France. Proscrire les espèces absentes de la région ou ayant un caractère envahissant, ou encore les cultivars ornementaux ou sélection hybrides. Recommandation de recours à des végétaux labélisés «Végétal local» par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>).

> Parmi ces végétaux indigènes : Noisetier (*Corylus avellana*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et Charme commun (*Carpinus betulus*)...

> Proscrire les bâches de plantation non biodégradables, privilégier le paillage et les matériaux biodégradables.



Esquisse d'illustration : principe de projet d'aménagement aux limites du cimetière de Achery

Mesure d'accompagnement 1 : Aménagement paysager de l'aire de jeu au centre du bourg de Achery :

Objectif de la mesure :

L'aire de jeu actuelle, située entre la rue Charles de Gaulle et la rue de Paris, à Achery, est une parcelle engazonnée en longueur, longée de murs maçonnés en limites de propriétés, et accessible depuis l'espace public. L'équipement de cet espace est limité et pourrait être enrichi et amélioré afin qu'il devienne un espace de convivialité intergénérationnel, à proximité de l'école, de la mairie, du centre-bourg.

Description de la mesure :

- > Aménager des aires de jeu, en privilégiant des structures employant des matériaux naturels (bois, corde etc.),
- > Accompagner ces aires de jeu d'espaces de repos avec bancs et tables de pique-nique,
- > Installation de bacs de potagers collectifs et partagés, installation d'un compost,
- > Plantation de haies fruitières permettant de délimiter les espaces,
- > Plantation de quelques arbres de haut jet pour apporter de l'ombrage et une diversité dans les strates de végétation.

Budget prévisionnel : environ 11 000€ HT

Calendrier : Après la mise en service du parc éolien

Modalités de mise en œuvre :

- > Partenariat avec Hortibat pour la fourniture et pose du mobilier, la plantation des végétaux, l'installation des bacs potagers
- > Partenariat avec le CPIE Pays de l'Aisne pour l'animation pédagogique du lieu, la création d'un potager pédagogique et l'entretien d'une haie fruitière.

Palette végétale :

- > Utilisation de taxons végétaux indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France. Proscrire les espèces absentes de la région ou ayant un caractère envahissant, ou encore les cultivars ornementaux ou sélection hybrides. Recommandation de recours à des végétaux labélisés «Végétal local» par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>).
- > Parmi ces végétaux indigènes : Noisetier (*Corylus avellana*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et Charme commun (*Carpinus betulus*)...
- > Ajouter des arbres fruitiers et arbustes à petits fruits en variétés.
- > Proscrire les bâches de plantation non biodégradables, privilégier le paillage et les matériaux biodégradables.



Esquisse d'illustration : principe de projet d'aménagement de l'aire de jeu au centre du bourg de Achery

Mesure d'accompagnement 2 : Aménagement paysager des abords du stade à Achery : Budget prévisionnel : environ 16 000 € HT

Objectif de la mesure :

Les équipements sportifs de Achery se trouvent à l'arrière du quartier qui entoure la mairie et l'école du village. Ils marquent la limite entre le village et le coteau agricole en openfield.

Les limites du stade et des bandes enherbées qui l'entourent sont actuellement tondues, sans structures végétales qui pourraient apporter une échelle de hauteur en contraste avec ce grand espace ouvert sans limite visuelle vers les éoliennes en service.

La création d'un ensemble de haies à proximité des équipements sportifs existants, accompagnées d'arbres de haut-jet pour favoriser l'ombrage, permettra d'installer plusieurs strates de végétation dans cette zone très ouverte. Il en résultera des filtres visuels à l'arrière du quartier de l'école et la mairie, et en direction du projet.

Description de la mesure :

> Accompagner les aires sportives et de loisirs par des espaces de repos équipées de bancs et tables de pique-nique,

> Amélioration des abords du terrain de pétanque avec plantation d'arbres et d'arbustes, permettant d'apporter de l'ombre et un cadre harmonieux.

> Plantation de haies aux abords des terrains de sport et à la limite des parcelles, afin de renforcer le cadre végétal et créer une transition entre le village et le coteau agricole qui accueille le projet.

Calendrier : après la mise en service du parc éolien

Modalités de mise en œuvre :

> Partenariat avec Hortibat pour la fourniture et la pose du mobilier, et la plantation des végétaux.

> Partenariat avec le CPIE Pays de l'Aisne pour une réflexion sur la mise en place de dispositifs en faveur du Moineau friquet. Animation avec l'école pour une sensibilisation.

Palette végétale :

> Utilisation de taxons végétaux indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France. Proscrire les espèces absentes de la région ou ayant un caractère envahissant, ou encore les cultivars ornementaux ou sélection hybrides. Recommandation de recours à des végétaux labélisés «Végétal local» par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>).

> Parmi ces végétaux indigènes : Noisetier (*Corylus avellana*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Érable champêtre (*Acer campestre*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et Charme commun (*Carpinus betulus*)...

> Proscrire les bâches de plantation non biodégradables, privilégier le paillage et les matériaux biodégradables.



Esquisse d'illustration : principe de projet d'aménagement aux abords du stade et du terrain de pétanque à Achery

Mesure d'accompagnement 4 : Enfouissement des réseaux électriques rue Charles de Gaulle à Achery :

Objectif de la mesure :

> Accompagner l'insertion du parc éolien sur le territoire des deux communes en permettant une mise en valeur paysagère de nature à favoriser une identité locale, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants : effacement des lignes électriques et poteaux dans la traversée de Achery, afin de libérer le champ visuel de ces linéaires.

Description de la mesure :

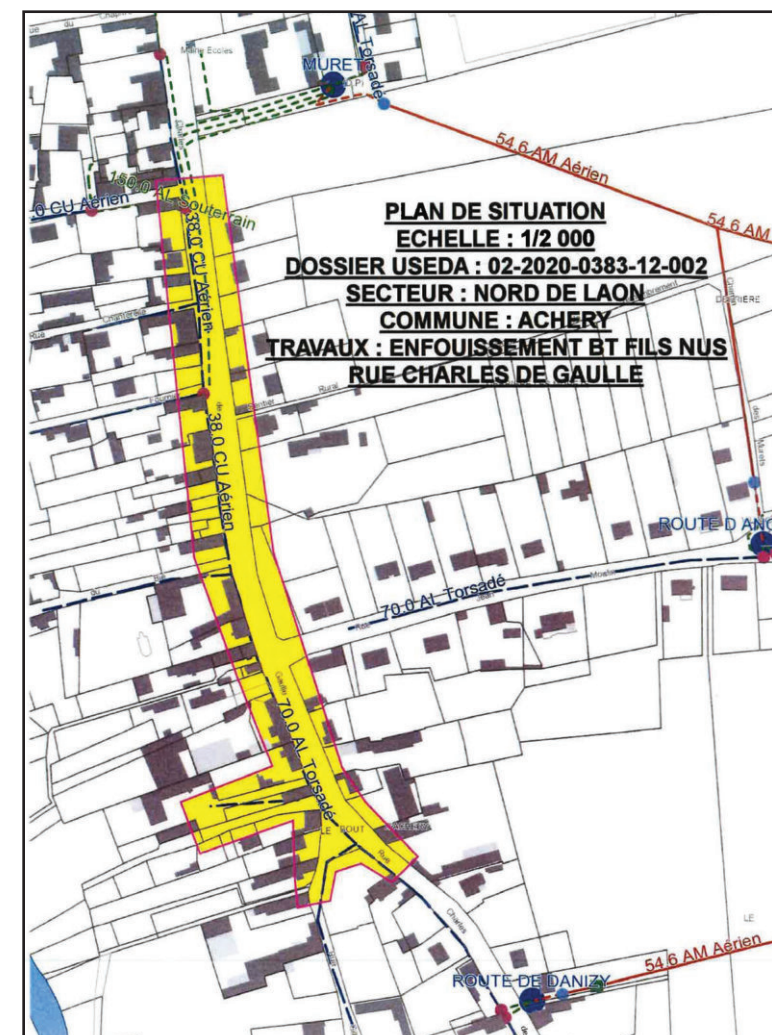
> Enfouissement de lignes électriques aériennes dans le centre du bourg de Achery.

Budget prévisionnel : envrion 150 000€ HT

Calendrier : après la mise en service du parc éolien.

Modalités de mise en œuvre :

> Partenariat avec USEDA pour les travaux d'enfouissement.



Extrait du plan de situation du projet de travaux d'enfouissement, rue Charles de Gaulle à Achery.

Source : USEDA

Mesure d'accompagnement 5 : Fond de végétalisation des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate :

Objectif de la mesure :

Plusieurs photomontages d'illustration des impacts du projet ont montré que les structures végétales qui entourent les lieux de vie et qui composent les jardins et vergers, constituent des filtres visuels voire parfois des écrans entre les lieux de vie et les éoliennes du projet. Ainsi, une mesure de fourniture de végétaux aux habitants souhaitant constituer ou renforcer de telles plantations aux abords de leur maison est proposée dans les communes les plus proches (dans l'aire d'étude immédiate) : Achery, Mayot, Brissay-Choigny et Anguilcourt-le-Sart.

Description de la mesure :

> Fourniture de plants de végétaux (arbres et/ou arbustes d'essences locales) aux habitants volontaires, sous la forme d'une bourse aux arbres,
> Le positionnement, la plantation, la gestion et l'entretien de ces végétaux seront à la charge des bénéficiaires de la mesure, selon leur sensibilité à l'éolien.

Budget prévisionnel : 20 000€ HT

Calendrier : Idéalement, mise en place de la mesure dès le lancement du chantier, afin d'optimiser les effets des plantations.

Favoriser les périodes optimales de plantation (entre novembre et mars).

Modalités de mise en œuvre :

> Partenariat avec Hortibat pour la fourniture des végétaux.

Palette végétale :

> Utilisation de taxons végétaux indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France. Proscrire les espèces absentes de la région ou ayant un caractère envahissant, ou encore les cultivars ornementaux ou sélection hybrides. Recommandation de recours à des végétaux labélisés «Végétal local» par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>).

> Parmi ces végétaux indigènes : Noisetier (Corylus avellana), Bourdaine (Frangula alnus), Orme champêtre (Ulmus minor), Érable champêtre (Acer campestre), Troène (Ligustrum vulgare), Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Aubépine monogyne (Crataegus monogyna), Aubépine à deux styles (Crataegus laevigata), Fusain d'Europe (Euonymus europaeus) et Charme commun (Carpinus betulus)...

> Ajouter des arbres fruitiers et arbustes à petits fruits en variétés.

3- Projets de mesures paysagères à Mayot

A Mayot, ce sont les sensibilités écologiques et des considérations sociales (liées à absence de salles des fêtes dans la commune, et la nécessité d'un lieu de convivialité) qui ont orienté des propositions de mesures paysagères qualitatives et pédagogiques, notamment aux abords de la mare communale située à l'ouest du village et à la transition avec la vallée de l'Oise.

Ici, des propositions de projets d'aménagements paysagers et environnementaux vont permettre de :

- > Améliorer la fonctionnalité hydraulique de la mare,
- > Gérer la végétation et les berges,
- > Proposer des aménagements qualitatifs et sécurisés, propices à l'accueil du public, et à la contemplation d'un espace naturel,
- > Aménager un accès à ce site depuis le réseau de chemins existants,
- > Valoriser ce site du point de vue pédagogique.



Mare de Mayot (état existant): aménagement écologique et valorisation paysagère et pédagogique de cet espace côté vallée.



Mesure d'accompagnement 6 : Aménagement paysager de la mare de Mayot :

Objectif de la mesure :

La mare de Mayot se situe dans la vallée de l'Oise, à l'ouest du village. Sa proximité avec le bourg (par la rue des Prés puis un chemin de desserte agricole) en fait un site favorable à l'accueil des habitants et des visiteurs. L'objectif est ici de restaurer et de mettre en valeur un élément du patrimoine écologique, et de valoriser ces abords du point de vue paysager.

Description de la mesure :

- > Aménager l'accès à la mare par un nouveau chemin, et sécurisation du site par des clôtures intégrées au paysage (bois),
- > Amélioration des abords immédiats de la mare : débroussaillage, sélection des essences, reprofilage de berges etc.
- > Éventuellement plantation de nouvelles structures végétales pour enrichir la palette végétale,
- > Aménagement pour l'accueil du public d'un point d'information et d'observation du site : panneau et bancs en privilégiant les matériaux en bois pour une meilleure insertion dans le paysage de la vallée.

Budget prévisionnel : environ 40 000€ HT

Calendrier : après la mise en service du parc éolien

Modalités de mise en œuvre :

- > Partenariat avec Hortibat pour les travaux d'aménagement pour l'accessibilité public : Sécurisation des abords (lice), aménagement de l'accès (chemin avec matériaux permettant une perméabilité et facilité d'entretien), fourniture et pose du mobilier (bancs).
- > Partenariat avec le CEN Hauts de France pour les travaux de génie écologique (amélioration de la mare) : Débroussaillage/déboisement (saules), traitement des Espèces Exotiques Envahissantes (Renouée notamment), profilage berge en pente douce.
- > Partenariat avec le CPIE Pays de l'Aisne pour la création d'un panneau pédagogique sur les groupes taxonomiques vivant dans une mare (espèces classiquement présentes) et pour l'animation scolaire sur la thématique «la vie dans les mares».



Esquisse d'illustration : principe de projet d'aménagement des abords de la mare de Mayot

Mesure d'accompagnement : Création d'ouvrages hydrauliques sur les communes de Mayot et Achery :

Objectif de la mesure :

Lors de forts épisodes pluvieux, la commune de Mayot est impactée par les écoulements en provenance des chemins situés en amont du village ainsi que d'une parcelle agricole du coteau. L'objectif de la mesure est de réduire ces écoulements par la mise en place de différents ouvrages hydrauliques.

Description de la mesure :

- > Création d'une mare tampon d'environ 6 280 m³. Il est préconisé de mettre la hauteur de la parcelle au même niveau que celle du chemin pour faciliter la gestion des écoulements. Installation d'un décanteur et d'une grille avaloir en complément (Parcelle AB0215).
- > Mise en place d'une haie en travers des écoulements sur environ 170 mètres linéaires. Il est recommandé de privilégier une haie basse, ne dépassant pas 1 mètre de hauteur, afin de ralentir les écoulements tout en préservant la visibilité (Parcelle ZD0026).
- > Création d'une mare tampon d'environ 268 m³ accompagnée de l'installation d'un décanteur et d'une grille avaloir (Parcelle ZD0008).

Budget prévisionnel : 20 000€ HT

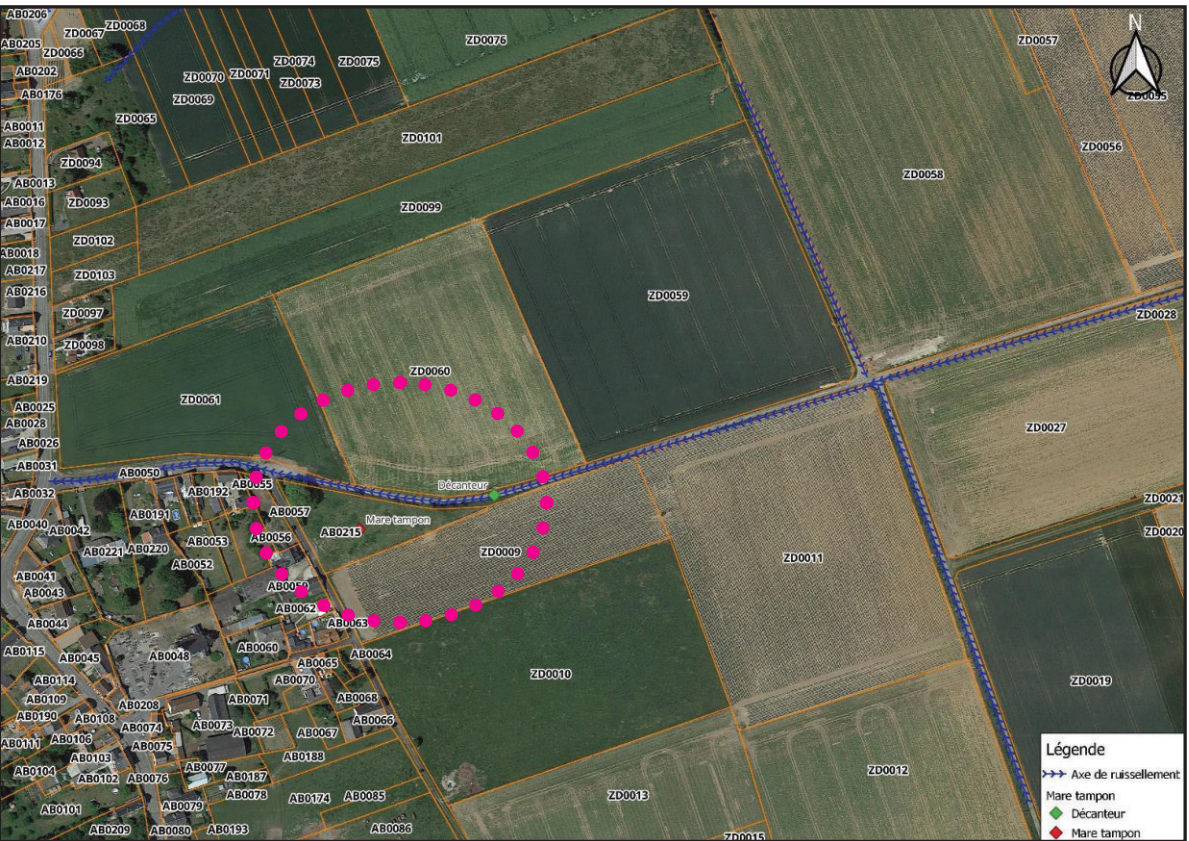
Calendrier : Mise en place de la mesure dès le lancement du chantier, afin d'optimiser les effets des plantations notamment. Favoriser les périodes optimales de plantation (entre nov. et mars).

Modalités de mise en œuvre :

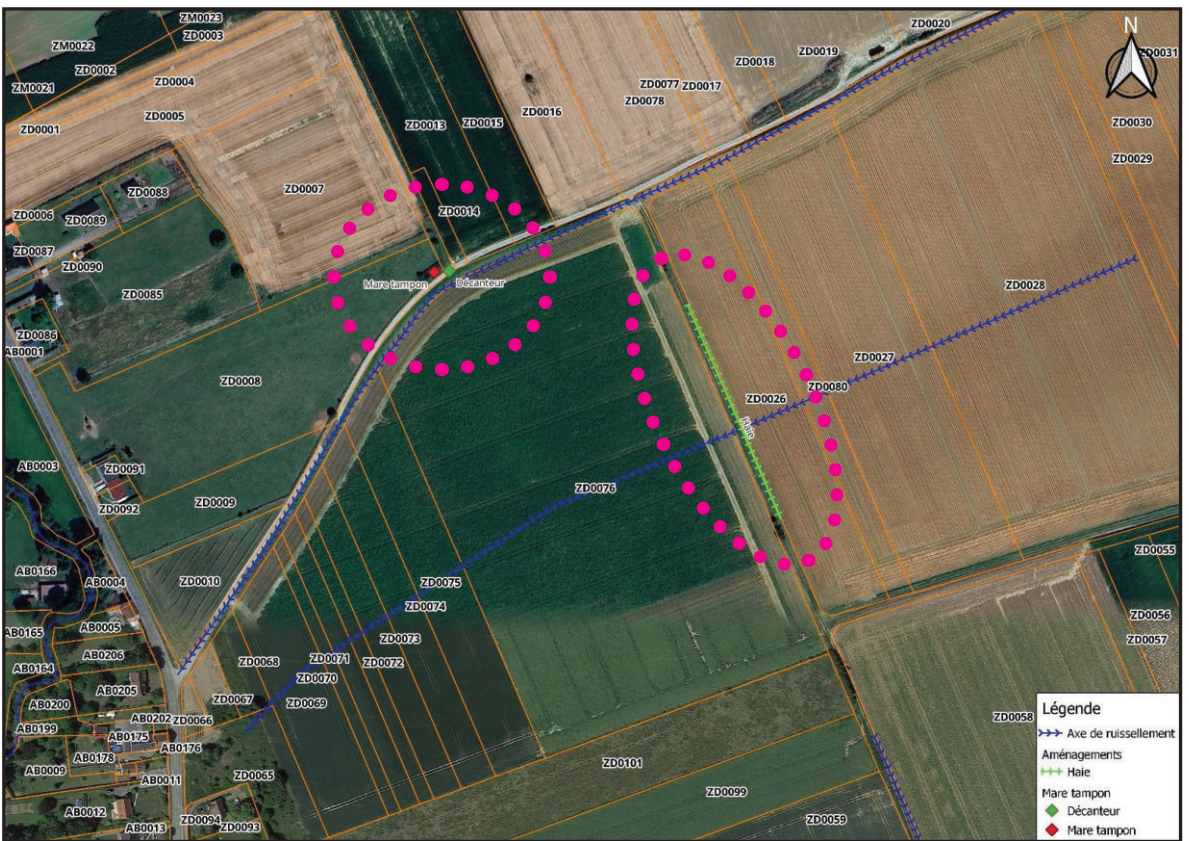
- > Partenariat avec le Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise, pour l'expertise technique et la réalisation des aménagements.
- > Partenariat avec Hortibat pour la fourniture et la plantation des végétaux.

Palette végétale :

- > Utilisation de taxons végétaux indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France. Proscrire les espèces absentes de la région ou ayant un caractère envahissant, ou encore les cultivars ornementaux ou sélection hybrides. Recommandation de recours à des végétaux labélisés «Végétal local» par la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & cité (<http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>).
- > Parmi ces végétaux indigènes : Noisetier (Corylus avellana), Bourdaine (Frangula alnus), Orme champêtre (Ulmus minor), Érable champêtre (Acer campestre), Troène (Ligustrum vulgare), Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Aubépine monogyne (Crataegus monogyna), Aubépine à deux styles (Crataegus laevigata), Fusain d'Europe (Euonymus europaeus) et Charme commun (Carpinus betulus)...
- > Proscrire les bâches de plantation non biodégradables, privilégier le paillage et les matériaux biodégradables.
- > Gestion : Privilégier une végétation maintenue basse et ne dépassant pas 1m de hauteur pour la haie d'intérêt hydraulique.



Localisation du projet de mare tampon de 6280m³ et du décanteur + grille avaloir.
Source : Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.



Localisation du projet de mare tampon de 268m³ et du décanteur + grille avaloir.
Localisation du projet de haie de 170ml.
Source : Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.

III. ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC

III-G. MESURES PAYSAGERES

Afin de compléter la palette végétale proposée pour les mesures de plantation, on peut également se référer au guide «Les haies, enjeux et réglementation», DDT de l'Aisne, 2022 :

Annexe 1 – Liste des essences d'arbres et d'arbustes recommandés pour la plantation d'une haie

Arbres			Arbustes		
Espèces		Type de sols	Espèces		Types de sol
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nom vernaculaire	Nom scientifique	
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	Sols plus ou moins riches ; acides à basiques ; argileux à un peu sableux ; présence d'eau constante	Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>	Sols assez riches ; neutres à légèrement acide ; sols argileux à limoneux ; milieux frais
Bouleau verruqueux	<i>Betula glutinosa</i>	Sols pauvres à modérément pauvres ; très acides à calcaires ; sols sableux, limoneux ou caillouteux ; sols secs à humides	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	Sols assez riches ; basiques à acides ; sols argileux à limoneux, parfois riches en sables voire sableux ; milieux frais à assez secs
Bouleau pubescent	<i>Betula pubescens</i>	Sols pauvres ; acides à basiques ; sols sableux, tourbeux ; sols humides à gorgés d'eau	Bourdaine commune	<i>Frangula alnus</i>	Sols assez pauvres ; acides , parfois neutres à basiques ; sols surtout argileux ou tourbeux, parfois sableux ; sols de préférence humides
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	Sols plus ou moins riches ; basiques à moyennement acides ; sols alluviaux, argileux , limoneux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins profonds ; milieux secs à frais	Cassissier	<i>Ribes nigrum</i>	Sols riches ; neutres à plus ou moins acides ; sols argileux ou tourbeux ; milieux humides inondables
Châtaignier commun	<i>Castanea sativa</i>	Sols pauvres à modérément riches ; acides ; sols sableux, limoneux ; sols assez secs à assez frais	Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	Sols pauvres à assez riches ; basiques ; sols sableux, graveleux ou limoneux ; milieux secs à frais
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Sols plus ou moins riches ; basiques à acides ; sols argileux, limoneux, sableux, voire parfois tourbeux ; milieux frais à humides et même parfois temporairement inondés	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Sols assez riches ; basiques à légèrement acides ; sols plus ou moins pierreux, argileux, limoneux ; milieux assez secs à frais, voire humides
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	Sols pauvres à modérément riches ; plus ou moins acides ; sols sableux, limoneux, argileux ; milieux assez secs à frais	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Sols assez riches ; basiques à peu acides ; sols limoneux à argileux, plus ou moins caillouteux, parfois sableux ; milieux frais, voire humides
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>	Sols assez pauvres ; basiques ; sols argileux ; milieux assez secs	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	Sols acides ; sableux à limoneux, plus ou moins caillouteux ; milieux moyennement secs à frais
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Sols riches ; neutres à légèrement calcaires ; milieux secs à frais	Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	Sols riches ; neutres à peu acides : sols argileux à limoneux, humides en profondeur ; milieux frais à humides, mais peu inondés
Érable plane	<i>Acer platanoides</i>	Sols riches ; neutres à faiblement acides; sols argileux à limoneux avec cailloux ; sols frais et bien aérés	Groseillier à maquereaux	<i>Ribes uva-crispa</i>	Sols riches ; basiques à légèrement acides ; sols limoneux ou argileux ; milieux assez secs à légèrement humide
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Sols riches ; basiques à légèrement acides ; milieux assez frais ; sols limoneux et aérés	Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>	Sols moyennement riches ; acides à basiques ; sols limoneux, sableux, argileux ; sols frais
Frêne commun ¹	<i>Fraxinus excelsior</i>	Sols riches ; basiques à neutres ; alluviaux limoneux à argileux ; sols frais à légèrement humides (peut plus rarement s'accommoder sur des sols plus secs)	Néflier d'Allemagne	<i>Mespilus germanica</i>	Sols pauvres à modérément pauvres ; plutôt acides ; sols surtout limoneux ou sableux ; sols frais à assez secs
Hêtre commun	<i>Fagus sylvatica</i>	Sols pauvres à assez riches ; acides à neutres ; sols surtout limoneux ; sols frais à assez secs	Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	Sols riches ; basiques à neutres ; sols crayeux, sableux ou argileux en général calcaires dans ces deux derniers cas ; milieux plutôt secs à frais
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	Sols assez riches ; neutres à calcaires ; milieux assez secs ; sols sableux, graveleux, limoneux	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	Sols plus ou moins riches ; basiques à légèrement acides ; sols limoneux à argileux plus ou moins pierreux ou sableux ; milieux frais
1. Cette essence fait actuellement face à une problématique sanitaire : la chalarose (champignon pathogène importé d'Asie). Cette essence locale peut toutefois être plantée, mais dans des proportions faibles. Un traitement en cépée permettra de limiter le risque pour les individus plantés. Des variétés hybrides résistantes sont également commercialisées. D'une manière générale, il est souhaitable de privilégier une diversité d'essences.			Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Sols assez riches ; basiques à légèrement acides ; sols limoneux, argileux ou crayeux, plus ou moins caillouteux, plus rarement sur sol sableux ; milieux peu secs à frais
Orme champêtre	<i>Ulmus minor²</i>	Sols riches ; basiques à neutres ; sols alluviaux limono-argileux, argileux ou limoneux, voire sableux ; milieux frais à humides	Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>	Sols plus ou moins riches ; acides à basiques ; sols limoneux ou argileux ; milieux frais
Orme des montagnes	<i>Ulmus glabra</i>	Sols modérément riches à riches ; neutres à basiques ; sols limoneux ou argileux ; sols frais	Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Sols riches ; neutres à légèrement acides ; sols sableux à graveleux, limoneux, argileux ou tourbeux ; milieux frais à humides
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>	Sols plus ou moins caillouteux, argileux, limoneux, sableux à graveleux ; sols frais à humides asphyxiants, peu profonds	Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	Sols plus ou moins riches ; basiques à légèrement acides, un peu calcaires ; sols caillouteux limoneux, argileux ou sableux ; milieux secs à assez humides mais non inondés
Poirier commun	<i>Pyrus communis</i>	Sols moyennement riches ; neutres à calcicoles ; sols sableux graveleux, limoneux, argileux ou tourbeux ; Sols frais à assez secs	Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	Sols assez riches ; basiques à légèrement acides ; sols marneux, argileux ou limoneux ; milieux frais à humides
Pommier commun	<i>Malus communis</i>	Sols moyennement riches ; moyennement acides à moyennement basiques ; de préférence limoneux, mais aussi sableux ou argileux ; Sols frais			
Prunier merisier	<i>Prunus avium</i>	Sols assez riches ; basiques à peu acides ; sols argileux à limoneux plus ou moins caillouteux ; de préférence sur sols profonds ; sols frais bien alimentés en eau, main non asphyxiants et non inondés			
Saule à trois étamines	<i>Salix trianda</i>	Sols riches ; neutres ; sols argileux, limoneux ou sableux ; milieux humides régulièrement inondés			
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	Sols riches ; basiques à neutres ; sols argilo-limoneux à sableux, bien aérés			
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	Sols plus ou moins riches ; basiques à plus ou moins acides ; sols calcaires ou tourbeux, vaseux, limoneux, argileux ; milieux humides inondés à tourbeux			
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Sols modérément riches à riches ; acides à basiques ; sols calcaires, limoneux, argileux, sableux ; sols frais à humides			
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	Sols riches ; basiques à neutre ; sols plus ou moins grossiers (galets, sables, limons...) ; milieux humides régulièrement inondés			
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	Sols pauvres à modérément pauvres ; acides ; sols sableux ou limoneux			
Tilleuls à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	Sols pauvres à assez riches ; plus ou moins acides à neutres ; sols limoneux ou argileux ; milieux frais			
Tilleuls à larges feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	Sols riches ; basiques à légèrement acides ; sols plus ou moins calcaires, argileux sur éboulis ou substrats plus ou moins grossiers ; milieux secs à frais non inondés			
2. Cette essence fait actuellement face à une problématique sanitaire : la graphiose (champignon pathogène importé d'Asie). Cette essence locale peut toutefois être plantée, mais dans des proportions faibles. Un traitement en cépée permettra de limiter le risque pour les individus plantés. Des variétés hybrides résistantes sont également commercialisées. D'une manière générale, il est souhaitable de privilégier une diversité d'essences.					

Palette végétale proposée dans le guide «Les haies, enjeux et réglementation», DDT de l'Aisne, 2022.

Le projet de parc éolien de La Panière du Fort se caractérise par des sensibilités patrimoniales et paysagères contrastées : des sensibilités paysagères plutôt globalement faibles dans les grands paysages agricoles d'openfield du Vermandois et du Laonnois (la plaine de grandes cultures), mais une sensibilité particulière liée au contexte éolien et aux risques d'effet de cumul par encerclement.

Des paysages de vallée animent cette grande plaine agricole ; ils sont plutôt sensibles aux rapports d'échelle déséquilibrés, mais leur environnement très arboré avec des ripisylves, boisements et peupleraies crée des effets de masques qui limitent les vues dégagées et impactantes vers le projet.

Il existe également des enjeux patrimoniaux plutôt forts, avec de nombreux Monuments Historiques, et des sites paysagers et patrimoniaux reconnus comme la ville de Saint-Quentin, la butte de Laon, la Forêt de Saint-Gobain ; toutefois les sensibilités patrimoniales sont globalement faibles vis à vis du projet, du fait de visibilités et de covisibilités limitées en direction du projet.

Un travail de scénarios d'implantation du projet, suivi de variantes de hauteurs d'éolienne a permis, par une succession d'optimisations et d'analyse visuelles, de positionner le projet dans une configuration de moindre impact paysager. Les sensibilités paysagères et patrimoniales ont été prises en compte, de même que le paysage du quotidien des riverains.

L'analyse des impacts a bien montré, à travers de nombreux photomontages choisis sur l'ensemble du territoire étudiés, dans les unités paysagères interceptées et depuis les points de vue évalués comme sensibles, et à travers l'analyse d'une étude d'encerclement que :

- > Le projet éolien de la Panière du Fort ne contribue que très faiblement et ponctuellement à l'effet de saturation par encerclement, notamment dans le paysage de la grande plaine agricole du Vermandois et du Laonnois, du fait d'une implantation dans la continuité du contexte éolien existant.

- > L'impact sur les vallées, et notamment la vallée de l'Oise, est globalement faible du fait du contexte arboré et boisé qui la caractérise ; c'est à l'approche des villages de Achery et de Mayot que quelques vues ponctuelles illustrent un impact plus modéré.

- > Le patrimoine protégé et les sites reconnus sont globalement faiblement à très faiblement impactés par le projet de la Panière du fort. La majorité du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques n'est d'ailleurs concerné par aucune covisibilité avec le projet.

Enfin, la démarche d'accompagnement du projet sur le territoire a amené à développer des projets d'aménagement et de valorisation de sites naturels, de loisirs, et du quotidien, dans les villages de Achery et de Mayot, avec notamment la constitution de plusieurs typologies de structures végétales (haies, bandes arbustives libres, arbres isolés, bandes fruitières...) et la restauration d'une mare, pour leurs intérêts écologiques, fonctionnels et paysagers sur le territoire.